



Armand Fallières

Armand Fallières est né à Mézin en Lot-et-Garonne. Il a commencé sa carrière d'avocat et d'homme politique à Nérac également en Lot-et-Garonne dont il a présidé l'assemblée départementale. Par la suite, c'est comme représentant de Lot-et-Garonne qu'il a siégé à la Chambre comme député et au Luxembourg comme sénateur. Devenu président de la République, il n'a eu de cesse de vanter les mérites de son département d'origine et de ses compatriotes.

Le département Lot-et-Garonne se devait donc de fêter cet enfant du pays qui, voici cent ans, entrait à l'Élysée.

C'est pourquoi les Archives départementales publient aujourd'hui l'essentiel de la très riche collection Souiry (127 J) achetée, il y a deux ans, grâce à une aide de l'État.

A travers ces cartes postales, photographies, plaques de verre, articles de presse et caricatures, auxquels ont été ajoutées quelques autres pièces écrites ou figurées des Archives départementales, sont retracées la vie et la carrière du plus célèbre lot-et-garonnais.



Portrait d'Armand Fallières

L'homme privé

Armand Fallières est né le 6 novembre 1841 en Lot-et-Garonne, à Mézin où son père était géomètre et greffier au tribunal de paix et son grand-père forgeron.

Il fréquenta d'abord le collège de Mézin. Sa famille l'envoya ensuite au lycée d'Angoulême avant qu'il n'entreprenne son droit à Paris puis à Toulouse.

Inscrit comme avocat au barreau de Nérac en 1867, il épouse l'année suivante Jeanne Bresson, originaire de Nérac et de huit ans sa cadette. De leur union sont nés deux enfants : Anne et André. La première épousa en 1908 le plus proche collaborateur de son père. Quant au second, il fut ministre du gouvernement Poincaré et sénateur de Lot-et-Garonne.

Adulte, Armand Fallières résida d'abord à Nérac, puis s'installa au domaine de Loupillon que son père avait acquis dans la commune de Villeneuve-de-Mézin. Grâce à divers achats tout au long de sa vie et à des soins incessants, il agrandit et embellit cette propriété viticole dans laquelle il se retira après avoir quitté l'Élysée et vécut jusqu'à sa mort en 1931.



Les débuts

Armand Fallières passa sa jeunesse à Mézin où se trouvait la maison familiale et dont il fréquenta le collège. A 13 ans, ses parents, ayant une certaine aisance, l'envoient au lycée d'Angoulême pour y perdre son accent gascon (qu'il conserva toute sa vie) et y passer le baccalauréat. Le jeune provincial à la frêle silhouette part ensuite étudier le droit à Paris où il fréquente surtout les réunions politiques républicaines.

Rappelé par son père inquiet de cette passion pour la politique, il termine son droit à Toulouse avant de s'installer comme avocat dans la sous-préfecture de Nérac, proche de son village natal.

Il plaide alors quelques procès politiques avec succès dont celui de la « Marseillaise » en 1871 dans lequel sont impliqués onze jeunes gens ayant chanté à Damazan ce chant séditieux sous Napoléon III. Sa carrière judiciaire se termina en 1888, date à laquelle il fut, à sa demande, rayé du tableau des avocats en raison de ses obligations politiques. Mais elle lui permit d'afficher pour la première fois ses convictions républicaines et l'arma pour les joutes politiques.



Carrière
Marie

39

L'an mil huit Cent quarante un, le six novembre à dix heures du
matin; par-devant nous Maire officier de l'état civil de la
Commune d'Alperin, Département de Lot-et-Garonne est comparu
Joseph Carrière âgé de trente huit ans, marié à Lahauche en
cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe
féminin, né le jour d'hier à trois heures du soir de lui déclarant
et de Marguerite Lafitte son épouse, auquel il a déclaré
vouloir donner le prénom Marie; lesdite Déclaration et
présentation faite en présence de Jean Duplan âgé de
quarante sept ans et de fermier Boué âgé de vingt quatre
ans Bouchemier & Domiciliés à Alperin; les témoins ont
signé avec nous le père déclarant pour ne savoir de ce jour
nous interpellés après que la lecture en a été faite

Boué fermier
Duplan

Le Maire
Lafitte

Fallières
Clement

40

L'an mil huit Cent quarante un, le sept novembre à neuf
heures du matin; par-devant nous Maire officier de l'-
état civil de la Commune d'Alperin, Département de
Lot-et-Garonne est comparu M. Pierre Fallières âgé de trente
un ans propriétaire Domicilié à Alperin, lequel nous a présenté un
enfant du sexe masculin, né le jour d'hier en cette ville à deux
heures après midi de lui déclarant et de dame Marie
Magdelaine Sérac son épouse, auquel il a déclaré vouloir
donner le prénom Armand Clement; lesdite Déclaration
et présentation faite en présence de fermier Boué âgé de vingt
quatre ans Bouchemier, et de Joseph Bessagnet âgé de trente un ans,
huissier, Domiciliés à Alperin; le père déclarant et les témoins
ont signé avec nous le présent acte de naissance après que la lecture
leur en a été faite

Bessagnet
Boué fermier

Fallières
Le Maire
Lafitte

69											
NUMÉROS	CANTON	ARRONDISSEMENT	NUMÉRO	1. ^{er} Nom de famille et prénom ou nom de baptême ;	TAILLE.		MOTIFS d'exemption ou de dispense que les jeunes gens, ou ceux qui les représentent, ont fait valoir devant le conseil de révision.	DATES ET INDICATIONS			
					Mètres.	Centimètres.		INDICATION des motifs.	OBSERVATIONS du PRÉFET.	DÉCISION.	de
d'ordre	ou	dest	échu	2. ^o Surnoms ;					par le conseil de révision		
général.	le tirage	le canton	ou	3. ^o Signalement.							
1.	2.	3.	4.								
233	Mézin	Neuvac	23	<i>Paluères, (marié)</i> né le 10 Mars 1841 et d. <i>Mme Paluères</i> domicilié à <i>Mézin</i> canton d. <i>Mézin</i> départ. de Lot-et-Garonne, résident à <i>Mézin</i> canton d. <i>Mézin</i> départ. de Lot-et-Garonne, cheveux <i>bruns</i> yeux <i>bleus</i> nez <i>droit</i> bouche <i>fine</i> menton <i>fin</i> teint <i>rose</i> profession <i>Châtaigner</i>						1862	
234	uy	uy	26	<i>Ducasse, (enfant naturel)</i> né le 13 Mars 1841 et d. <i>Mme Ducasse</i> domicilié à <i>Mézin</i> canton d. <i>Mézin</i> départ. de Lot-et-Garonne, résident à <i>Mézin</i> canton d. <i>Mézin</i> départ. de Lot-et-Garonne, cheveux <i>bruns</i> yeux <i>bleus</i> nez <i>droit</i> bouche <i>fine</i> menton <i>fin</i> teint <i>rose</i> profession <i>Châtaigner</i>	1	63				uy	

N^o 4.

14 janvier.

Sieur Louis Boule Sacre, adjoint au maire de la
Falières Clement ville de Neirac, chef lieu du troisième arrondissement
Armande du département de Lot et Garonne, remplissant par
et l'empêchement du maire les fonctions d'officier de l'état
Bresson Jeanne civile, sont comparus en l'hôtel de la mairie

Clemente Armand Falières, avocat,
domicilié à Neirac près à Mezin ex et
arrondissement, le six novembre mil huit
cent quarante un, comme il résulte de son
acte de naissance, délivré à la mairie de
Mezin fils majeur et légitime de Pierre
Falières, greffier de la justice de paix du
canton de Mezin et de Marie Magdelaine
Serizac, son épouse, sans profession, domiciliés
audit lieu de Mezin, à ce présents et consentant,
libérés du service militaire ainsi qu'il résulte
d'un certificat délivré par le Préfet de ce
département.

Ete Jeanne Bresson, sans profession,
domiciliée à Neirac où elle est née le vingt
quatre mai mil huit cent quarante neuf,
comme il résulte de son acte de naissance
inscrit dans les registres de notre état civil,
fille mineure et légitime de feu Jean Bresson
décédé le six janvier mil huit cent cinquante
huit, comme il résulte de son acte de décès
inscrit dans les registres de notre état civil et

des ~~seigneurs~~ Suzanne Durban, décédée le vingt
huit décembre mil huit cent cinquante sept
comme il résulte de son acte de décès inscrit
dans les registres de notre état civil, agissant
avec le consentement de ses aïeuls et maternels
Jean Durban, ex-avoué et Virginie Louise
Darsos, son épouse, à ce présents et consentant.

Les aïeuls paternels
de ladite jeune
Bresson et antécédés

Durban
A. Fallières
J. Bresson
Virginie Durban
Fallières née Virginie
A. Lacomme
Fallières
Pormoufau

Lesquels interpellés par nous ainsi que
les père et mère du futur époux et les aïeuls
de la future épouse, d'avoir à nous déclarer
s'il a été passé un contrat de mariage, nous
ont, à l'appui de leurs réponses affirmatives
remis un certificat constatant que le
trigèsdusmois courant, maître Boullé-Lacroix
notaire à Noëac a reçu dudit contrat
de mariage et nous ont requis de procéder à
la célébration du mariage projeté entre eux et
dont les publications ont été faites et affichées
devant les portes principales et extérieures
de notre Mairie et de celle de Noëac les
dimanches consécutifs, vingt-neuf décembre
dernier et cinq janvier courant.

Boullé-Lacroix
notaire

Aucune opposition, audit mariage ne
nous ayant été signifiée, faisant droit à leur
requisition, après avoir donné lecture aux
parties de toutes les pièces ci-dessus mentionnées
et du chapitre six du titre du mariage du code
Napoléon nous avons demandé au futur
époux et à la future épouse s'ils veulent
se prendre pour mari et pour femme.

Huissiers de l'arrondissement, Messieurs

<i>Bouglon.</i> -- Olivé.	<i>Le Mas.</i> -- Dubourg, Duminy.
<i>Castelmoron.</i> -- Bazat.	<i>Meilhan.</i> -- Larondrie père, Larondrie fils.
<i>Duras.</i> -- Pascal.	<i>Seyches.</i> -- Rousseau.
<i>Lauzun.</i> { Simonet, au chef-lieu.	<i>Tonneins.</i> { Frezal, Serbat fils.
{ Gargon, à Miramont.	{ Charles, à Clairac.

Chambre de discipline, Messieurs

<i>Ducayron,</i> syndic.	<i>Sourisseau,</i> trésorier.
<i>Fontayral,</i> secrétaire.	<i>Serbat.</i>
<i>Dumini,</i> rapporteur.	

Bureau d'Assistance judiciaire, MM.

<i>De Villepreux,</i> avocat, président.	<i>Boisvert,</i> maire de Marmande.
<i>Faye fils,</i> avocat.	<i>De Bellevue,</i> recev. de l'enregistr.
<i>Tréjaut,</i> avoué.	<i>Larromet,</i> greffier en chef, secrét.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE NÉRAC.*JUGES, Messieurs*

<i>MONTHES,</i> ✱, président.	
<i>Lacoste.</i>	<i>Salles,</i> juge d'instruction.

*Suppléants : MM. Labadie-Lagrave, Faget.**PARQUET, Messieurs*

CALVET, procureur impérial.
Dupray, substitut.

GREFFE, Messieurs

Fabre, greffier en chef.
Dansos et Ducoq, commis-greffiers

AVOCATS, Messieurs

<i>Samazeuilh,</i> père.	<i>Samazeuilh,</i> fils.	<i>Fallières.</i>
<i>Labadie-Lagrave.</i>	<i>Gimet, Saint-Albin.</i>	<i>Passet.</i>
<i>Brettes.</i>	<i>Boulle-Lacroze.</i>	
<i>Mathisson-Ferret.</i>	<i>Pourcelie.</i>	

Stagiaires : MM. D'Esparbès-de-Lussan, Roquaing, Mathisson-Ferret Alban.

Conseil de discipline, Messieurs

<i>Samazeuilh,</i> fils.	<i>Labadie-Lagrave.</i>	<i>Pourcelie,</i> secrétaire.
<i>Brettes.</i>	<i>Boulle-Lacroze, bât.</i>	

AVOUÉS, Messieurs

<i>Treilhard du Bast.</i>	<i>Clerc,</i> syndic.	<i>Charles Martel,</i> rap.
<i>Bonnefon.</i>	<i>Bonneuil,</i> secrétaire.	<i>Rozès,</i> président.

Une famille toute simple

Armand Fallières, que la mort en bas âge d'un frère et d'une sœur laissa enfant unique très tôt, est originaire d'une famille aisée de propriétaires et d'homme de loi de l'Albret. Sa mère, Marie Madeleine Sérizac, naquit à Nérac et son père, Pierre Fallières, fut greffier de justice dans sa ville natale de Mézin, chef-lieu de canton de Lot-et-Garonne à une quinzaine de kilomètres de Nérac.

Il épousa en 1868, à l'âge de 27 ans, Jeanne Bresson, dite « la belle Mademoiselle Bresson », dont le père avait exercé la charge d'avoué à Nérac. Ils eurent deux enfants : Anne née en 1874 à Nérac et André qui vit le jour, un an plus tard, à Loupillon

Réservée et aimable, comme sa mère, élégante mais simple, Anne Fallières épousa à 32 ans Jean Lanes, trésorier payeur général et secrétaire général de l'Élysée pendant la présidence de son père.

André, lui, fit une brillante carrière de juriste au barreau de Paris. Conseiller de son père durant le septennat, il devint député de Lot-et-Garonne de 1919 à 1928, puis sénateur en 1932. Parallèlement il fit une carrière ministérielle, et fut, entre autres, ministre du Travail et des Affaires sociales, dans les cabinets Briand et Poincaré.



Descudé
Louis
et
Daignan
marie

12.

L'an mil huit Cent trente neuf le dix-neuf mai à midi ; par
devant nous Maire, officier de l'état civil de la commune de
Mœriy département de Lot-et-garonne après nous être transporté
devant la porte d'entrée de la maison commune avons annoncé et
publié pour la première fois qu'il y a promesse de mariage entre
Louis Descudé âgé de vingt-cinq ans fabricant de bouchons fils
major et légitime de S. Jean baptiste Descudé et de Louis Dubosc
tous domiciliés à Mœriy, d'une part ; et Marie Daignan fille
de feu Pierre Daignan et de Madeleine Dupouy âgée de vingt-
deux ans, domiciliée à Montréal avec sa mère, procédant de son
contentement d'autre part ; laquelle publication lue à haute
et intelligible voix a été de suite affichée à la porte extérieure
de la maison commune, dont acte —
Republié le Dimanche suivant Vingt-Six mai à midi —

J. Radouze

Fallières
Pierre
et
Serirac
marie Mag.

13.

L'an mil huit Cent trente neuf le Six Juin à midi ; nous
Maire officier de l'état civil de la Commune de Mœriy, départe-
ment de Lot-et-garonne après nous être transporté devant la
porte d'entrée de la maison commune avons annoncé et publié
pour la première fois qu'il y a promesse de mariage entre
Pierre Fallières propriétaire âgé de vingt-huit ans fils
légitime de M. Joseph Fallières propriétaire et de Jeanne
Boué, domiciliés à Mœriy procédant comme major, d'une
part ; et demoiselle Marie Magdeleine Emili Serirac
fille légitime de M. Arnaud Serirac propriétaire et greffier
de la justice de paix du Canton de Mœriy, et de Anne
Farroze, agissant comme mineure de dix-sept ans et du
contentement de son père et mère avec lesquels elle demeure
à Mœriy, d'autre part ; laquelle publication lue à haute et
intelligible voix a été de suite affichée à la porte extérieure de
la maison commune, dont acte —
Republié le Dimanche suivant Vingt-trois Juin à midi —

J. Radouze

Fallières, clemence. catharine. Eva

née le 28 Mai 1851

9030

Décidé le 2 août 1851 9031

Lassagne Denis

né le 3 Juin 1851

9031

L'an mil huit cent cinquante un, le vingt huit du mois de Mai, à six heures du soir, pardevant nous Jean Auguste de Lartigue, Maire, officier de l'état civil de la Commune de Merin, Département de Lot et Garonne, est comparu Monsieur Pierre Fallières, propriétaire et greffier de la Justice de Paix du Canton de Merin, âgé de quarante ans, domicilié à Merin. Lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, né dans sa maison située sur la place Saint Jean de cette ville, aujourd'hui à midi, de lui déclarant et de Dame Marie Magdelaine Serirac son épouse, sans profession, âgée de vingt neuf ans, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Clemence Catharine Eva. Lesdites présentations et déclarations faites en présence de Messieurs Savinien Jean Serirac, avocat notaire, premier adjoint à la mairie de Merin, âgé de trente sept ans, et Eugène Lurarey propriétaire, âgé de quarante quatre ans, domiciliés à Merin, beaux frères du déclarant. Lesquels ont signé avec le père de l'enfant et nous, après lecture.

Serirac

Fallières

Le Maire
Justy

Lurarey

L'an mil huit cent cinquante un, le trois Juin à deux heures du soir, pardevant nous Maire, officier de l'état civil de la Commune de Merin, Département de Lot et Garonne, est comparu Joseph Lassagne, métayer, âgé de trente ans, domicilié à Tabas, en cette Commune. Lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né le matin à neuf heures au dit lieu de Tabas, de lui déclarant et de Marie Ducasse, âgée de vingt deux ans, son épouse, auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Denis. Les dites déclarations et présentations faites en présence de Jean Dufour Bouchomié âgé de quarante neuf ans, et Joseph Dupuy maçon, âgé de quarante huit ans, domiciliés à Merin. Le père et les témoins ont signé le présent acte de naissance pour le Valoir, de ce lequel par nous après lecture.

Le Maire

Justy

Fallières, clémence. catharine. Eva

née le 28 Mai 1851

N° 30

Décédé le 2 août 1851 N° 414

L'an mil huit cent cinquante un, le vingt huit du mois de Mai, à six heures du soir, pardevant nous Jean. Auguste de Lartigue, Maire, officier de l'état civil de la Commune de Merin, département de Lot et garonne, Est comparu: Monsieur Pierre Fallières, propriétaire et greffier de la justice de paix du Canton de Merin, âgé de quarante ans, domicilié à Merin. Lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, né dans sa maison située sur la place Saint Jean de cette ville, aujourd'hui à midi, de lui déclarant et de Dame Marie Magdelaine Sérizac son épouse, sans profession, âgée de vingt neuf ans, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Clémence. Catharine. Eva. Lesdites présentations et déclarations, faites en présence de Messieurs Savinien Jean. Sérizac, avocat notaire, premier adjoint à la mairie de Merin, âgé de trente sept ans, et Eugène Luxarey, propriétaire, âgé de quarante quatre ans, domiciliés à Merin, beaux frères du déclarant. Lesquels ont signé avec le père de l'enfant et nous, après lecture.

Sérizac

Fallières

Luxarey

Le Maire
J. de Lartigue

Lassagne Denis

né le 3 Juin 1851

N° 31

L'an mil huit cent cinquante un, le trois Juin à deux heures du soir, pardevant nous Maire, officier de l'état civil de la Commune de Merin, département de Lot et garonne, est comparu: Joseph Lassagne, métayer, âgé de trente ans, domicilié à Tabas, en cette Commune. Lequel nous a présenté un enfant d'un sexe masculin, né le matin à neuf heures au dit lieu de Tabas, de lui déclarant et de Marie Ducasse, âgée de vingt deux ans, son épouse, auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Denis. Lesdites déclarations et présentations, faites en présence de Jean Dufour, bouchonnier, âgé de quarante neuf ans, et Joseph Dupuy, maçon, âgé de quarante huit ans, domiciliés à Merin. Le père et les témoins ont signé le présent acte de naissance pour ce Veroir, de ce lequel par nous après lecture.

Le Maire
J. de Lartigue

Pardevant Mr. George Audebert, notaire à la
résidence de Sor, canton de Mèzières, arrondissement de Trier
(du département de la Moselle) soussigné et en présence de témoins.

Fait présent

Monsieur Jean-Joseph Beuret, propriétaire demeurant
précédemment au chef-lieu de la commune de Sor, et
actuellement au lieu de Bordes, commune de St-Maur.

Lequel vend avec garantie de toutes causes d'événements.

À Monsieur Pierre Fallières fils, propriétaire et
grefier de la justice de paix du canton de Mèzières, demeurant
à Mèzières la ce présent acceptant.

Le domaine appelé Loupillon situé dans la
commune de Villenueve de Mèzières, canton de Mèzières
consistant en maison de maître, bâtiment d'habitation
et d'exploitation, granges, étables, chais, bûcherie, jardin,
pièces d'eau, terres labourables, prairies, verges, bois,
pâturages et autres fonds, le tout d'une contenance app-
roximative de vingt-neuf hectares, et compris sous les
numéros 206. 207. 208. 212. 213. 214. 215. 216. 217.
218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 227. et parties des St-
duns voisins 205. et 225. de la section B, dite du Courtois,

Du plan cadastral de la commune de Villenueve; ensemble
tous les capitaux qui s'y trouvent attachés, les saillances
vinaïches, charrettes, ustensiles aratoires, semences,
fumiers, pailles et foin; en un mot tous les meubles
réputés immeubles par destination.

Ainsi que l'entier domaine d'étend, se possédant
et comporte en ce moment, avec toutes ses appartenances
et dépendances, sans exception ni réserve.

M. Beuret est propriétaire de ce domaine pour
l'avoir recueilli avec les parcelles qu'il en a déjà détachées
dans la succession de M. Jean Beuret, son père, décédé.

Ce domaine est entré dans son lot ainsi qu'il
résulte de l'acte contenant partage de la dite succession,
passé devant M. Laroque, notaire à Mèzières, le huit
septembre mil huit cent vingt six enregistré.

À compter d'aujourd'hui M. Fallières pourra
jouir et disposer en toute propriété du domaine de
Loupillon ainsi présentement vendu, et en prendre
possession quand bon lui semblera.

Cette vente est faite à la charge par Monsieur
Fallières qui s'y oblige, 1^o d'acquiescer désormais les
contributions du domaine vendu; 2^o de prendre ce
domaine dans l'état où il est avec les servitudes actives
et passives s'il en existe.



ventes.
N^o 96.

expédie.

Pardevant Mr. George Baudet, notaire, à la
résidence de Sor, canton de Mège, arrondissement de Nîmes
(des Bouches-Rhône) soussigné et en présence de témoins.

Fait présents

Monsieur Jean-Joseph Buret, propriétaire demeurant
précédemment au chef-lieu de la commune de Sor, et
actuellement au lieu de Bordes, commune de St-Maur.

Lequel vend avec garantie de toutes causes et
événements.

A Monsieur Pierre Fallières fils, propriétaire et
greffier de la justice de paix du canton de Mège, demeurant
à Mège, à ce présent acceptant.

Le domaine appelé Loupillon, situé dans la
commune de Villeneuve de Mège, canton de Mège,
consistant en maison de maître, bâtiment d'habitation
et d'exploitation, granges, étables, chais, bûcherie, jardin,
pièces d'eau, terres labourables, prairies, vignes, bois,
pâturage et autres fonds, le tout d'une contenance ap-
proximative de vingt-neuf hectares, se composant des
N°s 206. 207. 208. 212. 213. 214. 215. 216. 217.
218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 227. et partie des N°s
205. et 225. de la section B, dite du Courro,

du plan cadastral de la commune de Villeneuve; ensemble
tous les capitaux qui s'y trouvent attachés, les saizons
vénalisables, charrettes, ustensiles, aratoires, semences,
fumiers, pailles et foin; en un mot tous les meubles
réputés immeubles par destination.

Ainsi que l'entier domaine d'été, le pourcentage
et comporte en ce moment, avec toutes ses appartenances
et dépendances, sans exception ni réserve.

M. Buret est propriétaire du domaine pour
l'avoir recueilli avec les parcelles qu'il en a déjà détachées
dans la succession de M. Jean Buret, son père, décédé.

Ce domaine est entré dans son lot ainsi qu'il
résulte de l'acte contenant partage de la dite succession
passé devant M. Laroze, notaire à Mège, le huit
septembre mil huit cent vingt six enregistré.

A compter d'aujourd'hui M. Fallières pourra
jouir et disposer en toute propriété du domaine de
Loupillon ainsi précédemment vendu, et en prendre
possession quand bon lui semblera.

Cette vente est faite à la charge par Monsieur
Fallières qui s'y oblige, 1° d'acquiescer désormais les
contributions du domaine vendu; 2° de prendre ce
domaine dans l'état où il est avec les servitudes actives
et passives, s'il en existe.



Vente.
N° 96.

expédié.



Madame Fallières en 1906, l'Illustration (1 J 943)



Madame Fallières à Loupillon (127 J 576)



Monsieur et madame Fallières à Loupillon (27 Fi 51)

11° 69



14 juillet
1874.

Fallières
Madeleine
Anne-Marie

L'an mil-huit-cent-soixante-quatorze le 37
quatorze Juillet, à quatre heures du soir, pas de sept
nous, Espagne, Raymond, adjoint au maire de la
ville de Nérac, chef-lieu du troisième arrondissement
du département de Lot-et-Garonne, pas lui d'aligner
pour les fonctions d'officiers de l'état civil, a comparu
à l'hôtel de la mairie, adelaide Lafargue, sage
femme, âgée de soixante-deux ans, domiciliée à Nérac,
laquelle nous a présenté une enfant, du sexe féminin,
née hier, treize Juillet, à quatre heures du soir,
à Nérac, rue de Condom, fille légitime de Clément
Armand Fallières, avocat, ancien maire de
Nérac, membre du conseil général de Lot-et-Garonne,
âgé de trente-deux ans, et de Jeanne Besson, son
épouse, âgée de vingt-cinq ans, domiciliés à Nérac,
rue de Condom, et à laquelle enfant il a été donné
les prénoms de Madeleine Anne-Marie.
Lesdites déclarations et présentation faites en
présence de Juvénal Jean-François, âgé de quarante
cinq ans, Ducos, Antoine âgé de quarante-quatre
ans, tous les deux propriétaires et domiciliés à Nérac,
qui ont signé avec nous et la déclarante le
présent acte de naissance, après lecture.

Spain
et Duvy
B. Espagne
Adèle Lafargue

N° 728 bis.

(Sept. 1906. — Coq. 50.)

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.

N° 43474-22841

Expédiée le 10

à h. minutes du 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Stoien, le 10 Août, 16 h. m.

Monsieur le Président
et Madame Fallières
Paris.

Nos félicitations cordiales à l'occasion
du mariage de votre fille et nos vœux
sincères pour le bonheur des nouveaux
mariés. -

Maud, Haakon, R.



N° 728 bis.

(Sept. 1906. — Coq. 50.)

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

36 N° 12787
Expédiée le 26 1889
à 2 h. 30 minutes de

Buckingham, le 26 Juin, 1 h. 20 m. du Soir.
Palace London

Le Président de la République,
Paris.

La Reine et moi apprenons par les journaux
que Mademoiselle Tallières va épouser Monsieur
Lanes et nous vous prions et Madame Tallières
aussi d'accepter nos vives félicitations.

Edvard. R.



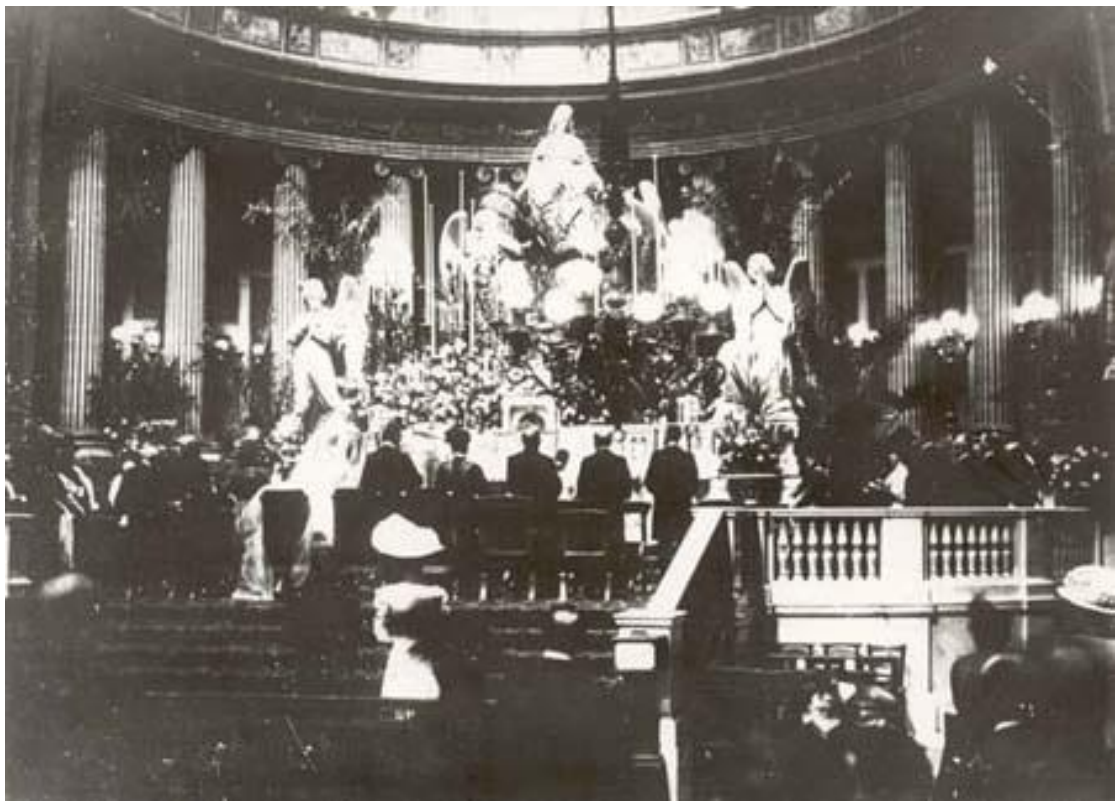
Télégramme de félicitations du roi d'Angleterre pour le mariage d'Anne et Jean Lanes
(127 J 763)



Garden party (127 J 729)



La mariée monte les marches de la Madeleine (127 J 739) (2)



Les mariés pendant la cérémonie (127 J 721)



Sortie des mariés de l'église (127 J 669)



Jean Lanes à son bureau (127 J 725)



Jean Lanes à la chasse (127 J 726)

N^o 6
 Naissance de
 Fallières
 Jean André

à Noirau, mais
 demeurant en ce
 moment à —
 Approuvant le curé

Jouffreau

A. Fallières

André

L'an mil huit cent soixante quinze et le premier octobre à dix
 heures du matin, pardevant nous Médéric Joseph, maire et
 officier de l'état civil de la commune de Villeneuve-de-Mézin
 canton de Mézin, arrondissement de Noirau (soit h. garron)
 est comparu M^r Fallières Clément Remond
 âgé de trente trois ans, avoué à Noirau où il est domicilié
 et propriétaire à Loupillon, en notre commune où il
 réside en ce moment, lequel nous a présenté un enfant
 d'un sexe masculin qu'il nous a déclaré être né le jour d'hui

trente septembre, à huit heures du soir, du lieu d'habitation de
 Bresson Jeanne, son épouse, âgée de vingt six an
 sans profession, domiciliée au lieu d'habitation de Loupillon
 lieu de naissance dudit enfant auquel il a déclaré vouloir
 donner les prénoms de Jean André, lequel
 présentation et déclarations ont été faites en présence
 de Joseph Bernard, âgé de quarante quatre ans, cultivateur
 journalier et de Doudet Raphaël, âgé de vingt neuf an
 journalier, tous les deux domiciliés au chef lieu de notre
 commune, témoins qui ont signé avec nous et le père
 déclarant le présent acte de naissance après qu'il a
 eu été donné lecture.

Jouffreau

A. Fallières

André

LES BIENS



**La Maison natale - Mézin - Boulevard Président-Fallières et Maison de M. A. Fallières.
Président de la République (127 J 563)**



Le domaine de Loupillon - A. Fallières dans son domaine viticole (127 J 574)



Les toudres contenant le vin de la domaine souvra.
LE DOMAINE DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, A LOUPILLON
Photographies de notre envoyé spécial, M. Abenieur. — Voir l'article, page 46.

Les chais du domaine, photo dans l'Illustration (1 J 943)



VILLENEUVE-MEXIN (Lot-et-Garonne)
"Loupillon", Résidence de Monsieur ARMAND FALLIÈRES, ancien Président de la République

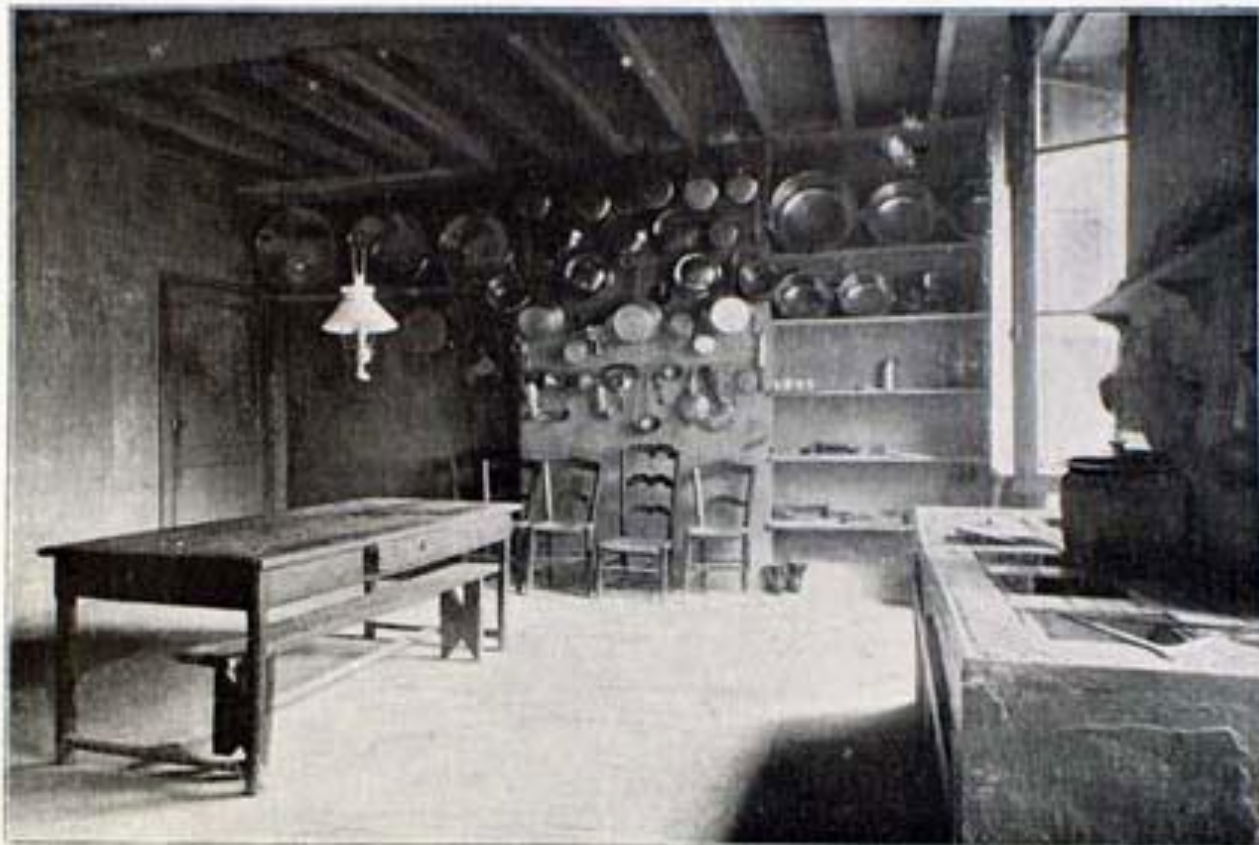
La façade de Loupillon après transformation par l'architecte Tronchet (127 J 568)



Le cabinet de travail en 1906 (1 J 943/a)



La salle à manger



La cuisine.

La cuisine en 1906 (1 J 943/c)



LOUPILLON. — M. FALLIÈRES, Président de la République, après son voyage triomphal.
Léon-Garmon se repose deux jours à Loupillon où il a grand plaisir à s'entretenir avec son personnel agricole.

Loupillon.- M.Fallières, Président de la République, après son voyage triomphal (127 J 569)

L'homme politique

Républicain et opposant à l'Empire dès sa jeunesse, Armand Fallières se lance dans la politique locale à peine installé à Nérac comme avocat. Conseiller municipal, puis maire, il resta premier édile de la cité jusqu'en 1878, avec deux interruptions cependant dues à sa révocation par le gouvernement de droite de 1874 à 1876, puis en 1877.

En 1871, il entre comme représentant du canton de Nérac au conseil général dont il devint président de 1883 à 1886.

En 1876, il gravit une nouvelle marche et devient député, mandat qu'il remplit jusqu'en 1890 avec une brève éclipse en 1877, l'Assemblée nationale ayant été dissoute par le président Mac-Mahon.

En 1890, il franchit un dernier échelon. A la mort subite du sénateur lot-et-garonnais Laporte les grands électeurs du Néracois lui offrent de soutenir sa candidature, ce qui lui permet d'entrer au palais du Luxembourg. Réélu en 1897, il est, trois ans plus tard, porté à la présidence du Sénat en remplacement d'Émile Loubet élu, lui, président de la République.

Parallèlement il occupa divers postes ministériels, à l'Intérieur (1880-1881, 1882-1883 et 1887), à la Justice (1887-1888), enfin à l'Instruction publique (1883-1887, 1889-1890). Il fut même président du Conseil pendant une brève période (du 20 janvier au 20 février 1883), mais n'exerça guère ses fonctions. Dès le 30 janvier, en effet, il tombe malade et reste alité après un malaise à la tribune de la Chambre des députés.

Cette carrière politique locale, puis nationale de quelques 35 ans le prépara à exercer la magistrature suprême. En 1906, lorsqu'il accède à la plus haute fonction de l'État, il connaît parfaitement les rouages comme les hommes de cette Troisième République désormais assise et tranquille.



Les gloires politiques du Lot et Garonne sous la Troisième République



Inauguration du monument Gambetta

Armand Fallières maire de Nérac

Sa carrière d'élus local débute sous Napoléon III. Dès 1868, lors d'élections partielles il est élu conseiller municipal opposant au Second Empire et y déploie déjà des talents d'orateur clair et synthétique. Candidat républicain, il est réélu en avril 1871, après la chute de l'Empire. Un mois plus tard, le président du Conseil, Adolphe Thiers, le nomme maire sur les conseils du sous-préfet. « Cette victoire, qu'on le sache bien, c'est la victoire de l'ordre, de la liberté...Que ce drapeau tricolore qui flotte au-dessus de nos têtes devienne une fois de plus le symbole de l'apaisement, de la concorde, de la conciliation. » s'écrit modestement le nouveau maire en réponse à ses concitoyens venus le féliciter après sa victoire.

Ce premier mandat lui permit de fourbir ses armes politiques: et de se forger une image de républicain tranquille et efficace. Grâce à son action Nérac fut embellie et modernisée. La mairie fut installée dans son local actuel, un abattoir, des trottoirs et une école primaire furent construits, un plan d'alignement fut réalisé et le gaz parvint enfin à éclairer la cité gasconne.

Après une réélection triomphale le 6 janvier 1878, il abandonna ses charges de maire pour se consacrer à ses fonctions de conseiller général et de député, mais resta simple conseiller municipal jusqu'en 1892.

« Ils ont été remis ainsi que les
« feuilles de dépouillement au bu-
« reau par les scrutateurs supplé-
« mentaires. »

(10) Indiquer le nombre en toutes
lettres.

Le dépouillement a donné le résultat suivant, qui a été proclamé par le
Président :

OUI (10) *neuf cent soixante dix huit* bulletins.

NON *quatre cent douze*.

Il a été constaté que pendant la durée des opérations, trois membres du
Bureau au moins n'ont pas cessé d'être présents dans la salle du vote.

Aucune réclamation ne s'est produite (11).

(11) Dans le cas contraire, on
designera l'objet de la réclamation;
si elle a été formulée par écrit, on
la joindra au procès-verbal.

Les opérations étant terminées, le Président a levé la séance, après avoir
donné lecture du présent procès-verbal, qui a été dressé en double original
et signé par les membres du Bureau.

Fait à *Nérac*, le 8 mai 1870.

Le Président,

Les Assesseurs,

E. L. F. Champagnat

Le Secrétaire,

Legrand

Mouton Ducat

E. L. F. Champagnat

A. Fallières

J. L. F. Champagnat

5 Août 1871

Monsieur le Préfet, En réponse à la lettre de M. le Préfet, qui veut m'engager l'honneur de me communiquer les pièces laquelles il demande deux pièces historiques qui se trouvent aux archives de la commune, permettez-moi de vous faire part de mes scrupules. Ces deux pièces me paraissent être la propriété de la Commune, et si je ne suis voir en vertu de quel droit on me les demande, j'estime que je manquerais à mes devoirs si je les livrais à l'autorité Supérieure avant qu'il me fût prouvé qu'une instance de ma part devrait contraindre à la Lui.

Ces deux pièces, porte la lettre de M. le Préfet, sans "d'un intérêt purement historique". - N'aurait-il été pareil la que c'est pour nous un motif d'attacher peu de prix à leurs conservations ? Ce serait une erreur étrange !

C'est précisément cet intérêt que j'invoque pour m'en dessaisir et pour répondre à la demande qui m'est faite des refus, dont les explications qui précèdent vous ont suffisamment dissuadé la portée.

J'ailly agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma considération, et de l'hommage de mon respect.

Le Maire. Signé Fallières

Copie d'une lettre adressée par A. Fallières, maire de Nérac, au préfet, 5 août 1871
(E dépôt nérac 2 D 17)

Avis.

Les actionnaires de la Brasserie de Roquefond-Nérac sont convoqués en assemblée générale au siège de la Société pour le Dimanche 30 courant, à 5 heures du soir.

Pour la Société :
J. BOISSON.

NÉRAC

Dimanche dernier, dans la soirée, notre ville était en fête. La musique du bataillon de la Garde nationale donnait une sérénade au nouveau maire, si sympathique à la population néracaise. Aussi celle-ci était accourue en foule et le quartier de la rue de Condom retentissait d'allégresse.

Vers neuf heures et demie, la musique ayant exécuté son premier morceau, le digne chef de notre municipalité a prononcé l'allocution suivante que nous sommes heureux de pouvoir reproduire pour nos lecteurs :

« Messieurs,

« Je serais bien embarrassé pour répondre à l'honneur immérité que vous me faites, si je ne sentais que ce que vous fêtez, dans cette manifestation, ce n'est pas la situation éphémère d'un homme, mais le triomphe d'un principe : le principe Républicain.

« A ce titre, nous devons nous réjouir d'avoir vu la France écarter ces sateurs impitoyables, qui l'ont si souvent conduite aux abîmes, pour confier à ses enfants le soin de la relever de ses désastres, et de lui préparer encore de glorieuses destinées !

« Le 2 juillet 1871 restera, dans l'histoire de notre pays, comme une étape nouvelle dans la conquête de nos droits.

« Mais que la revendication incessante de ces droits, entendez-le bien, ne nous fasse jamais oublier nos devoirs.

« Républicains, prouvons, par notre exemple, que la passion de l'ordre, l'horreur des violences, le respect des opinions contraires, sont, autant que l'amour de la liberté, des vertus républicaines !

« Alors tomberont, une à une, les préventions, les défiances, les calomnies, — et un jour viendra, jour prochain, soyez-en sûrs, où, tous, tant que nous sommes, soldats de la même patrie, citoyens de la même commune, étonnés de nous être si longtemps méconnus, confondus dans un même sentiment, une même pensée, nous n'arborerons plus qu'un seul et même drapeau, le drapeau de la République.

« Vive la République ! »

Vive la République ! — Ce cri répété par la foule produisit une clameur immense, et chacun se sentait ému des paroles éloquentes qu'il venait d'entendre, paroles dictées par le plus ardent patriotisme en même temps que par la plus profonde sagesse.

S'adressant ensuite au corps de musique de la Garde nationale, promoteur de cette éclatante

manifestation :

« Messieurs les musiciens, dit M. Fallières, je manquerai au plus sacré de tous les devoirs, celui de la reconnaissance, si, oubliant ceux qui sont les artisans de cette fête, je ne criais, dût sa modestie s'en offenser,

Vive la musique de Nérac ! »

Naturellement tous les assistants s'associèrent à ce cri du cœur en l'accompagnant de leurs mille voix.

Puis, la musique se mit à jouer un air patriotique.

Et après un troisième morceau, le dernier du programme de la sérénade, tout le monde se dispersa dans le plus grand calme, vivement impressionné par ce qui venait de se passer.

On nous prie d'insérer la réponse suivante à la lettre de M. Lajoux, adressée à M. le Commandant de la garde nationale et publiée dans notre dernier n° :

Nérac, le 15 juillet 1871.

A Monsieur LAJOUX, professeur de musique à Nérac.

Monsieur,

Dans votre lettre du 5 juillet courant, adressée à M. le Commandant de la garde nationale de Nérac, pour lui donner votre démission de chef de la musique du bataillon, lettre évidemment destinée à la publicité et insérée en effet dans le *Journal de Nérac* de dimanche dernier, vous expliquez longuement les motifs de cette démission, que vous vous efforcez de justifier aux yeux du public.

Nous croyons, Monsieur et vous n'allez point tarder sans doute à croire comme nous, que vous avez eu tort de rendre le public juge de votre conduite. *Imitant de Conrad le silence prudent*, vous n'auriez point en effet à subir aujourd'hui le désagrément de voir ceux qui furent vos musiciens, vos subordonnés, relever l'inexactitude des faits rapportés dans votre lettre.

Donc, à propos d'une réunion des membres de l'ancienne *Société philharmonique*, « vous ne reconnaissez, avez-vous dit à notre cher Commandant, d'autre société musicale que celle que vous dirigiez en vertu du mandat qui vous avait été conféré. »

Ah ! Monsieur Lajoux, souvenez-vous-en :

Lors de votre nomination, M. le Président de la *Société philharmonique* réserva pour cette société tous ses droits primordiaux, ce à quoi vous adhérez pleinement. (Voir le procès-verbal en date du 23 février 1871).

Une pareille adhésion n'était-elle pas, la reconnaissance implicite de l'existence, dans le corps de musique de la garde nationale, d'un autre corps distinct, qui serait autorisé à faire des répétitions et même des sorties en dehors des répétitions et des sorties réglementaires ?

Ceci dûment établi, il est évident que les membres de la *Société philharmonique* avaient le droit : 1° de se réunir sans vous en donner avis, (à plus forte raison en vous prévenant comme ils l'ont fait, dans le cas particulier qui nous occupe) ; 2° de décider qu'ils donneraient une sérénade à M. le Maire de Nérac nouvellement élu, représentant sympathique d'un principe

qui leur saluer le

« Le national dessein nous pourrions régler ce genre

Ah ! inutile de se

L'art sorties,

« La Comman

« Ave

pourra sur la

majorité Vous

entend chef de

Cette qu'elle constance

Et ten

mot :

Il ne en term

« La

sieur qu

société bien voi

Non,

Car, que vou

vérité e

termina

La co

que nou

musiqu

Nous

Pres

rère, ac

Gasson

Sibrae,

Nelson.

Abse

M. le mission

1872, s

commi

M. F

tudier

lecture

Les

en pér

voir à

Administration Communale.

MAIRIE DE NÉRAC.

DÉLIBÉRATION
du 15 8^{bre} 1876

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de Nérac.

Objet de la délibération :

Construction d'un abattoir et d'une école L'an mil huit cent soixante-seize et le quinze du mois de Octobre à trois heures du soir

Emprunt de 32.000 fr. le Conseil Municipal de la Commune de Nérac s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur la convocation et sous la présidence de M. Fallières, Maire.

Étaient présents M. M. Courrent, Barrière, adjoints, Farigaud, Roguain, Dupré de Bomarieu, Pons, Dadevant, Gulong, Conchus, Gaston, Soubiran, Combes, Dubourg, Larrat, Poudoussan et Salavain.

M. le Maire expose que dans sa séance du 25 8^{bre} 1873, le Conseil Municipal décida que l'imposition crée pour faire face au remboursement de l'emprunt, dont le produit avait été affecté en 1870 à l'équipement de la garde nationale mobilisée, serait continuée jusqu'en 1880 inclusivement et que son produit serait destiné à la construction d'un abattoir nouveau,

Que l'assemblée des conseillers municipaux et des plus imposés de la Commune réunis à cet effet le 26 8^{bre} 1873 ratifia la délibération précédemment prise par le Conseil et que le Maire fut autorisé à contracter, au taux de 5 %, un emprunt de 30.000 fr. dans le but de procéder immédiatement à la construction de l'abattoir projeté;

Que l'administration d'alors, pour se conformer à ces décisions, était à la veille de faire mettre la main à l'œuvre lorsqu'elle fut remplacée par décret du Président de la République;

Que l'affaire en resta là et qu'il est indispensable de la reprendre aujourd'hui; mais que depuis la transformation de l'école supérieure en école primaire, tout le monde sait que le local actuel est devenu complètement insuffisant et qu'il a été, du reste, précédemment décidé qu'il y avait lieu de procéder à la construction d'une nouvelle école.

De là deux intérêts à satisfaire actuellement.

De là double dépense qui s'impose donc nécessairement au conseil.

- 1^{re} Construction de l'abattoir,
- 2^{re} Construction de l'école.

M. le Maire expose que le produit de l'impôt extraordinaire, en voie de recouvrement s'élèvera au 31 12^{bre} de cette année à la somme disponible de 18.537.00 et que du 31 12^{bre} 1875 au 31 12^{bre} 1880, date

à laquelle prendra fin l'imposition, le produit à encaisser sera de 24.720 f., ce qui fait, qu'en somme, l'impôt des mobiliers aura produit un total de 43.257.^f 66.

Dans ces conditions, si l'on voulait disposer immédiatement de ces 43.257.^f 66, il faudrait, puisque nous en avons déjà 18.537.^f 66, en emprunter 24.720 f.; mais comme il faut se préoccuper des intérêts à servir et qu'ils s'élèveront à la somme de 2.750 f., il lui paraîtrait convenable de n'emprunter que 22.000 f., au lieu de 24.750 f., les 2.750 f. de surplus, qui seront produits par le recouvrement de l'impôt, devant servir, dans ce cas, à payer les intérêts de l'emprunt.

En résumé, la Commune, grâce à la somme actuellement encaissée et au produit de l'emprunt pourrait disposer, 1.^o des 18.537.^f 66 dont il vient d'être parlé. 2.^o des 22.000 f. à emprunter, soit au total, d'une somme principale de 40.537.^f 66 Centimes.

Avec cette somme peut-on construire à la fois l'abattoir et l'école? C'est la première question qu'il y a eu à se poser.

Pour la résoudre M. le Maire a chargé M. Courau, architecte à Marmande, de dresser les plans et devis d'un abattoir et d'une école.

Il fait passer sous les yeux du Conseil ces plans et ces devis.

L'abattoir se composerait:

D'un échaudoir de 20 mètres de long sur dix mètres de large, pouvant contenir place pour dix bouchers; la hauteur des murs latéraux serait de 7 mètres; et douze grandes fenêtres, ainsi que deux grandes portes à charnières assureraient la parfaite aération.

À l'un des côtés serait adossé un édifice moins élevé, moins large et moins long et comprenant une vaste étable et la loge du concierge, composé de quatre pièces et d'un grenier au-dessus.

Le tout serait disposé de façon à pouvoir ultérieurement et quand la nécessité s'en ferait sentir, adosser à l'autre côté de l'abattoir un échaudoir pour les porcs.

La construction de l'échaudoir, à l'usage des bouchers, l'étable et la loge du concierge, seules pièces actuellement nécessaires, coûteraient la somme de 20.252.^f 68.

L'école se composerait:

1.^o Du logement de l'instituteur, composé d'un rez-de-chaussée seulement ou d'un rez-de-chaussée avec premier étage, suivant que le Conseil en déciderait.

2.^o En arrière plan de la façade et de chaque côté de la maison, de deux petits bâtiments affectés aux dépôts des paniers.

3.^o En arrière plan encore des dépôts des paniers et de chaque côté de l'édifice, de deux salles de classe mesurant chacune six mètres de long, six mètres de large et quatre mètres de hauteur.

4.^o D'un préau couvert disposé en forme de galerie et s'étendant dans la cour intérieure le long des salles des classes, des dépôts des paniers et de la maison de l'Instituteur.

5.^o Enfin de deux pavillons pour les lieux.

D'après les devis dressés par M. Courau, l'école, ainsi qu'elle vient d'être décrite, avec un matériel de classe de 4400^f. coûterait :

1.^o Avec le pavillon de l'Instituteur, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage 36.111.^f 49

2.^o Avec le pavillon de l'Instituteur composé seulement d'un rez-de-chaussée 32.638.^f 90

Mais il faut remarquer que l'école n'étant fréquentée actuellement qu par 70 élèves, et chaque salle pouvant en contenir au moins une centaine, on pourrait se contenter d'une seule salle de classe, et comme la commune possède déjà un matériel suffisant pour la garnir en entier, il n'y aurait à construire, pour le moment que :

1.^o Le pavillon de l'Instituteur,

2.^o Une seule salle de classe,

3.^o Une partie du préau,

4.^o Un seul dépôt des paniers,

5.^o Un seul pavillon pour les lieux.

Des devis particuliers dressés pour chacune de ces parties, il résulte que, réduite à ces dimensions aujourd'hui plus que suffisantes, l'école coûterait :

17.419.^f 92 si l'on réduisait le logement de l'Instituteur à un simple rez-de-chaussée.

Et 20.892.^f 51 si le logement de l'Instituteur comprenait, avec le rez-de-chaussée, un premier étage.

Si, à cette dépense de 20.892.^f 51, qui paraît être celle à laquelle doit s'arrêter le Conseil, on ajoute celle de 20.252.^f 68, montant de la dépense de l'abattage, on voit que la construction de ces deux édifices reviendrait à la somme de 41.145.^f 19.

Or, comme, grâce à la rentrée effective de l'impôt et au produit de l'emprunt, la Commune pourra disposer d'une somme totale de 40.537.^f 66, les dépenses afférentes à la construction des deux édifices se trouvent à peu près couvertes.

Sur cet exposé et après délibération, le Conseil à l'unanimité:

I. En ce qui touche l'abattoir, approuve les plans et devis dressés par M. Courau et adopte, en conséquence, la dépense de 20.252. 68 cent.

II. En ce qui touche la maison d'école, décide que la construction sera réduite au pavillon de l'Instituteur avec rez-de-chaussée et premier étage, une seule salle de classe, la partie du préau correspondant, un seul dépôt de paniers, un seul pavillon pour les lieux, approuve les plans dressés par M. Courau, et adopte le devis, qui, pour ces différentes parties, s'élève à la somme de 20.892. 51

III. En ce qui touche les emplacements, décide

1.^o que l'école sera bâtie sur les terrains appartenant à M. Gilbert et les époux Maris situés en façade sur les grandes allées et qui mesurent une superficie totale de six ares environ; charge M. le Maire de s'entendre avec les propriétaires pour la cession amiable de ces terrains.

2.^o que l'emplacement de l'abattoir ne sera définitivement choisi qu'après l'avis d'une commission prise en dehors du Conseil municipal et composée de M. M. Pettit, Ingénieur des chemins de fer, Gaillarda, Sous-Ingénieur à Nérac, Capot, agent voyer principal de l'arrondissement, Payen et Courau, Architectes.

IV. En ce qui touche les voies et moyens.

1.^o Décide qu'il sera fait un emprunt de 22.000 f. à la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux de 5 % par an; qu'au remboursement de cet emprunt qui s'effectuera en quatre annuités égales dont la première commencera en 1877 et la dernière finira en 1880 - inclusivement, sera affecté le produit des centimes extraordinaires primitivement destinés au paiement de l'équipement des mobilisés; que son produit sera employé, avec les 18.537 f. disponibles, à la construction de l'abattoir et de la maison d'école, et ce, dans les proportions suivantes:

Il sera fait face à la dépense de l'école s'élevant à la somme de 20.892. 51 cent avec les 18.537 f. disponibles au 31st de cette année et une somme de 2.355. f. 51 cent. à prendre sur le produit de l'emprunt.

Il sera fait face à la dépense de l'abattoir, s'élevant à la somme de 20.252 f. avec les 19.645 f. restants de l'emprunt de 22.000 f., après prélèvement des 2.355 f. ci-dessus indiqués, et avec partie du produit de la vente de l'abattoir actuel.

2.^o Vote l'augmentation des taxes de l'octroi jusqu'à concurrence d'un décime pour une durée de cinq années qui commenceront à courir le 1.^{er} janvier 1877 pour le produit en être affecté au

praiement des terrains sur lesquels seront construits la maison d'école et l'abattoir, le surplus, s'il y a lieu, devant être pris sur le produit de la vente de l'abattoir actuel et sur les ressources ordinaires.

3^e Vote les quatre centimes spéciaux additionnels aux quatre contributions directes, pour faire face à la gratuité des écoles primaires de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait Conforme,

Nérac, le 6. 9^{bre} 1876

Le Maire,



A. Fallières

A. Fallières, maire de Nérac, fait voter par le conseil municipal la construction d'un abattoir et d'une école, 15 oct. 1876 (2 O 195/27)

ADRESSE	FONCTIONS actuelles ou à l'époque du recensement	CANDIDAT ou non	SITUATION ou position actuelle ou précédente du candidat	FONCTIONS ACTUELLES ou précédentes du candidat	SA SITUATION ou position actuelle ou précédente du candidat	AGE, MO ou date de naissance	LE CANDIDAT est-il propriétaire ou non	ELECTIONS DE 1871 POUR L'ÉLECTION DU CANTON DE NÉRAC						OBSERVATIONS
								ÉLECTIONS COMMUNALES	ÉLECTIONS CANTONALES	ÉLECTIONS NATIONALES	ÉLECTIONS GÉNÉRALES	ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES	ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES	
Nérac	maire	Tallier (Armand)	maire sortant	Député, conseiller général - Nérac	12.000 ^l	oui	oui	2048	857	841	23	1 ^{er}	1 ^{er}	En remplacement de M. Treillard de Bastie démissionnaire
	adjoint	Courrent (César)	adjoint	Conseiller général - Nérac	4.500	oui	oui	2048	857	813	23	3 ^e	1 ^{er}	En remplacement de M. Cazagne, démissionnaire
	adjoint	Barrière (Jenny)	adjoint	Propriétaire	3.000 ^l	oui	oui	2048	857	810	23	2 ^e	1 ^{er}	En remplacement de M. Dupuy, démissionnaire

Proposition du préfet d'A. Fallières comme maire de Nérac (2 M 112)



Photographie de Fallières en 1877 (27 Fi 1)

NÉRAC.

Commission Municipale de Nérac.

Elections Municipales de Nérac.

Tous les candidats présentés par la liste républicaine ont obtenu un nombre de voix suffisant pour être nommés au premier tour de scrutin.

Voici le tableau des nouveaux conseillers municipaux de Nérac, établi d'après le nombre des suffrages acquis à chacun d'eux :

1. Fallières Armand, député,	926
2. Dupré de Pomarede, prop.	919
3. Sarrau Hipp., maître de poste	914
4. Faubet Jean, cond. des P.-et-Ch.	913
5. Dubourg Anatole, prop.	913
6. Berrette Albert, prop.	913
7. Barigaud Victor, nég.	910
8. Larrat Jean, prop.	909
9. Poitevin Jean, prop.	909
10. Combit Firmin, nég.	907
11. Lespiallt Maurice, prop.	906
12. Dubouché Jean, prop.	904
13. Lanusse Jean, brasseur	903
14. Laroze Ernest, avocat	903
15. Barrère Jeanty, prop.	899
16. D'Andiran Alexandre, prop.	898
17. Soubiran Nelson, nég.	898
18. Latouche Paul, nég.	897
19. Salavoine Edm., fondeur de pout.	895
20. Poudoussan François, prop.	878
21. Gasson Jean, prop.	866
22. Conches Jean, entrepreneur	859
23. Courrent Pascal, liquoriste	846

Le Directeur de la Bibliothèque réclame le 1^{er} volume de l'*Histoire de France* d'après les documents originaux et les monuments de l'Art, de MM. H. Bordier et S. Charton. Ce volume, emprunté à la Bibliothèque, n'a pas été rendu.

A Monsieur le Directeur du *Journal de Nérac*.

Le dimanche 30 décembre dernier a eu lieu l'installation de la nouvelle commission municipale.

C'est le sympathique député de Nérac, faisant les fonctions de maire, qui, sur l'autorisation de M. le Préfet, a procédé à son installation.

Après avoir donné lecture de l'arrêté préfectoral du 26 décembre, suspendant la commission municipale de Nérac, en instituant une nouvelle composée de tous les anciens membres du Conseil, et désignant MM. Fallières, Barrère et Courrent, pour remplir les fonctions de maire et d'adjoints, M. Fallières a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,
« En nous rendant les sièges que le suffrage universel nous avait donnés et dont l'ordre moral nous avait dépossédés dans de coupables desseins, le gouvernement actuel rend un nouvel hommage au principe inéluctable de la souveraineté nationale.

Notre mandat, illégalement interrompu touche presque à sa fin; quelques jours à peine nous séparent des élections.

« La France républicaine, en possession d'elle-même, affirmera une fois de plus sa confiance dans l'avenir de nos institutions, et nos successeurs, fidèles à la tradition que nous leur avons, j'ose le dire, précieusement conservée, sauront, en républicains dévoués, ne prendre pour guides de leurs délibérations et de leurs actes que le respect de la loi, le souci de l'impartialité et l'amour du bien public.

« Ces chaleureuses paroles ont reçu l'approbation unanime du Conseil qui en a demandé l'insertion au procès-verbal et au *Journal de Nérac*. »

E. SALAVOINE,

secrétaire de la séance d'installation.

Lorsque j'ai le privilège de vous envoyer l'extrait de ce procès-verbal, j'en profite aussi pour faire part à vos lecteurs du plaisir que nous avons eu, lundi dernier, en rendant visite à notre nouveau Sous-Préfet.

La commission municipale, à laquelle s'étaient joints les nouveaux élus de la veille et les fonctionnaires de la mairie, s'est rendue à la sous-préfecture pour donner un gage de sympathie au républicain éprouvé, à l'enfant de Nérac, dont la nomination, juste récompense de sa conviction ferme et inébranlable, a été acclamée par toute la démocratie du pays.

C'est encore M. Fallières, qui, en qualité de président de la commission, a bien voulu se faire l'interprète de nos sentiments en souhaitant, en ces termes, la bienvenue à M. Mourtan Descudé :

« Monsieur le Sous-Préfet,
« Le Conseil municipal a tenu à venir, en corps, vous apporter l'assurance de son concours. Il le doit tout entier et sans réserve, au vétéran de nos luttes républicaines, à l'enfant de Nérac, à l'ami dévoué, dont le zèle et le désintéressement ne se démentirent jamais.

« En quittant nos rangs pour entrer à la sous-préfecture, Dieu merci, vous ne désertez pas notre drapeau. Vous pourrez désormais le défendre de plus haut. Ce qui fait notre joie et notre confiance, c'est que nous savons que l'autorité que vous tenez de la loi, ne servira jamais qu'à assurer le maintien et le respect de la République. »

Monsieur le Sous-Préfet, d'une voix très-accentuée, mais un peu émue en présence de ses amis: devenus ses administrés, a répondu :

« Monsieur le Maire, Messieurs,
« Je vous remercie de l'accueil bienveillant que vous venez de faire à ma nomination à la Sous-Préfecture de Nérac. Permettez-moi de considérer l'expression de vos sympathies comme la ratification par le suffrage universel du choix dont

32

32

Armand Fallières conseiller général

Dès son entrée à l'automne 1871 au Conseil général, Armand Fallières fit, avec l'aide de ses collègues républicains, adopter un vœu réclamant l'obligation et la gratuité de l'enseignement, donnant ainsi au département de Lot-et-Garonne dix ans d'avance sur les lois Ferry.

Pendant les quinze ans durant lesquels il siégea dans l'assemblée départementale il ne cessa d'intervenir et d'orienter la politique scolaire, faisant rouvrir l'école normale de garçons, appuyant la création de celle des filles ou obtenant une subvention pour envoyer 25 instituteurs à l'exposition universelle de 1878.

Il montra la même fougue à défendre l'équipement ferroviaire du département. « ..Mettez aux mains des populations ces merveilleux instruments de travail qu'on appelle des chemins de fer » s'écria-t-il dans une séance de 1874. Ainsi veilla-t-il à l'ouverture puis l'avancée des travaux de la ligne de Port-Sainte-Marie à Condom via Nérac ainsi qu'au démarrage de celle de Nérac à Mont-de-Marsan.

Il se fit également l'ardent défenseur des chasseurs, réclamant la révision du permis de chasse et la diminution de son prix.

DÉPARTEMENT

de

LOT - ET - GARONNE.

ARRONDISSEMENT

de *Nérac*

CANTON

de *Nérac*

ELECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL.

PROCÈS-VERBAL

DE

RECENSEMENT DES VOTES.

L'an mil huit cent soixante-*onze*, le *huit octobre*
à *10* heures du *soir*, le
bureau de la commune de *Nérac*
chef-lieu de canton, composé de

MM. *Castaing, Chicot, Puidensan, Combès,*
Faubit, Puidensan, Rigouangis, Boucon, secrétaire

ayant reçu les procès-verbaux constatant les résultats des votes exprimés dans les assemblées électorales des autres communes du canton, a procédé au recensement des suffrages.

Ce recensement a donné les résultats suivants :

NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLECTEURS inscrits.	NOMBRE de VOTANTS.	NOMS DES CANDIDATS QUI ONT OBTENU des suffrages.	NOMBRE de SUFFRAGES.	
Nérac	2226	1350	Fallières	952	
			Dethieux	333	333
Seichoux	197	141	Fallières	32	
			Dethieux	43	93
Andrian	162	109	Fallières	74	
			Dethieux	29	29
Montagnac	299	242	Fallières	6	
			Dethieux	234	234
Moncausse	207	133	Fallières	96	
			Dethieux	34	34
Espierre	234	148	Fallières	50	
			Dethieux	86	86
Calignac	251	133	Fallières	55	
			Dethieux	69	69
Saumont	98	91	Fallières	19	
			Dethieux	70	70
TOTAUX.....	3674	2347		1284	942

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport ci-après, déposé par M. Ferdinand Monthus au nom de la Commission d'instruction publique.

« Messieurs ,

« Au nom de votre Commission de l'Instruction publique, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant sur les vœux renvoyés à cette Commission.

Instruction
publique ;

Vœux
divers.

« MM. Fallières , Charbouneau , Dupuy et Ferdinand Monthus ont déposé le vœu suivant :

« Les soussignés ont l'honneur de proposer au Conseil général de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil, considérant qu'il est de l'intérêt du pays que chaque citoyen sache au moins lire et écrire ;

« Considérant que la commune et l'Etat, à son défaut, doivent à tous l'instruction primaire ;

« Considérant que ni l'Etat ni la commune ne doivent favoriser une religion au détriment de l'autre, et que l'instituteur ne doit relever uniquement que du pouvoir civil ;

« Que, du reste, il faut respecter ces précieuses conquêtes, la liberté de conscience sans réserve et la liberté de l'enseignement sous la double garantie de la moralité et de la capacité de l'instituteur ;

« Emet le vœu :

« 1^o Que l'instruction primaire soit obligatoire pour tous ;

« 2^o Que dans les écoles communales de garçons ou de filles, l'instruction y soit donnée gratuitement et par des maîtres et des maîtresses laïques. »

M. Pomarède a reproduit le même vœu en termes différents, les voici :

« Le Conseil général, considérant que dans un pays de suffrage universel tout citoyen doit être capable de comprendre son vote et d'écrire son bulletin ;

« Considérant que c'est à l'ignorance autant qu'à la faiblesse morale qu'est dû le succès scandaleux de tous les plébiscites impériaux ;

« Qu'il y a par conséquent un péril social à conjurer en faisant disparaître l'ignorance et en généralisant l'instruction ;

« Attendu que, vu la misère d'un grand nombre, la mauvaise volonté de quelques-uns, les légitimes susceptibilités de certains, l'instruction, si on veut la donner à tous, doit être gratuite et obligatoire ;

« Qu'en effet, il faudra demander à l'impôt les sommes nécessaires, et qu'ainsi les écolages payés à l'instituteur le seront au percepteur sous forme d'impôt ; que , par conséquent, la gratuité ne sera réelle que pour les indigents et qu'il n'y aura au fond rien de changé à l'état actuel ;

« En ce qui concerne l'obligation : attendu que si le père a des droits sur l'enfant, l'enfant aussi a les siens et que la société ne saurait laisser subsister dans son sein une ignorance dont elle pourrait bientôt être victime ; considérant, d'autre part, que l'entretien d'écoles confessionnelles est un ferment de division ; que l'Etat n'a pas à s'inquiéter des croyances et qu'au père seul et aux ministres des divers cultes est réservé le soin de cette éducation ; que la réunion des enfants de toutes les communions dans la même école est un gage de concorde pour l'avenir ;

« Le Conseil général exprime un vœu en faveur de l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque. »

« Sans doute, Agen ne se trouvera pas directement tête de ligne sur les Landes; mais on n'en ira pas moins d'Agen à Mont-de-Marsan et de Mont-de-Marsan à Agen en chemin de fer, avec ce seul inconvénient, quand les wagons ne seront pas complets au départ, de subir un transbordement à Nérac. Cet inconvénient ne sera-t-il pas, du reste, amplement racheté par l'abaissement des prix de transport, et n'y aura-t-il pas profit incontestable à ne payer que 10 ou 12 centimes par kilomètre, ce qui coûte aujourd'hui de 40 à 45 centimes? Agen n'est donc pas sacrifié; d'ailleurs, je ne demande pas mieux qu'on me donne le chemin de fer d'Agen à Nérac, et si le Conseil Général le vote, j'en serai, pour ma part, fort heureux et très-reconnaissant.

« On a parlé d'une subvention à donner à la ligne de Marmande à Houeillès. Réduite à ces limites, il serait peut-être difficile d'en comprendre l'utilité; mais cette ligne ne serait que la continuation du chemin de Périgueux à Marmande, et un tronçon de la grande ligne de Paris en Espagne, de telle sorte que si ces lignes se faisaient, notre département se trouverait traversé, dans sa partie Ouest, dans toute sa longueur, du Nord au Sud. Il y aurait là pour cette région la source d'une prospérité nouvelle, et si, demain, l'Etat venait vous dire: « La ligne va se faire; pour donner le premier coup de pioche, on n'attend que votre subvention, » aucun de vous ne refuserait de la voter sur l'heure.

« Quel est donc son chiffre? 50,000 fr. par kilomètre, sur une longueur de 45 kilomètres, c'est-à-dire deux millions, ou, si vous le préférez, trois centimes en vingt ans, ou deux en trente.

« Faudrait-il les demander à l'impôt, qu'il n'y aurait là rien d'épouvantable; notre Commission, dans son rapport, a envisagé cette éventualité sans crainte, et elle l'a dite sans faiblesse.

« Ce ne sont pas du reste les considérations politiques de M. Sarrette qui pourraient nous arrêter. La France est lasse,

nous a-t-il dit; elle a payé la rançon étrangère, elle ne travaille pas! C'est vrai, elle est lasse, fatiguée, elle ne travaille pas; mais à qui la faute? Rendez-lui donc la parole.... et quand elle aura parlé, quand elle aura dit, par la voix imposante de sa majorité, ce qu'elle veut, alors elle se remettra énergiquement au travail..... Pourquoi nous dire encore, que pour équilibrer son budget, l'Assemblée nationale cherche de nouveaux impôts et que, demain, peut-être, on augmentera le chiffre de la côte foncière? A qui la faute encore? Pour avoir de l'argent, il faut en demander à ceux qui en ont, et non pas à ceux qui n'en ont pas ou qui ne peuvent plus en donner. Etablissez l'impôt sur le *revenu*, et l'argent affluera dans vos coffres. Des esprits supérieurs, recommandables par leur sagesse et leur modération, l'ont défendu à la tribune. C'est le plus juste des impôts, tout le monde est obligé d'en convenir. On est arrêté, dit-on, par la difficulté de son application. Qu'on y réussisse, et bien des choses s'applaniront..... Je sens que je glisse, sans le vouloir, sur le terrain de la politique, et j'ai hâte de revenir à mes chemins de fer.

« L'impôt, allais-je vous dire, n'est effrayant que lorsqu'on en applique le produit à des dépenses improductives.

« Quel que soit, par exemple, l'art avec lequel on entasse les pierres sur les pierres, quelles que soient les décorations dont on les orne, ces pierres ne produiront jamais d'intérêt. Vous bâtirez des préfectures splendides; des palais de justice aux lignes monumentales, ainsi vous aurez pu sans doute embellir une cité, mais vous aurez fait là des dépenses improductives. Faites, au contraire, de grandes voies de communication, mettez aux mains de nos populations ces merveilleux instruments de travail qu'on appelle des chemins de fer, et quand vous aurez, par là, abaissé les prix de transport, excité les efforts de la production, quand vous aurez, en un mot, augmenté la fortune publique, quel est celui qui n'oserait demander trois centimes au département, et quels sont les contribuables qui refuseront de les donner?

« Si nos chemins de fer se font, jetez les yeux sur la carte du département; figurez-vous la par la pensée telle que vous l'aurez faite en 1884; sans parler des grands cours d'eau navigables, du canal latéral et des routes nationales, les voies de communication départementales, les routes, les chemins de grande communication, les chemins d'intérêt commun et les chemins de vicinalité ordinaire, formeront, sur la surface, un réseau à mailles serrées. Les chemins de fer le traverseront dans de nombreuses directions. Du nord-ouest au sud-est, ce sera la grande ligne du Midi; au nord de cette ligne, le Central d'un côté, de l'autre, le chemin de Marmande à Périgueux; au milieu, la ligne de Villeneuve à Tonneins; au sud, la ligne de Tarbes, le chemin de Condom, celui de Mont-de-Marsan, enfin celui de Marmande aux Landes, par Houeillès. Quel département sera plus favorisé que le nôtre ?

« Voilà ce que nous pouvons faire. Et nous le pouvons, il faut qu'on le dise bien haut, sans priver d'un centime le service des chemins vicinaux, sans arrêter d'une seconde l'exécution des travaux du réseau subventionné.

« Y toucher, serait injuste et absurde.

« Injuste, puisque nous ferions passer le luxe avant l'utile.

« Absurde, car ce serait creuser le lit du fleuve sans songer aux affluents qui doivent en alimenter le cours.

« J'ai fini, Messieurs, en terminant, laissez-moi vous dire que la question me paraît avoir été étudiée sous toutes ses faces. Il y va de notre dignité de ne plus nous traîner de session en session, dans la voie des ajournements. Une fois pour toutes, acceptons ou rejetons ces projets. Toutes les opinions sont respectables, mais il est temps qu'elles s'accusent franchement. Que chacun dise oui ou non, et qu'enfin le Conseil Général prononce ! »

M. Charbouneau rappelle dans quelles conditions l'ajournement a été prononcé, au mois de février dernier, et donne lecture des motifs qui ont porté MM. Magen et Lanes à demander

Armand Fallières député

« Ce qu'il faut à la France, c'est le Repos et la Tranquillité ». Voilà la profession de foi d'Armand Fallières, maire de Nérac et conseiller général, jeune républicain modéré qui fut élu député de l'arrondissement de Nérac, le 20 février 1876. Quatre mois plus tard, l'Assemblée nationale était dissoute par le président de la République conservateur et monarchiste, le maréchal Mac-Mahon, qui n'avait trouvé que cette parade contre les 363 députés de gauche -dont Fallières- qui venaient de renverser son président du Conseil. Réélu en 1877, en 1881, en 1885 et enfin en 1889, il abandonna son mandat l'année suivante, au cours de laquelle il devint sénateur.

Ses deux interventions à la tribune, l'une dès 1876 et l'autre en mai 1878, au cours de sa carrière de député furent très remarquées par la presse parisienne qui salua son art oratoire, son aisance, la solidité de son raisonnement et la clarté de ses exposés.

S'il s'abstint par la suite de prendre la parole en public, il fut très actif comme rapporteur de la loi sur la liberté de la presse votée en 1881 et devint, en 1880, vice-président du groupe de la gauche républicaine à la Chambre.

Arrondissement de *Nérac*

^e Circonscription, unique

COMPRENANT :

Couy Les cantons de *1^{er} arrondissement*

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Élu le *20 février* 1876.

(*1^{er}* tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits dans la circonscription...	<i>17 945</i>
Nombre des votants	<i>14 927</i>
Nombre des suffrages exprimés	<i>14 859</i>

Nom : *Tallier*

Prénoms : *Armand*

Qualification, profession, etc. : *avocat*

Date de la naissance : *21 mai 1840*

Nombre des suffrages obtenus *8 376*

NÉRAC

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 20 FÉVRIER

Département de Lot-et-Garonne.

Arrondissement de Nérac.

MM. Fallières	8,376 élu
Caupenne	6,442

Arrondissement de Villeneuve.

MM. Sarrette	14,119 élu
De Langsdorff	8,929

Arrondissement de Marmande.

MM. Faye	12,785 élu
Boisvert	12,682

Arrondissement d'Agen.

MM. Laflite de Lajoannet	10,515 élu
Camille Dollfus	7,312
Cuzenove de Pradines	1,583

A M. le Directeur du Journal de Nérac.

Je vous engage à insérer dans le *Journal de Nérac* le détail des élections législatives du département de Lot-et-Garonne.

Vous ne pouvez empiéter sur la mission des journaux politiques en commentant d'une manière quelconque ce grave événement. Toutefois vous n'outrerez pas, ce me semble, la portée légale de votre feuille périodique en disant qu'un grand nombre des habitants de l'arrondissement de Nérac ont pris le plus vif intérêt à la nomination de l'élu de notre circonscription. Depuis la soirée de Dimanche, plusieurs manifestations, aussi spontanées que pacifiques, ont eu lieu, vous le savez, en faveur de M. Fallières, notre nouveau député, de la part de la population de Nérac et des environs.

Lundi soir, les deux sociétés chorales et la société de musique de Moxin sont venues lui donner une chaleureuse sérénade. La foule, on peut le dire, s'y était rendue.

Mercredi soir, une nouvelle sérénade lui a été donnée par la chorale et par la société Ste-Cécile de notre ville; et il y avait même affluence que lundi.

Feuilleton du Journal de Nérac.

Vivement touché de démonstrations si flatteuses et si sympathiques, M. Fallières a témoigné, chaque fois, en face de ses concitoyens combien il était sensible à cet hommage. Il a prononcé plusieurs allocutions, où l'expression de sa gratitude se mêlait aux meilleurs conseils de tolérance, de modération et de concorde. Le tout a été dit avec cette rare facilité de parole, avec ce souffle chaleureux qui caractérise le talent du nouvel élu, et qui a provoqué cette fois, comme cela était déjà arrivé en plusieurs autres lieux de l'arrondissement, des applaudissements unanimes.

Dans les remerciements qu'il a adressés aux assistants, M. Fallières a particulièrement et littéralement insisté sur la modération à appliquer au résultat des élections dernières. Il a émis le vœu que d'ici à peu de jours il n'y ait en France ni vainqueurs ni vaincus, et que la grande famille française se trouve toute réunie sous le même drapeau. — Nobles paroles, destinées à trouver un fidèle écho dans tous les cœurs vraiment patriotes.

Pauvres Français, ne vous êtes-vous pas assez longtemps combattus ? Ne serait-il pas temps de déposer des armes, hélas ! trop souvent fratricides ?

Quand cesserons-nous d'être le peuple le plus batailleur de la terre ? Lorsqu'ils n'avaient pas d'ennemis vivants, nos premiers ancêtres, est-il dit, les bouillants et intrépides Gaulois s'attaquaient à la mer, et lançaient des flèches contre les vagues. Plus tard, et successivement, ne les a-t-on pas vus promener aventureusement leurs drapeaux guerriers sur tous les points du globe ? Celui qui écrit ces lignes est né dans ce siècle, et dans ce court espace de temps, il a vu nos ardentes phalanges se transporter de Berlin à Cadix, et de Rome à Moscou. Ne les avons-nous pas tous vues voler, en des jours plus récents, de Crimée au Mexique, et des murs de Sébastopol jusqu'à ceux de Pékin ? Jadis nous nous battions pour cause de religion ; aujourd'hui, et depuis près de cent ans, nous belligérons pour cause politique. Trêve à ces guerres impies ! Tendons-nous enfin la main de la réconciliation et du dévouement ; reposons-nous enfin de tant de luites insensées dans les douceurs fécondes de la paix, et dans l'inaliénable fraternité du patrio-

désespérée, leur héroïque chef.

Morgan fit attaquer le gros de l'armée de don Guz-

tisme et de l'union !

Honneur à M. Fallières de se montrer ainsi l'apôtre de l'idée nouvelle qui porte dans son sein le bonheur des Français !

En publiant, après tant d'autres, les détails relatifs aux élections, vous serez loin de prendre parti entre nos concitoyens plus ou moins dissidents. Pas plus que moi dans ces paroles que je vous adresse, vous n'arborerez ainsi de bannière politique. Nous n'aurons pas fait de la politique, mais... de la Conciliation.

J.-B. VIDALET.

La conférence de St-Vincent de Paul, à Nérac, a l'honneur d'informer les personnes qui ont eu la générosité de souscrire à la loterie faite cet hiver au profit des pauvres, que le tirage des lots aura lieu publiquement le lundi 28 février courant, à 4 heures du soir, dans une salle de l'Etablissement des Frères de la doctrine chrétienne.

Notre foire de Jeudi n'a pas menti à ses précédents. Elle a été bonne et belle. Dès l'arrivée, dans la matinée, et au départ, dans la soirée, les routes qui rayonnent tout autour de notre ville étaient encombrées d'étrangers. Les divers champs de foire et de marché se sont trouvés abondamment pourvus de denrées, de comestibles et de bétail; de nombreuses transactions ont eu lieu. Nous avons vu la foule de marchands et des acheteurs se retirer tranquille et satisfaite des résultats de cette belle journée.

Aucun incident remarquable n'était venu troubler le cours.

Comice Agricole de l'arrondissement de Nérac.

Séance du 12 février 1876.

Présidence de M. D'Andiran, secrétaire-général.

La séance est ouverte à une heure.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. Perry demande s'il n'y aurait pas avantage pour le pays à attribuer à l'espèce che-

dre, il fit disperser ses boucaniers, et une chasse gigantesque commença.

Proclamation des résultats par le Journal de Nérac, 21 fév. 1876 (69 JX 4)

ÉLECTEURS,

L'heure du scrutin est arrivée. Nul ne peut plus altérer la vérité.

On vous dira encore que la Constitution Républicaine n'est pas en danger.
Relisez la circulaire de l'honorable M. Dollfus.

« Je soutiendrai énergiquement les Pouvoirs du Président jusqu'à leur expiration, dit-il, et en 1880, je demanderai, en m'inspirant des besoins du Pays, **La Révision Légale de la Constitution.** »

La Révision Légale de la Constitution en 1880, appelons loyalement les choses par leur nom, c'est le **Renversement de la République**, à l'échéance de deux ans.

Artisans et soutiens de la Candidature officielle, mettez-vous d'accord avec votre candidat.

On vous dira que la Lutte est entre l'Ordre et le Désordre. Vous savez bien que non. L'Ordre, depuis 7 ans, n'a été troublé nulle part.

On vous dira de ne pas faire des Elections hostiles. Sous les Gouvernements monarchiques, quand un peuple vit sous le despotisme d'un seul, il peut y avoir des Elections hostiles : Il y en eut en 1850.

En République il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'Elections Hostiles.

En République, en effet, le Gouvernement n'est pas **le maître**; il est **le serviteur** : Il a pour mission de faire exécuter non sa volonté mais celle du Pays.

En République, **il n'y a pas des Elections hostiles, il y a des Elections Souveraines.**

Si vous ne voulez pas jeter le Pays dans un avenir de crises et de conflits, Votez résolument contre le candidat officiel.

Pour défendre vos intérêts, vos Droits et vos Libertés, il vous faut des hommes indépendants, qui vous doivent tout et qui ne doivent rien à ceux qu'ils sont chargés de guider, de surveiller, de contrôler.

ÉLECTEURS,

Je vous le répète : Allez aux urnes avec confiance : c'est au Triomphe éclatant et définitif de la République que vous marchez.

La République victorieuse, ce sera :

**LE RESPECT DE LA CONSTITUTION,
L'ORDRE GARANTI,
LA PAIX ASSURÉE.**

A. FALLIÈRES

**DÉPUTÉ SORTANT,
Vice-Président du Conseil Général.**

Nérac, le 12 Octobre 1877.

Nérac, Typ. Durey.

Élection Législative du 22 Septembre 1889

MES CHERS CONCITOYENS.

Vous avez à choisir entre deux politiques.

L'une veut résolument le maintien de ce qui est.

L'autre, sous le couvert de l'Union Révisionniste, poursuit le renversement de nos Institutions.

Au Commerçant, à l'Industriel, à l'Agriculteur, à l'Ouvrier, au monde des Affaires, du Travail et de l'Épargne, à tous ceux, en un mot, qui pour vivre et prospérer ont besoin du calme du jour et de la certitude du lendemain, la coalition des partis hostiles offre les redoutables perspectives de je ne sais quel avenir fait, qu'on le veuille ou non, d'inquiétudes quotidiennes et d'inévitable chaos.

Votre bon sens et votre clairvoyance vous feront repousser cette politique d'aventures grosse d'inconnu, de menaces pour la paix civile, de dangers pour la sécurité extérieure.

Vous donnerez une nouvelle et éclatante adhésion à la République, qui a procuré à ce Pays dix-huit ans de Paix, d'Ordre et de Liberté. Elle a reconstitué ses forces militaires épuisées; Elle a doublé la longueur de ses voies de communication; Elle a protégé l'Agriculture; Elle a donné à notre Enseignement public un essor et un développement inconnus jusqu'à ce jour. Elle a refait, enfin, une France forte, respectée, justement fière des témoignages d'admiration que lui valent, au Champ-de-Mars et à l'Esplanade des Invalides les merveilleuses manifestations de son Génie.

La République n'a pas terminé son œuvre; car le Progrès est son essence, et le Progrès est sans fin.

Le Parti Républicain, étroitement uni dans la bataille, ne se divisera pas dans la victoire. Ses Représentants écarteront les questions qui les partagent, pour concentrer leurs lumières, leur dévouement et leurs efforts dans l'examen des Réformes qui sont certaines de rencontrer l'adhésion générale. Ils devront chercher entr'autres choses, à assurer à ce Pays une répartition plus équitable des charges publiques, le dégrèvement des boissons alimentaires et de la propriété foncière, un Régime économique qui mette notre Commerce, notre Industrie et notre Agriculture à l'abri des atteintes de la concurrence étrangère.

Mais pour aboutir, que nul ne se le dissimule, il est indispensable de mettre aux mains du Gouvernement les armes nécessaires pour faire respecter son principe et ses agents, et pour déjouer les tentatives des factieux.

A. FALLIÈRES

Député sortant,

Ministre de l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.

Nérac, le 8 septembre 1889.

Imp. L. Durey, Nérac.

Armand Fallières ministre

Le 17 mai 1880, à moins de 39 ans, Armand Fallières entre dans le cabinet Freycinet comme sous-secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Cultes. Il fit jusqu'en 1892 partie de sept autres ministères et fit montre dans ces fonctions d'une grande disponibilité et d'une grande connaissance des dossiers.

Mais son action fut surtout remarquée dans l'Instruction publique. Poursuivant l'œuvre de Jules Ferry, il mit en place, concrètement et dans la concertation, les bases d'un enseignement secondaire laïc pour les garçons, luttant entre autres contre la surcharge de travail infligée aux élèves. Il participa également à la création du même enseignement secondaire pour les filles et valorisa l'enseignement technique avec un baccalauréat spécial.

Trois ans après son premier poste ministériel, il fut nommé par le président de la République, Jules Grévy, président du Conseil pour former un ministère de circonstance et occuper le terrain avant le retour au gouvernement de Jules Ferry. En fait, trois jours après sa nomination il s'évanouit à la tribune de la Chambre au milieu d'une opposition déchaînée et, malade, ne reparaitra plus avant la démission de son cabinet, le 18 février. Cette expérience, bien que très brève, fut pour lui une nouvelle étape vers l'Élysée.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET DES
BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE.

BUREAU.

Paris, le 30 mai 1884.

MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,

Désireux de soumettre au Parlement un tableau de la situation matérielle des écoles primaires, j'ai décidé qu'il serait procédé par les soins des administrations départementales et académiques à une enquête générale sur les besoins scolaires. La nature et le but des informations à recueillir sont clairement définis dans une circulaire que j'adresse aujourd'hui même à MM. les Préfets et que je vous communique avec toutes les pièces et instructions qui s'y rapportent.

Je compte sur l'aide que vous prêterez à M. le Préfet et sur les conseils que vous adresserez à MM. les Inspecteurs primaires placés sous vos ordres. Vous leur recommanderez notamment de se mettre à l'œuvre sans retard.

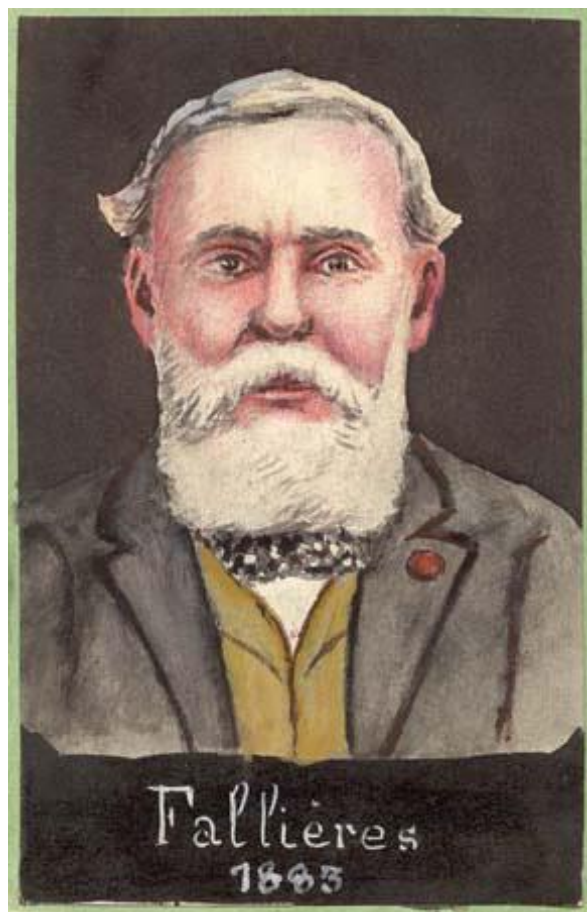
Vu l'urgence, je leur envoie directement les tableaux qu'ils auront à remplir et que vous devrez revoir pour joindre vos observations aux leurs, s'il y a lieu. Je tiens à les avoir pour le 1^{er} juillet. Quoique ce terme soit très rapproché, je connais assez votre dévouement et celui de vos collaborateurs pour être certain qu'à cette date mes instructions auront été remplies.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

Signé : A. FALLIÈRES.

Monsieur le Recteur de l'Académie d



Fallières en 1883 (127 J 557)



Fallières en 1887, photo E. Appert (27 Fi 2)

Agen, le 30 janvier 1883

PREMIER MINISTRE.

M. Fallières est premier ministre.

Quel rêve vient de se réaliser pour le jeune avocat de Nérac ! Quelle gloire va rejaillir sur Mézin, sa ville natale ! Quel triomphe pour tous ces républicains affamés de notre département, courtisans en quête d'un emploi, qui se sont faits les satellites de l'astre de Loupillon !

Mais le rêve sera bientôt évanoui, la gloire n'aura qu'une courte durée, le triomphe sera suivi de cruelles déceptions.

L'élévation de M. Fallières n'est que provisoire, dans moins de huit jours il ne ne présidera plus le Conseil des ministres ; que disons-nous ? il ne sera même plus ministre.

Et que restera-t-il de cette grandeur passagère ? le souvenir d'un ambitieux sans autorité, qui se sera cramponné au pouvoir à l'heure où trois de ses collègues renonçaient à leurs portefeuilles plutôt que d'accepter la responsabilité de mesures que non seulement un esprit libéral, mais une conscience honnête ne peut endosser.

Ah certes ! le bonhomme Duclerc ne s'était pas distingué jusqu'à présent par des scrupules exagérés, et cependant il s'est refusé à se faire l'exécuteur de ces lois arbitraires qui feront revivre pour la France les plus mauvais jours de la période révolutionnaire. Le général Billot et l'amiral Jauréguiberry n'ont pas voulu, eux aussi, souiller leur épée en la mettant au service d'une œuvre policière qui répugnait à leur loyauté de soldat.

Et M. Fallières n'a pas reculé devant cette besogne de proscripteur. Il ne craint pas de soutenir devant le Parlement des projets de lois iniques qui vont porter atteinte à la propriété des grades dans l'armée et mutiler la souveraineté nationale ! Mais il ne trouve pas de com-

plices pour compléter le cabinet et trois départements ministériels sont dépourvus de titulaires.

Nous n'avons pas à insister sur l'anomalie d'une pareille situation. A elle seule, elle suffit pour déconsidérer un ministère qui ne saurait survivre à sa mission spéciale. Qu'il réussisse au Sénat ou qu'il échoue, sa chute est certaine lorsque sera terminée son œuvre de *salut public*. Et l'honneur de M. Fallières aura consisté à s'être chargé d'une tâche qu'un Ferry lui-même a décliné.

Electeurs de Nérac, soyez fiers de votre député, les Plutarque futurs lui assureront une place dans leur galerie de grands hommes, et quelle place !

Xavier de LASSALLE.

UNE PROTESTATION.

En présence de la prolongation de l'emprisonnement du prince Napoléon, MM. Busson-Billault, Georges Lachaud, Jolibois père, E. Raoul Duval et Philis ont adressé à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, la protestation suivante :

**A Monsieur le Garde des Sceaux,
ministre de la Justice.**

A la suite de la publication d'un écrit qui n'a évidemment aucun caractère délictueux, le prince Napoléon a été brutalement arrêté, et il est détenu préventivement depuis quatorze jours, sous l'inculpation de tentative d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Depuis quatorze jours, l'instruction est à la recherche du prétendu crime, en l'absence duquel l'arrestation du Prince et sa détention préventive sont iniques et arbitraires.

Pendant les deux premiers jours de son incarcération, le prisonnier a été soumis à un secret absolu ; pendant huit autres jours, la permission de communiquer a été limitée à deux, puis à trois de ses conseils, sur les cinq désignés par lui dès l'origine.

Interrogé au moment même de l'arrestation, le Prince s'est recueilli, l'auteur du document. Toutes les perquisitions, toutes les investigations, n'ont pu et ne pourront couvrir autre chose ; l'instruction n'a pu être close le jour même où elle a été ouverte. Mais les fautes ont été commises lorsqu'on a débuté par l'arbitraire trop souvent qu'on est content de l'éterniser.

Grâce à cette injustifiable prolongation d'attentat, on a, dix jours durant, soumis le prince à un isolement rigoureux, permis à tous les bruits calomnieux de se répandre.

Après avoir reçu, il y a dix jours, l'assurance que l'instruction était ainsi dire, terminée et que n'était plus qu'une question de délai la défense se trouve réduite à rien, que rien n'est encore décidé ; la question reste indéfinie.

Le juge d'instruction sera-t-il par un renvoi devant la Chambre des mises en accusation ? Ce serait la dernière phase d'instruction qui coïnciderait avec ses incidents possibles et ses lenteurs. Pendant ce temps, la détention du Prince se prolonge, tel état de choses ne peut être maintenu sans risquer d'habituer l'opinion à voir disparaître les garanties de la liberté individuelle, et à se résigner en face des protestations du Prince à cette réponse trop facile : « Informez-vous. »

Ce n'est pas la première fois que la sûreté et les droits de tous les citoyens sont méconnus dans la personne du prince Napoléon. Il y a onze ans, l'inculpé d'aujourd'hui a été arrêté, avec la princesse Clotilde, me. Un procès a été intenté contre les auteurs de cette mesure. Ce procès est pendant depuis dix ans devant la Chambre des requêtes de cassation, sur le rapport de la Cour qui a admis le pourvoi du prince.

Agen, le 7 Décembre 1883

Un échec du Ministère.

L'enseignement gratuit, laïque et obligatoire, cette innovation chère à M. Jules Ferry, a failli coûter cher au président du Conseil et à MM. Fallières et Tirard.

Mercredi, le ministère a été battu dans de honteuses conditions à la Chambre, malgré les efforts désespérés de M. Jules Ferry, qui se livrait à de violentes et d'incessantes interruptions, malgré les supplications du nouveau ministre de l'instruction publique, M. Fallières, qui faisait le plus lamentable des débuts, enfin malgré les imprécations de l'infortuné ministre des finances, M. Tirard.

Par vingt voix de majorité, le gouvernement a été mis en échec.

Si nous avions un ministère sérieux, un gouvernement honnête, une République soucieuse de pratiquer loyalement le régime parlementaire qui lui est cher, les ministres ne passeraient pas leur temps à subir impunément de pareils affronts sans se démettre et faire place à d'autres hommes qui auraient davantage la confiance du Parlement.

Mais l'exercice rigoureux, logique, du régime parlementaire est complètement indifférent à ces torbans du pouvoir, qui n'ont ni foi ni loi, et qui prennent cyniquement et indistinctement, soit au système constitutionnel, soit au pouvoir absolu, les expédients dont ils ont besoin pour exploiter la France et la maintenir sous leur honteuse influence.

L'attitude du ministère dans cette séance a, d'ailleurs, dépassé toutes les limites de l'irrégularité et de l'hypocrisie.

Après avoir fait voter naguère le principe de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire; après avoir affirmé hautement aux grandes et aux petites communes de France que leurs budgets n'auraient en aucune façon à souffrir de l'établissement de la nouvelle mesure,

l'Etat devant les garantir contre toute aggravation de charges qui en résulterait. MM. Jules Ferry, Tirard et Fallières jefusaient tout à coup de tenir ces engagements en 1884.

L'Etat se dérobaît, ou plutôt il déduisait d'office les crédits que ses représentants s'étaient engagés à fournir aux communes à titre de subvention annuelle.

La conséquence était, pour ces mêmes communes, un gros mécompte et un sensible déficit se traduisant par la nécessité de voter un surcroît de centimes additionnels.

Un député, M. Philippoteaux, a cru pouvoir récriminer vivement contre le procédé, et, désireux de donner une sanction pratique à ses plaintes, il a présenté un amendement aux termes duquel les subventions aux communes devaient être maintenues sur les bases antérieures, en ce qui concerne l'instruction primaire.

Combattu par MM. Jules Ferry, Tirard et Fallières, qui, une fois de plus, ont évoqué le spectre d'un budget sans équilibre, l'amendement en fin de compte a triomphé.

Sur 500 votants, nombre inusité, 260 ont été d'avis que les communes devaient être indemnisées par l'Etat de tous les sacrifices résultant de la suppression de l'ancienne rétribution scolaire, et que, vu l'insuffisance établie du crédit de 14 millions inscrit à cet effet dans le budget, il devenait indispensable d'augmenter ce chiffre.

Ce qui ressort de cette journée tumultueuse, dit en concluant un de nos grands confrères parisiens, c'est l'état de pénurie évidente dans lequel se trouvent nos finances.

Comment! le président du conseil des ministres, aidé de deux complices, du ministre des finances et du ministre de l'instruction publique, se sont débattus pendant deux heures contre leur parole donnée, contre la loi écrite, contre leur

prestige mis en péril, pour refuser, quoi? cent millions peut-être? une de ces sommes fabuleuses qu'un budget ne peut absorber qu'en éclatant?

Non, pas le moins du monde.

Il s'agissait tout simplement de CINQ MILLIONS, cinq millions, vous entendez, qui ne représentaient ni un cadeau, ni une largesse, mais tout bonnement une dette exigible, une somme due aux communes de France!

Un Jugement bien Exact.

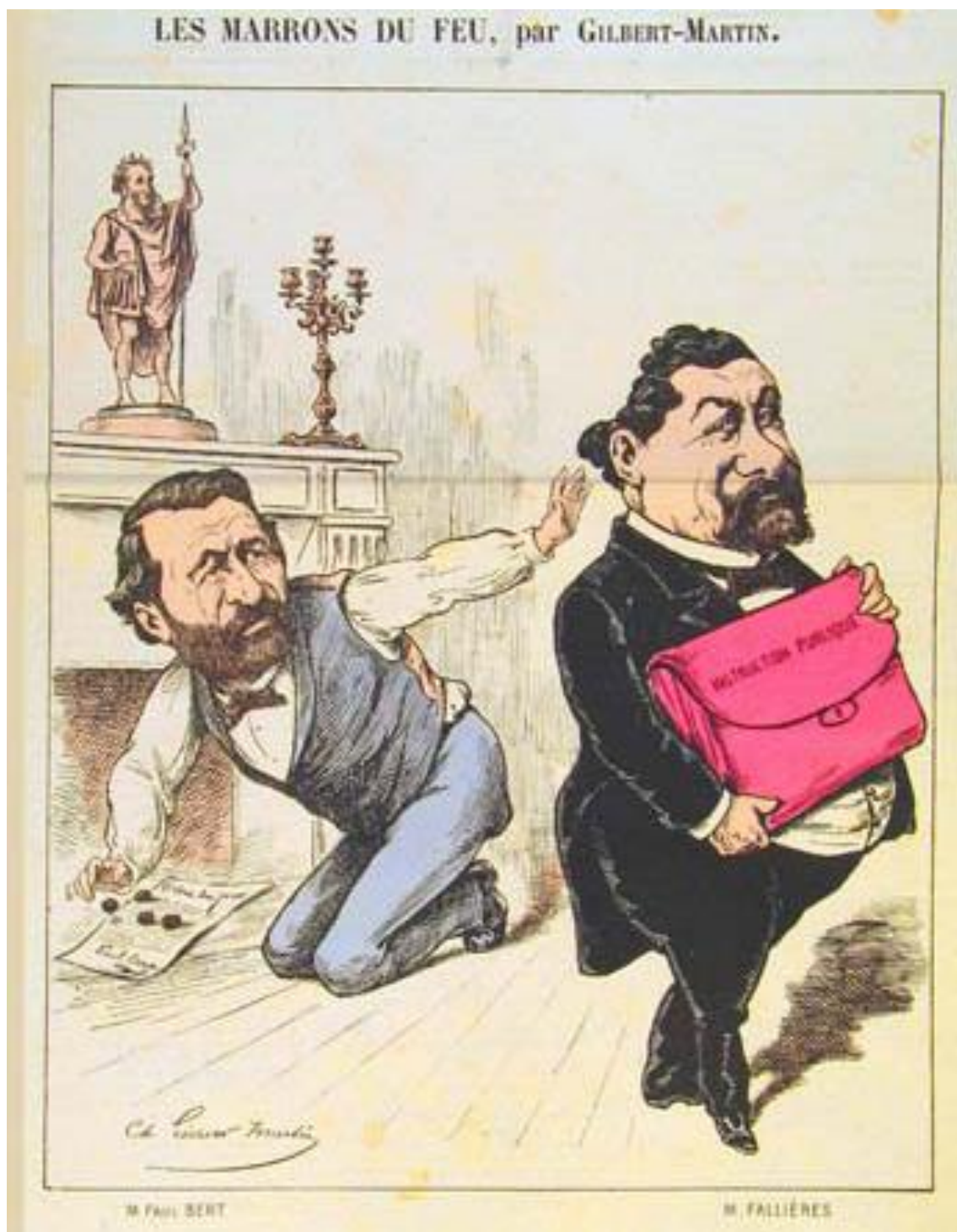
Qu'est-ce que la commission du budget sous la République, en l'an de grâce 1883? Un républicain va nous le dire. Voici le jugement que porte sur elle M. Henry Maret:

« La commission du budget, une des jolies plaisanteries de notre époque, est, comme on sait, nommée par les bureaux. Naturellement, la majorité favorable au gouvernement y est seule représentée. Les nominations sont toutes politiques, et point du tout financières. On se moque absolument des aptitudes. Je veux croire que les commissaires travaillent, mais ils travaillent, comme un art, dans les gros. Ils se divisent la tâche. Chaque ministère est confié à un rapporteur, qui, d'ordinaire, est l'ami du ministre. Il écrit sa petite farce de compte à demi avec lui, la lit à ses collègues qui, n'y comprenant rien, approuvent et comparait devant la Chambre qui, n'en ayant pas lu un traitre mot, n'approuve que davantage.

« C'est ainsi, bons contribuables, qu'on surveille l'emploi de votre argent. Je défie un député quelconque de me démentir. »

Turpitudes républicaines.

La Vérité n'a pas fait mentir son titre dans l'article qu'on va lire; elle y a révélé bien des turpitudes républicaines, et nous aimons cette franchise sous la plume d'un journaliste radical discutant



Caricature de Fallières ministre de l'Instruction publique, 1883 (127 J 808)

Armand Fallières sénateur

Une élection partielle en Lot-et-Garonne suite au décès du sénateur Edmond Laporte, propulsa, en 1890, Armand Fallières au Sénat. Candidat des électeurs républicains de son département, il fut élu au premier tour et, jusqu'à son élection à la présidence de cette Haute Chambre, ne prit quasiment jamais la parole en public, se contentant de se faire une réputation d'homme affable et de républicain modéré parmi ses collègues.

Il fallut deux tours, en 1899, pour qu'il soit élu président du Sénat à la place d'Émile Loubet appelé à la présidence de la République. Dans son discours de remerciement il définit les limites de sa nouvelle fonction : « Maintenir au profit de chacun le libre exercice de la parole et donner aux délibérations l'autorité morale qui en assure le respect ».

Ainsi régulièrement réélu à ce haut rang protocolaire, Armand Fallières fut un arbitre scrupuleux et diplomate des débats du Sénat, sans réel pouvoir que de prononcer des éloges funèbres ou des allocutions de circonstance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LOT-&-GARONNE

SOUS-PRÉFECTURE DE NÉRAC

Messieurs le Ministre et Cher Député,

Les Electeurs sénatoriaux républicains de
l'arrondissement de Nérac, réunis en congrès à Nérac,
ont l'honneur de vous offrir à l'unanimité,
la candidature au Sénat en remplacement du regretté
M. Laporte décédé.

Le Sénat est le gardien vigilant de la République. C'est dans l'autorité et la fermeté du Sénat que le Pays Republicain puise sa confiance et sa sécurité dans les heures de péril.

La place distinguée que vous avez, à tant de reprises, occupée dans les conseils du gouvernement et l'honneur qui en a rejailli sur le Lot & Garonne; les services par vous rendus non seulement à votre arrondissement d'origine, mais au Département tout entier dont vous avez été le premier élu en 1885; tout vous désigne aux suffrages des électeurs sénatoriaux républicains de Lot & Garonne, fiers de vous appeler à la Haute Assemblée qui compte dans son sein l'élite des représentants du Pays.

à Monsieur Armand Fallières,
député de l'arrondissement de Nérac
Ministre de la Justice et des Cultes.

Aussi, votre candidature ralliera tous les suffrages républicains; elle supprimera les compétitions qui se sont produites; elle effacera les luttes déjà entamées et les divisions qu'elles ont créées; elle calmera, en les dominant, les rivalités d'arrondissements; elle empêchera la multiplicité des candidatures nouvelles prêtes à se produire et à augmenter les causes de division;

Votre candidature enfin sera, dans la plus large acception, une candidature de "Concentration républicaine."

C'est à ce titre que nous vous prions de l'accepter.

Votre acceptation, que nous sommes impatients de recevoir sera accueillie avec plaisir par le Département tout entier assuré désormais de voir, le 8 juin prochain l'union des Républicains s'affirmer sur votre nom dans une nouvelle et éclatante victoire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Député, l'assurance de notre respectueux dévouement.

Pour le Congrès
Le Bureau.

Le Président	signé:	J. Darlan
Les assesseurs	signé:	{ A. Chevalier.
		{ D ^r Rontin.
Le Secrétaire	signé:	D ^r Mendousse.



A. Fallières, président du Sénat, assiste à la réception du roi d'Italie, 1903 (127 J 394) (3)





A. Fallières assiste au voyage du roi d'Espagne en France (127 J 432)

L'IMPROMPTU DE VERSAILLES. -- L'AVANT-PREMIERE A AGEN

Il serait excessif de prétendre que les élections sénatoriales de dimanche dernier passionnèrent vivement l'opinion publique. La province ne s'émua guère; Paris demeura indifférent, à peine un soupçon de curiosité sur les boulevards où les passants filaient, rapides sous les averse, tandis que les camelots vendaient péniblement leurs journaux détrempés.

Cette indifférence s'explique. D'abord, il s'agissait d'un renouvellement partiel qui portait seulement sur 103 sièges et 33 départements; puis, le Suffrage universel n'était pour rien dans l'affaire. Les sénateurs de la République sont nommés en famille par une poignée de braves gens qui se concertent, tripotent et votent sous l'œil vigilant du préfet. Neuf fois sur dix, l'élection se machine et se cuisine dans le cabinet de ce fonctionnaire; on connaît les noms qui sortiront des urnes. Une pièce, dont le dénouement est réglé d'avance, laisse, par son manque d'imprévu, les spectateurs incurieux et froids. Enfin, l'assemblée qui siège au Luxembourg est médiocrement populaire; elle joue, dans les affaires de l'Etat, un rôle qui n'est pas sans analogie avec les services que peut rendre la cinquième roue d'un carrosse. C'est, si l'on veut, une chambre haute, mais qu'on pourrait prendre pour une chambre d'enregistrement. Elle apparaît de plus en plus comme le conservatoire des politiciens défraîchis, comme un hôtel des invalides à l'usage des hommes d'Etat éclopés.

Cependant, on attachait une certaine importance aux élections du Lot-et-Garonne. Ce département, privilégié entre tous, est représenté au Sénat par M. Fallières, qui préside ce conseil des anciens et laisse dire sans déplaisir qu'il présidera demain la République, et par M. Chaumié, un ministre. On leur a adjoint un M. Giresse qui, dans ce trio, représente assez exactement ce que représentait, dans le Consulat, Lebrun entre Bonaparte et Cambacérès.

M. Fallières est un personnage. Bien qu'il se vante, dans son plus récent manifeste, d'être aujourd'hui ce qu'il était hier et même avant-hier, il faut cependant reconnaître qu'un abîme sépare le Fallières de 1887, qui gouvernait avec la Droite, du Fallières de 1906, que protège M. Pelletan et le général André. Le premier était un opportuniste que les radicaux traitaient de réactionnaire; le second s'honore d'être une molécule du Bloc, admire M. Combes et M. Jaurès, se proclame partisan de l'impôt progressif sur le revenu et regarde les radicaux comme des républicains un peu timides.

Les électeurs du Lot-et-Garonne ne distinguent pas entre ces deux hommes très différents. L'un et l'autre leur sont également chers, car l'un et l'autre les ont également comblés de faveurs. Une sorte de patriotisme local est, en outre, délicieusement chatouillé par le prestige des hautes fonctions que remplit M. Fallières et de ces brillantes destinées que lui prédisent ses amis. Il est tout à la fois, grand homme et prophète dans son pays. L'honneur et le profit qu'ils retirent, le supplément de profit et d'honneur qu'ils espèrent de leurs relations avec cet homme puissant qui semble devoir s'élever encore, commandent aux citoyens du Lot-et-Garonne une flatteuse et fructueuse fidélité. Toutefois, elle parut devenir un peu chancelante lorsque M. Combes, alors dans sa gloire et qui entrevoyait dans ses rêves d'avenir la première magistrature de la République, entreprit d'abattre

M. Fallières dont la concurrence inquiétait sa méfiante ambition. Il mobilisa et lança contre lui son préfet, ses divers fonctionnaires. Ils affirmèrent que la présidence du Sénat passerait avant peu dans d'autres mains. Ils démontrèrent efficacement que M. Fallières n'était plus à la source des faveurs, ils déclarèrent que quiconque serait avec lui se trouverait en grand péril d'être tenu pour un mauvais républicain et traité comme tel.

A ce moment, M. Fallières éprouva de légitimes inquiétudes. Il ne voyait pas sans terreur approcher la date du renouvellement triennal. La chute de son ennemi releva ses esprits abattus. On le débarrassa de son préfet, les fonctionnaires chargèrent en sens contraire et les électeurs parurent s'étonner d'avoir failli être ingrats.

M. Chaumié ne connut pas ces alternatives de la défaite irréparable et du triomphe peut-être complet. Ministre de M. Combes, il avait l'administration avec lui; ministre de M. Rouvier, il eut l'administration pour lui. Bien que la profession de ministre ne conserve plus son ancien éclat, elle garde encore un certain prestige dans les provinces. En outre, on le classe, dans le grand prix national qui sera couru le 16 janvier prochain, parmi les outsiders. Ce sont des titres; il en a d'autres. C'est un bon garçon. Lorsqu'il quitte Paris pour le Lot-et-Garonne, sa porte, pendant toute la durée de son séjour, demeure ouverte à tous. Un visiteur se présente, il est le bienvenu. M. Chaumié l'écoute, l'interroge, prévient ses désirs, trouve ses réclamations les plus justes du monde et ses demandes les plus raisonnables qu'on puisse imaginer. Il lui parle avec une émotion éloquente de ses parents et de ses protégés, gens de mérite, mais grands amateurs de sinécures; il les casera avant peu, car il dispose du budget et des places. Le visiteur, ravi, se répand en actions de grâces; son bienfaiteur en est doucement ému, le prend familièrement sous le bras, le reconduit, l'accompagne. Dans les rues, il ne peut faire un pas sans se heurter à d'autres solliciteurs, à quelques amis, et ces derniers sont nombreux, car il aime tous ses électeurs. Il va vers les timides et les humbles, provoque les sollicitations, sait écouter et ne se lasse point des plus ennuyeux bavardages. Il est puissant, mais sans morgue. En faut-il davantage pour justifier son succès?

Il a encore d'autres séductions et d'autres mérites. Il est doux, aimable, poli, bien élevé. Lorsqu'il dit: « Je suis un brave homme », on le croit sur parole. Il a une de ces figures épanouies comme on en rencontre au comité Mascaraud, sur les épaules de ces commerçants qui se prétendent dans le gros, bien qu'ils tiennent boutique. A la tribune, il a toujours l'air d'être derrière un comptoir et, à la fin de chacune de ses phrases, on attend le: « Et avec ça, monsieur? » Un soupçon de favoris pacifiques contribue à imprimer à sa physiologie une expression débonnaire et ses cheveux très grisonnants ressemblent à une perruque de père noble. Sous leurs mèches s'arondit un front dans lequel ses compatriotes sont persuadés qu'il y a quelque chose, comme dans celui d'André Chénier.

Il se recommande, en outre, par quelques-uns des dons de l'orateur: une parole facile sans élégance, nette, sans éclat ni précision et même parfois légèrement vulgaire à dessein. A ses débuts, il relevait par quelque citation latine la familiarité de ses propos; mais

Le président de la république

Candidat du bloc des gauches, il est élu à Versailles président de la République, le 17 janvier 1906, par 499 voix contre 371 à Paul Doumer, président de la Chambre. Il s'installe à l'Élysée un mois plus tard, le 18 février.

Instrument entre les mains de Clémenceau pour ses ennemis, président républicain pour les autres, Armand Fallières fut durant son septennat fidèle au rôle d'arbitre que la constitution lui attribuait.

Ce républicain modéré et provincial, cet homme attaché à ses racines et son terroir gascon, au physique de bon gros qui rassure, incarne la République tranquille et triomphante. Il deviendra, par son parcours politique comme par son comportement, le modèle parfait, l'idéal-type du présidentiable dans lequel se reconnaissent les diverses catégories de citoyens.

Par ses nombreux voyages à l'étranger et les réceptions de souverains qu'il ne cessa d'organiser, le président Fallières travailla à consolider la Triple entente entre la France, la Russie et l'Angleterre face à l'Allemagne désireuse de rompre son isolement et d'étendre son empire colonial.

A l'intérieur, son septennat fut sans histoire. Si ses initiatives demeurèrent discrètes, comme l'exigeait sa fonction au-dessus des partis, il a su choisir avec discernement les hommes qui dirigèrent le gouvernement : Clémenceau, Briand, Caillaux et Poincaré. Doté d'un jugement sûr et d'« une intelligence la plus avertie » selon Édouard VII d'Angleterre, Armand Fallières ne fut vraiment antipathique au public que lorsqu'il gracia Soleilland.



Les présidents

L'Élection à la présidence

Le septennat d'Émile Loubet s'achevant le 18 février 1906 sans qu'il désire se représenter, il fallut élire en janvier un huitième président de la République. Deux candidats s'opposaient : Paul Doumer, candidat des droites et président de la Chambre, et Armand Fallières, candidat du bloc des gauches, président du Sénat et qui venait d'être réélu sénateur en Lot-et-Garonne après quelques difficultés avec les radicaux locaux.

Le 17 janvier 1906 l'Assemblée nationale réunie à Versailles sous la présidence du président du Sénat élit à 3 heures 55 Armand Fallières par 449 voix contre 371 à son adversaire. « Je vais entrer dans une maison où il y a un vieux républicain sans peur et sans reproche qui pendant sept ans a donné tant d'exemples de courage, de sagesse, de patriotisme et de désintéressement » proclama Fallières dans son discours de remerciement.

Un mois plus tard, il s'installait à l'Élysée lors d'une cérémonie très simple.



Elections - Les présidentiables, supplément du Petit Journal, 5 déc. 1905 (1 J 944/1)



Elections - L'élection du 17 janvier 1906 (127 J 500)

Les Élections en 1906

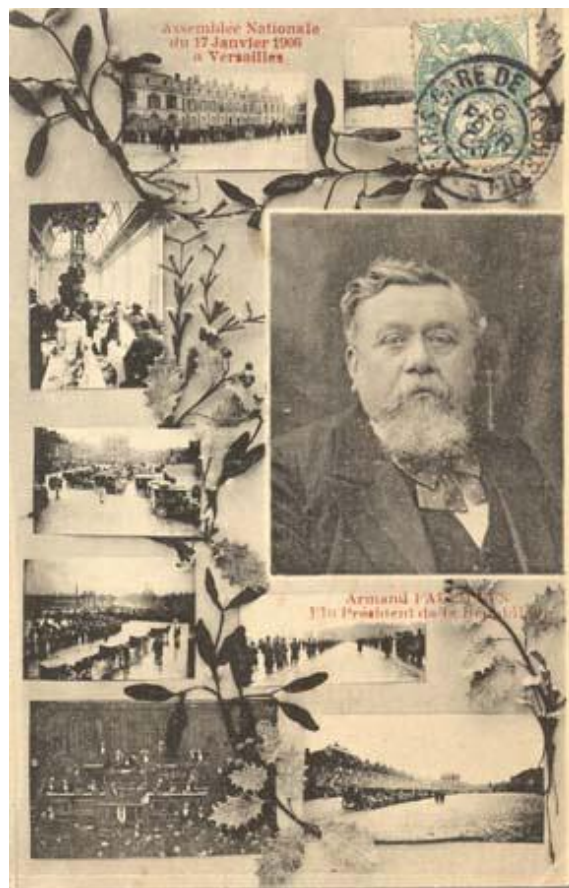
ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE (17 Janvier 1906)

Inscrits.....	868	Suffrages exprimés.....	848
Votants.....	849	Majorité absolue.....	425
Ont obtenu :			
M. Fallières (<i>élu</i>).....	449	M. Doumer.....	371
Divers.....	28		

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Elections Sénatoriales

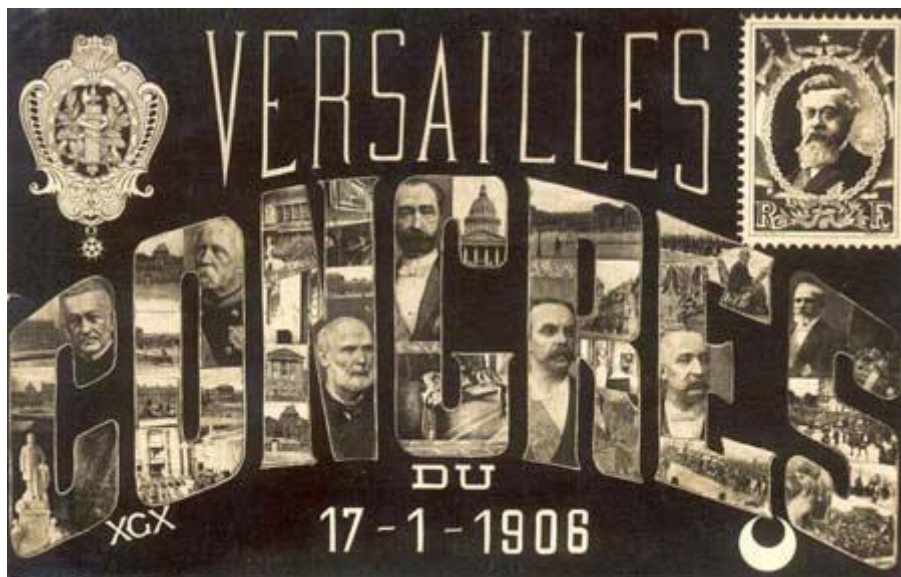
Renouvellement du 7 janvier 1906 pour les trois sénateurs.	1 ^{er} TOUR	2 ^{me} TOUR	3 ^{me} TOUR
Inscrits..... 662 Votants..... 662			
Majorité absolue..... 330			
Fallières (<i>élu</i>).....	513		
Chaumié (<i>élu</i>).....	448		
Giresse (<i>élu</i>).....	365		
Belhomme.....	180		
Balet.....	127		
Botet de Lacaze.....	113		
Durey.....	45		
Lefèvre.....	43		
Fieux.....	16		
Caubon.....	12		
Estampe.....	12		
Election partielle du 8 avril 1906 pour remplacer M. Fallières, élu Président de la République.			
Inscrits..... 662 Votants..... 656			
Belhomme (<i>élu</i>).....	152	256	457
Botet de Lacaze.....	127	127	156
Galup.....	117	169	»
Lanes.....	89	89	»
Lagasse.....	49	10	»
Léo Melliet.....	38	1	»
Balet.....	22	»	»
Jouitou.....	19	»	»
Monmayrant.....	13	»	»
Lafontan de Goth.....	12	»	»
Pradelle.....	7	»	»
Grimard (non candidat).....	6	»	»
Durey.....	3	»	»



Carte postale souvenir du 17 janv. 1906 (127 J 553)



Portrait du nouveau président de la République, supplément du Petit Journal du 28 fév. 1906 (1 J 944/2)



Carte postale souvenir du 17 janv. 1906 (127 J 499)



La Victoire de Versailles (53 PL 35)

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION

A Monsieur le Président de la République,

Les Membres du Conseil municipal de Mézin, dans la joie et l'union, vous adressent, Monsieur le Président de la République, leurs sympathiques et chaleureuses félicitations pour votre élévation à la première magistrature du pays.

Vous avez été l'élu, parce que le plus digne.

Notre petite cité, votre petite patrie, à laquelle vous conserverez la bienveillance et l'affection que vous lui avez toujours témoignée, sera heureuse et fière de voir demain, son nom associé au vôtre dans un hommage unanime de satisfaction et de reconnaissance universelles. Votre magistrature sera respectée et honorée comme toute votre vie.

Elle présidera, comme vous le désirez, à la réconciliation et à l'union de tous les républicains.

Elle s'accomplira dans la paix du monde.

Ce sont les vœux ardents que formulent ceux qui vous aiment pour vous, pour les vôtres, pour Mézin, pour la République et pour la France.

Bureau pour J. Langagnière
A. Baletti
Kessana
Baudou
Wauriez
Sarrat
J. Choubronn
J. J.

EXPLICATION DE NOS GRAVURES

A L'ÉLYSÉE

La cérémonie de transmission des pouvoirs du Président de la République

C'est sans pompe et sans apparat, ainsi que le souhaitaient MM. Loubet et Fallières, que s'est accomplie, dimanche dernier, à l'Élysée, la transmission des pouvoirs.

La cérémonie, cependant, fut moins simple qu'aux États-Unis, où tout se borne, en pareil cas, à une cordiale poignée de mains entre le président qui arrive et celui qui s'en va.

Escorté par un escadron de cuirassiers, M. Fallières, accompagné de ses futurs collaborateurs, est parti du Sénat et s'est rendu à l'Élysée où M. Loubet l'a reçu dans la salle des fêtes, au milieu des ministres et des membres de sa maison civile et militaire.

Le Président sortant a adressé à son successeur une de ces allocutions empreintes de finesse et de bonhomie dont il a le secret ; et M. Fallières y a répondu par un éloquent éloge de son prédécesseur. Bref, tout s'est passé à peu près comme l'avait fort spirituellement prévu l'auteur de la fantaisie poétique que nous publions plus loin.

La cérémonie terminée, M. Loubet, escorté également par des cuirassiers, a quitté l'Élysée pour se rendre en son logis de la rue Dante, où il va pouvoir enfin, comme il le disait récemment à un de nos confrères, goûter, chaque fois qu'il en aura la fantaisie, « le charme d'une bonne pipe au coin du feu ».

×

DANS L'ARIZONA

Un train attaqué par une tribu de Peaux-Rouges

L'an dernier, ici même, à propos de la mort de Joseph, le grand chef des « Nez-Percés », nous constations la disparition progressive et fatale de toutes les grandes tribus peaux-rouges de l'Amérique du Nord.

La civilisation américaine en a eu raison de deux façons. Elle a amené les unes, les plus pacifiques, à abandonner leurs mœurs guerrières et à se livrer à l'agriculture, à la pêche et à des travaux divers. Quant aux autres, aux irréductibles, — telle la fameuse famille des Apaches, — elle en a fait d'innombrables rafles et elle les a parquées dans des territoires de réserve dont les frontières sont soigneusement gardées par les troupes. Quiconque essaye de franchir ces frontières est canardé sans pitié.

Les tribus les plus belliqueuses ne consentirent à subir cet internement qu'après une résistance longue et acharnée. Et des révoltes ou des évasions se produisent encore de temps à autre.

Récemment, dans les solitudes de l'Arizona, un train de la South Pacific Railway a été attaqué par une de ces tribus qui avait pu s'échapper du camp de réserve où les Yankees l'avaient parquée.

Ce fut un tableau tragique, tel que celui que Jules Verne a dépeint dans son *Tour du Monde*.

Les indigènes de ces régions ne sont pas

associations protectrices se sont donné la tâche d'imposer sa révision au Parlement.

Voici donc nos amis les animaux au premier plan de l'actualité. L'an dernier, je vous citais ici même quelques traits de ce que certains nomment leur « instinct », de ce que d'autres — et j'en suis — appellent leur « intelligence » ; et je me promettais de revenir quelque jour sur l'esprit de solidarité qui règne non seulement chez les animaux de même race, mais même chez les animaux de race différente.

Vous plait-il que nous en parlions aujourd'hui et que nous tentions de détruire, par des exemples, cette croyance, trop longtemps imposée par certaine école de philosophes, que « l'égoïsme est la loi naturelle des êtres organisés » ?

•••

Cette vertu, faite d'altruisme, de générosité, de dévouement, cette vertu, en un mot, que nous appelons *humanité*, il faut bien avouer que nous la trouvons plus souvent chez les bêtes que chez les hommes.

En voulez-vous un exemple ? C'est Franklin qui nous rapporte ceci :

« Il y avait dans un port de mer, en Irlande, deux chiens, un bouledogue et un terre-neuve : ils étaient grands et forts, et quoique d'humeur facile et bonne quand ils étaient seuls, ils ne manquaient pas de se battre chaque fois qu'ils se rencontraient.

« Un jour, ils eurent une bataille longue et acharnée sur la jetée, et, en se roulant à plusieurs reprises l'un sur l'autre, dans l'ardeur du combat, ils tombèrent tous deux à la mer. Le terre-neuve, étant excellent nageur, gagna bientôt la jetée, mais le bouledogue, ne pouvant nager, fut bientôt épuisé et allait disparaître. Le terre-neuve, en se secouant pour se sécher, aperçut le danger que courait son ennemi et s'élança aussitôt à la mer, prit le matin doucement par le collier, élevant sa tête au-dessus de l'eau, et le ramena sain et sauf au rivage. A partir de ce jour, ces deux chiens furent très attachés l'un à l'autre, ils ne se battirent plus, ils étaient toujours ensemble ; et lorsque, par malheur, il arriva que le pauvre terre-neuve fut tué accidentellement par un train de chemin de fer qui passa sur lui, son camarade languit de chagrin et regretta vivement sa mort pendant bien longtemps. »

La solidarité se produit même entre chiens qui ne se connaissent pas. M. Victor Meunier raconte qu'un jour qu'il se promenait par le travers de Vitry-sur-Seine, comme il faisait de vives observations à son terrier écossais Pinxit, il vit accourir tout à coup, menaçant, un magnifique terre-neuve. En même temps, d'un champ voisin, des maraîchers qui y faisaient la sieste lui crièrent de ne pas frapper son chien s'il ne voulait pas être mordu par le leur. « L'avertissement, dit-il, n'était pas à dédaigner ; mais il fut superflu. Je n'y mis pas d'esprit de contradiction. Et le Don Quichotte de Vitry, s'étant assuré qu'entre Pinxit et moi tout se passait en paroles et en gestes, se reconnut inutile et s'en retourna.

« Solidarité de race, ajoute l'écrivain, protection aux faibles, résistance à l'oppression, ces sentiments font donc battre d'autres cœurs que celui de l'homme ? » Oui, certes, et en voici d'autres exemples :

quer cet animal bout de quelque chose ? le chat, plus seul, et pour lui faire

« Inutile de laisserent pas

Mettez un h Que pensez-vous bien simple : il ger tout son s son camarade dans l'écuelle, garder le reste d'ailleurs est p conformité ave voyance que l'é le cœur humain

N'empêche qu taxe si volontie me, voilà un tr

Le cheval, lu traits de charit

En 1767, dan liers, un cheva du plus grand dents usées au mâcher le foin nourri pendant davantage si on chevaux qui ma chevaux tiraie qu'ils mâchaient le vieillards pour l'avoine, q et mettaient ens gnie entière, off du fait.

Un cultivateu aussi, dans son broyeur l'avoine n'avait plus la f faire, et la dép elle.

Mais cet espi ras seulement e race. On en a tions qui se son d'espèces différe passent pour è autres.

J'ai vu, pour voisins de camp père (le mot n'es d'une chatte ave Quand la chatte instants, il prer fait, les léchait mieux.

Et je trouve d Michelet, sur les je vous demande vous citer :

« Un chat ava était encore tro lui-même.

« C'était à la que les domestiq naient pas grand jardin avec ce r chats qui s'adres ceux même que, ennemis.

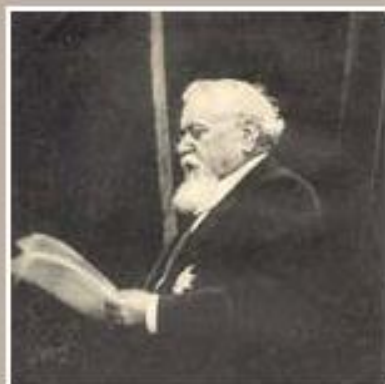
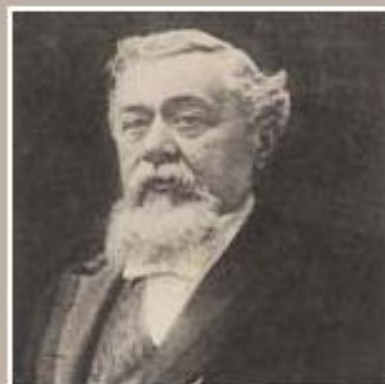
« Une pigeon à ses petits la b comprenait qu'il miaulait encore

Quelques portraits présidentiels

A l'exception de deux portraits sur lesquels il arbore sa lavallière à poix favorite, le président Fallières est le plus souvent représenté avec l'insigne de grand maître de la légion d'honneur, l'étoile à cinq rayons boutonnée avec au centre l'effigie de la République sur le côté gauche suspendue à un ruban de moire rouge passé sur l'épaule droite.

Parfois un autre symbole républicain qui s'est imposé après 1880 comme emblème du patriotisme, le drapeau tricolore, accompagne son image.

Dans une carte postale la tête présidentielle est, en outre, coiffée de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » héritée de la Révolution française et qui s'imposa sur les édifices publics de la III^e République.



QUELQUES EVENEMENTS



Événements - la revue du 14 juillet 1906 (127 J 423)



Événements - la revue du 14 juillet 1907 (127 J 418)



Événements - la revue du 14 juillet 1910 (127 J 421)



Événements - Remise de décorations (127 J 515)



Souvenir de la semaine de l'aviation de Champagne, août 1909 (127 J 316)



Le président Fallières s'entretient avec les aviateurs, août 1909 (127 J 311)



Souvenir de la semaine de l'aviation de Bordeaux, sept. 1910 (127 J 309)



Événements - revue navale, arrivée du président Fallières (127 J 295)



Les funérailles des victimes du Iéna, 1907 (127 J 293)



Les obsèques des victimes de la Liberté, 1911 (127 J 288)



Funérailles du général Brun, 1911 (127 J 507)



Le président Fallières en chaland sur la Seine en crue, 1910 (127 J 283)



Le président Fallières à Ivry (127 J 285 et 286)



Réceptions de souverains - arrivée des souverains danois (127 J 438)



Réceptions de souverains - le président Fallières et la reine (127 J 303)



Réceptions de souverains - le roi du Portugal - A la chasse à Rambouillet (127 J 427)



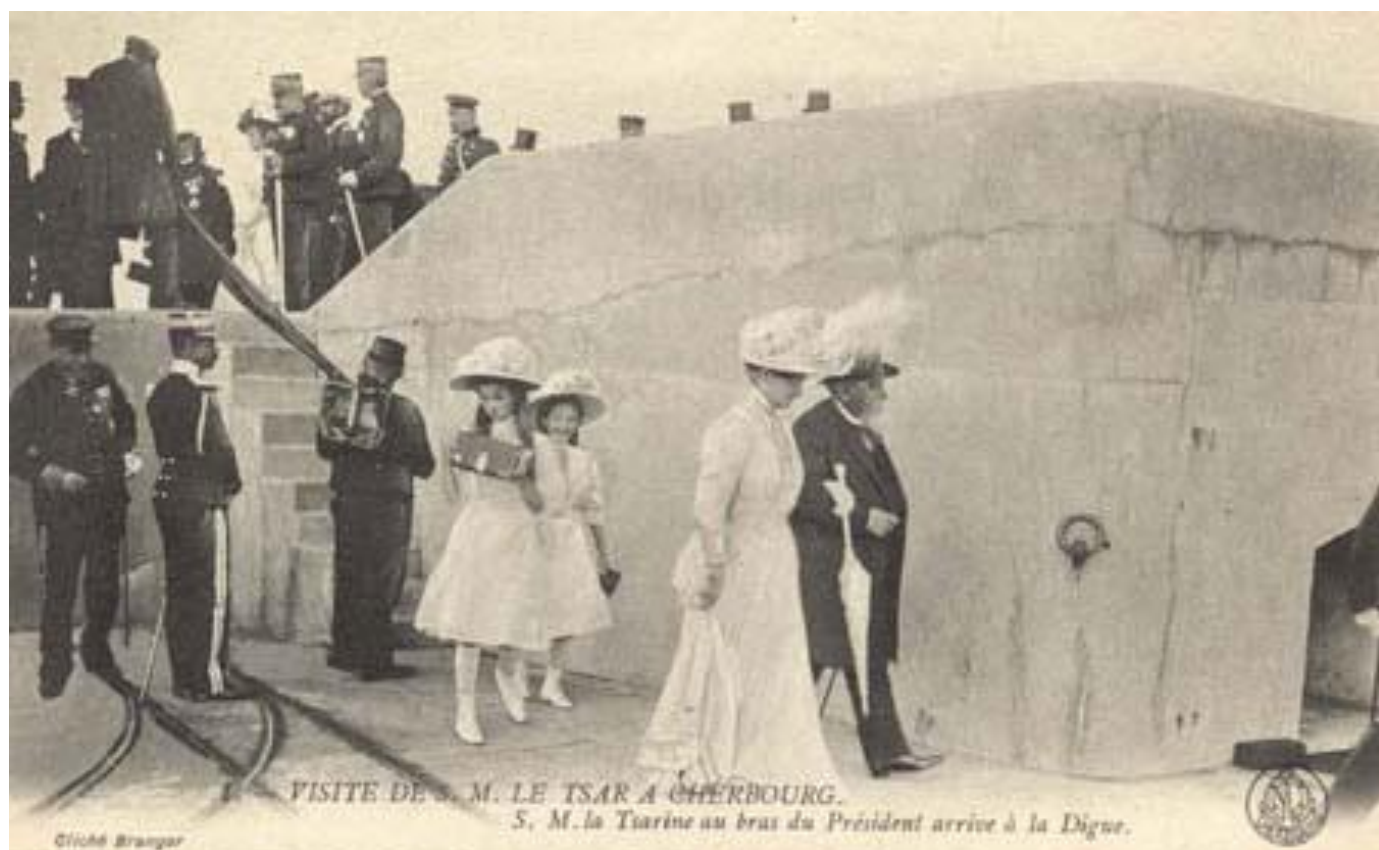
Réceptions de souverains - le roi du Siam- A Rambouillet (127 J 425)



Réceptions de souverains - le roi de Suède- Le président et le roi quittant Rambouillet (127 J 435)



Réceptions de souverains - le tsar de Russie, 1909 - Le tsar regardant les sous-marins(127 J 447)



Réceptions de souverains - le tsar de Russie, 1909 - Le président Fallières et la tsarine (127 J 449)



Réceptions de souverains - le roi des Belges en 1910 - le président Fallières et le roi en voiture (127 J 420)



Réceptions de souverains - le roi des Belges en 1910 - la tribune officielle à Longchamp
(127 J 413)



Réception de souverains - La reine de Hollande et le président Fallières à Versailles
(127 J 446)

Voyages officiels à l'étranger

Pendant son septennat Armand Fallières effectua de nombreux voyages officiels à l'étranger, en Angleterre, au Danemark, en Hollande, en Suisse, en Norvège, en Russie ou en Belgique.

Toutes ses visites protocolaires avaient pour but de renforcer les accords que la France avait su nouer - alliance avec la Russie, entente cordiale avec l'Angleterre, rapprochement avec l'Italie mais aussi avec les pays scandinaves – afin d'isoler l'ennemi essentiel, l'Allemagne. Cette dernière chercha pendant toute la période à contrer la politique coloniale française, en particulier au Maroc, ce qui provoqua les deux crises de Tanger (1905) terminée à Algésiras et d'Agadir (1911).

Peu à peu la conscience du danger de la guerre se répandit dans une opinion publique de plus en plus patriote et nationaliste.



Voyage du président Fallières - Angleterre - arrivée à Londres (127 J 456)



Voyage du président Fallières - Angleterre -Souvenirs de la visite à Londres (127 J 457)



Voyage du président Fallières - Souvenir du voyage au Danemark (127 J 461)



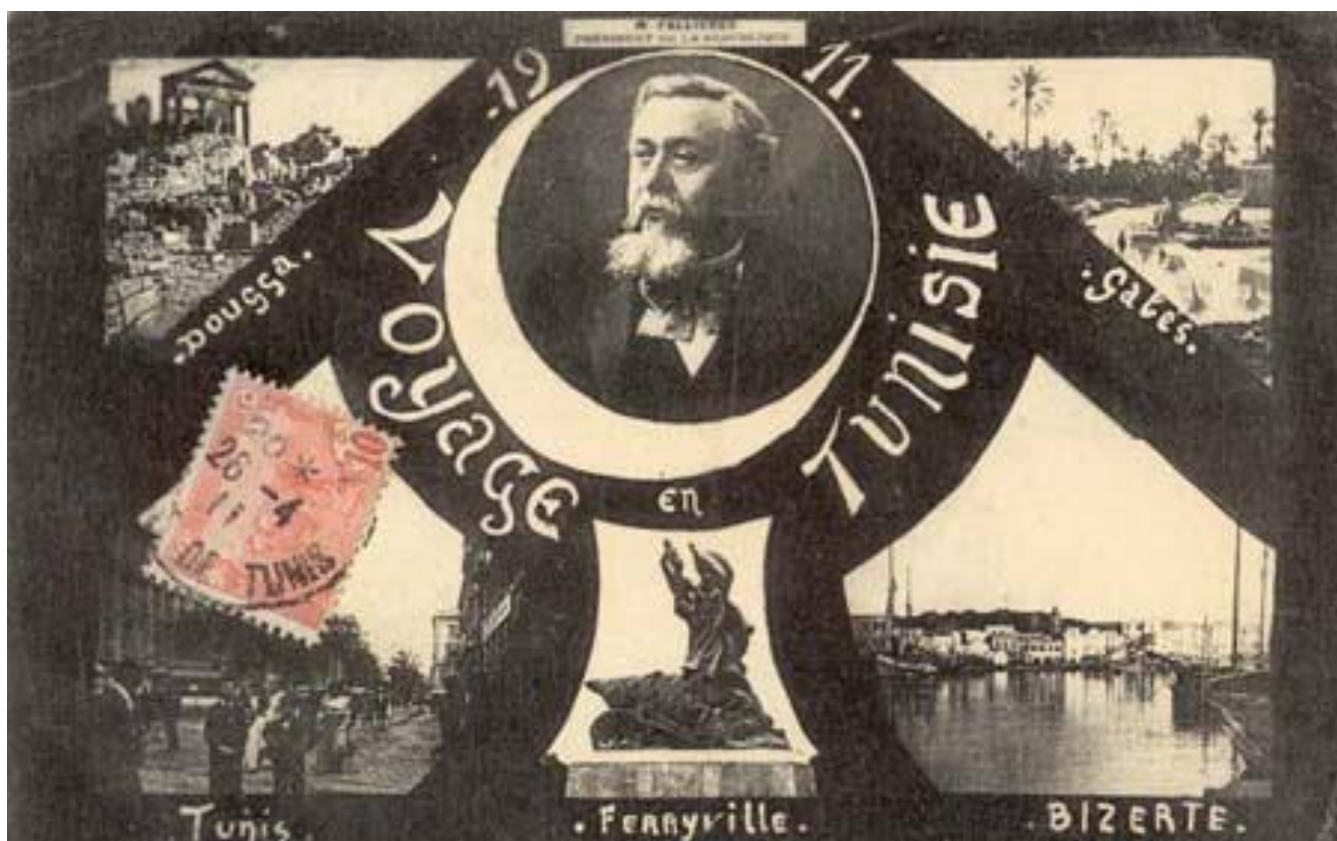
Voyages à l'étranger - Suède, 1908 - Le président Fallières et le roi (127 J 463)



**Voyage du président Fallières - Belgique - Le roi et le président Fallières en voiture
(127 J 490)**



**Voyages à l'étranger - Tunisie, 1911 - Le président Fallières visitant les ruines romaines
(127 J 480)**



Voyages à l'étranger - Tunisie, 1911 - Souvenir du voyage en Tunisie (127 J 478)



Voyages à l'étranger - Tunisie, 1911 - Le président Fallières au campement bédouin (127 J 693)

Visites en France

« Le plus impérieux de mes devoirs est de visiter les départements et de me montrer au peuple français. Il se plaît à contempler le chef de l'État et je n'ai pas le droit de lui refuser cette innocente distraction... Dans les villes provinciales, comme dans la capitale, les photographes désirent braquer sur lui leurs appareils. C'est fort bien ! Je suis prêt à affronter les objectifs qui me guettent. Je consens à sourire comme l'exige la tradition... »

l'Illustration du 22 septembre 1906



Voyage du président Fallières - Cherbourg - Sur le chemin de l'hospice civil (127 J 306)



Le cortège (127 J 376)



Voyage du président Fallières - Alpes-Maritimes - Visite à Cannes (127 J 282)



Voyage du président Fallières - Bordeaux - A la préfecture (127 J 330)



Voyage du président Fallières - Bordeaux - La foule sur le passage du cortège (127 J 330)



Voyage du président Fallières - Clermont-Ferrand - Le président Fallières sortant de l'Hôtel de ville (127 J 320)

Voyages en Lot-et-Garonne

Armand Fallières fit trois visites officielles dans son cher département de Lot-et-Garonne.

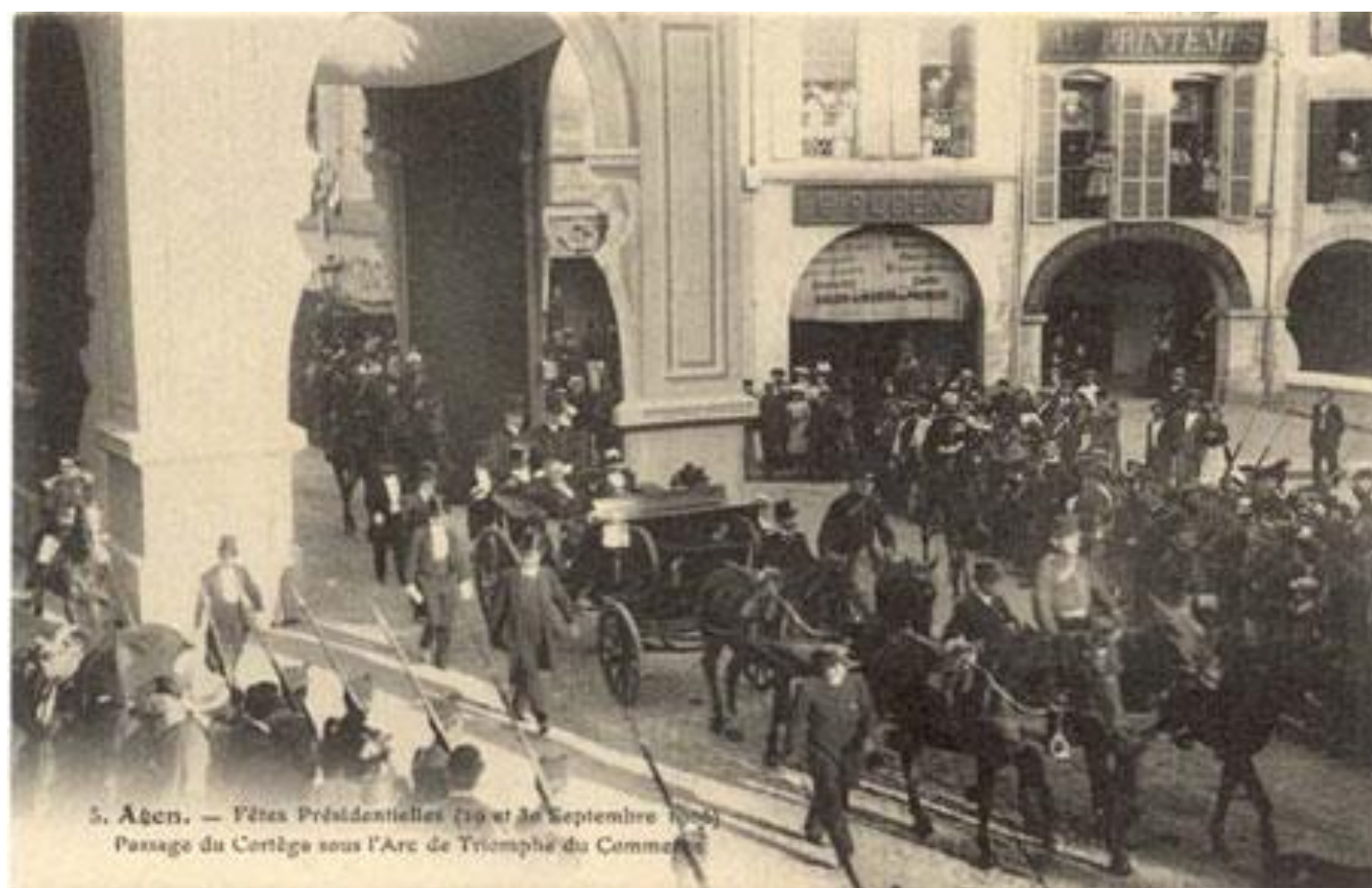
Il entreprit la première, quelques mois après son accession à la présidence de la République, et se rendit les 28 et 29 septembre 1906 à Agen pour poser la première pierre du théâtre Ducourneau, puis à Mézin, sa ville natale, le 1er octobre.

L'année suivante, jour pour jour, il honorait de sa présence Marmande, comme il l'avait promis lors du banquet d'Agen aux autorités locales. Puis, après avoir parcouru l'Hérault et le Gard dévastés par les inondations, il reçut un accueil enthousiaste à Villeneuve-sur-Lot décorée pour la circonstance de dix-huit arcs de triomphe.

Le dernier voyage eut lieu en 1909. Il revint dans la cité marmandaise, le 3 octobre, afin d'inaugurer le monument dédié à son grand ami, Léopold Faye, sénateur et ancien ministre républicain. Après une semaine de repos dans sa maison de Loupillon, c'est un autre républicain et vieux compagnon de lutte, Pierre Deluns-Montaud, qu'il vint honorer, le 10 octobre, à Allemans-du-Dropt, en dévoilant le buste de ce politique fin lettré.



Visite du président Fallières à Agen - Arrivée à la gare (127 J 652)



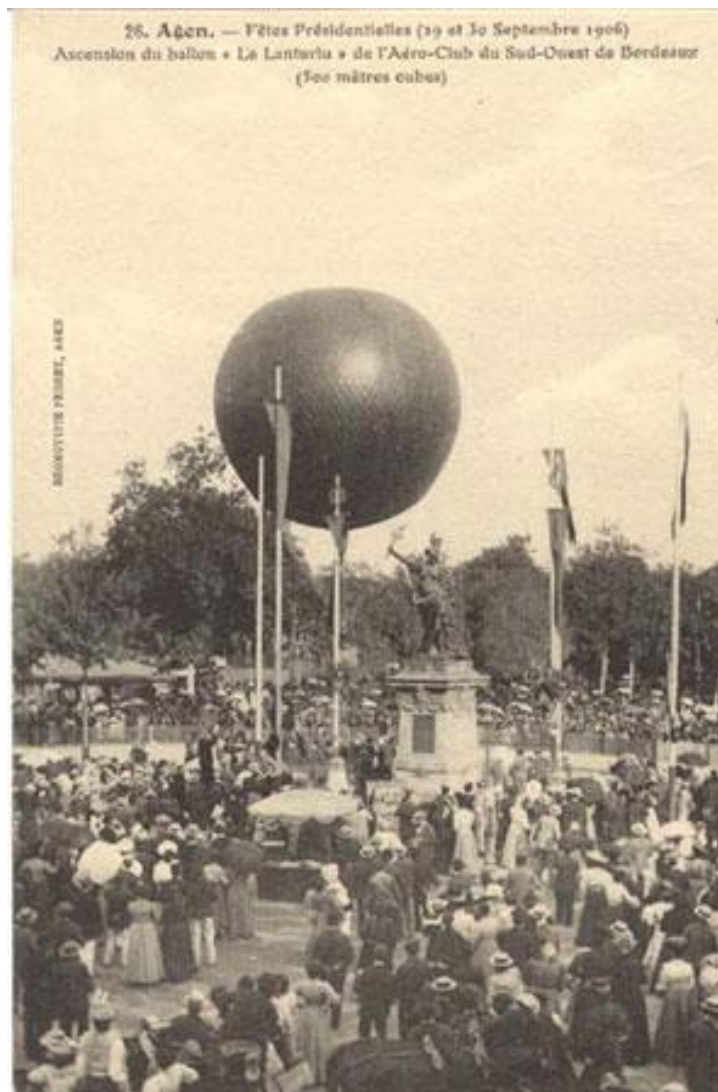
Visite du président Fallières à Agen - arc de triomphe du commerce (127 J 656)



Visite du président Fallières à Agen - pose de la première pierre du théâtre Ducourneau (127 J 661)



Visite du président Fallières à Agen - Boulevard Carnot (127 J 668)



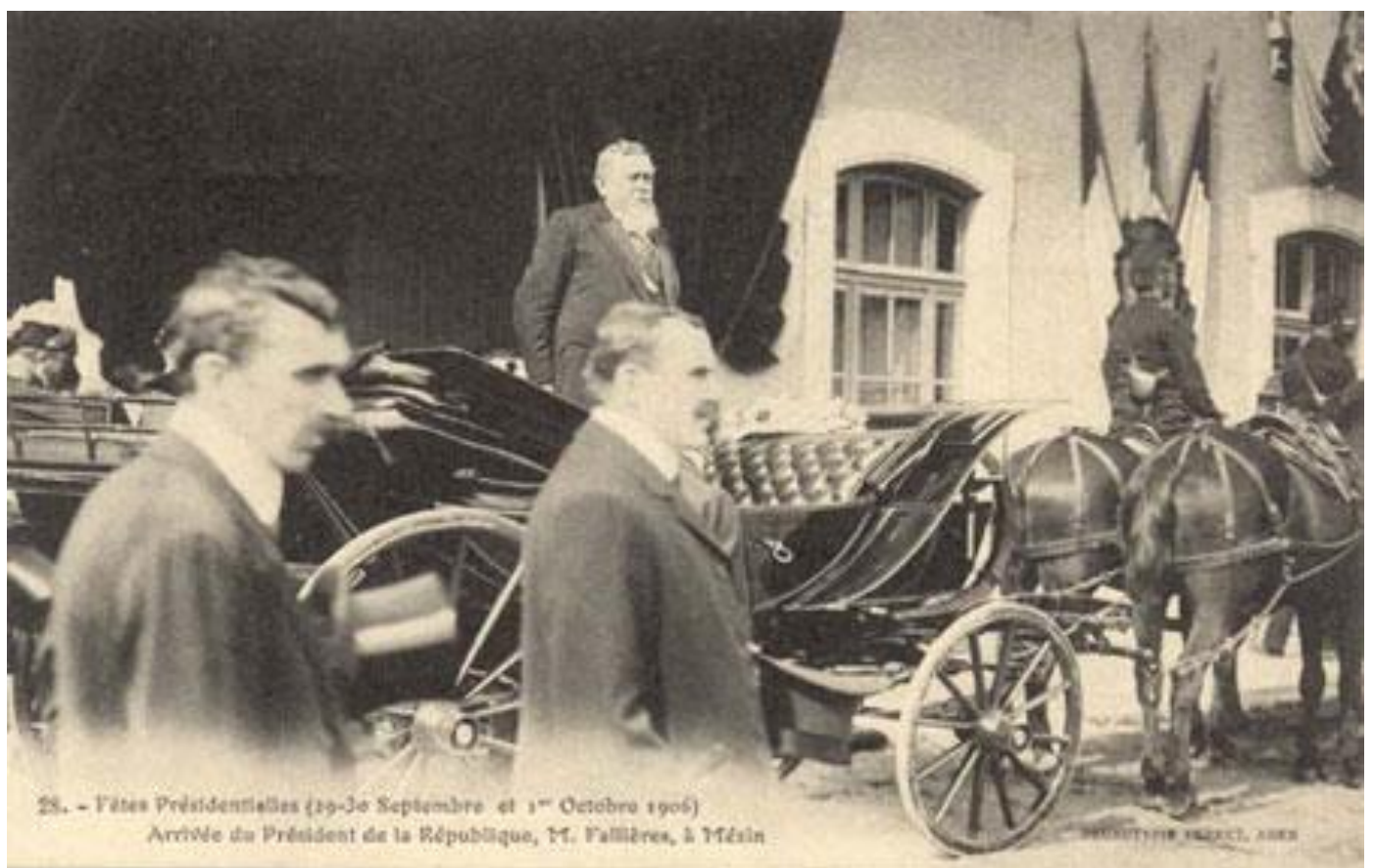
Visite du président Fallières à Agen - Ascension de ballon (127 J 678)



Visite du président Fallières à Agen - le nouveau théâtre Ducourneau (127 J 683)



Visite du président Fallières à Agen - Pose de la première pierre du théâtre Ducourneau. M. Dujardin-Beaumets (127 J 682)



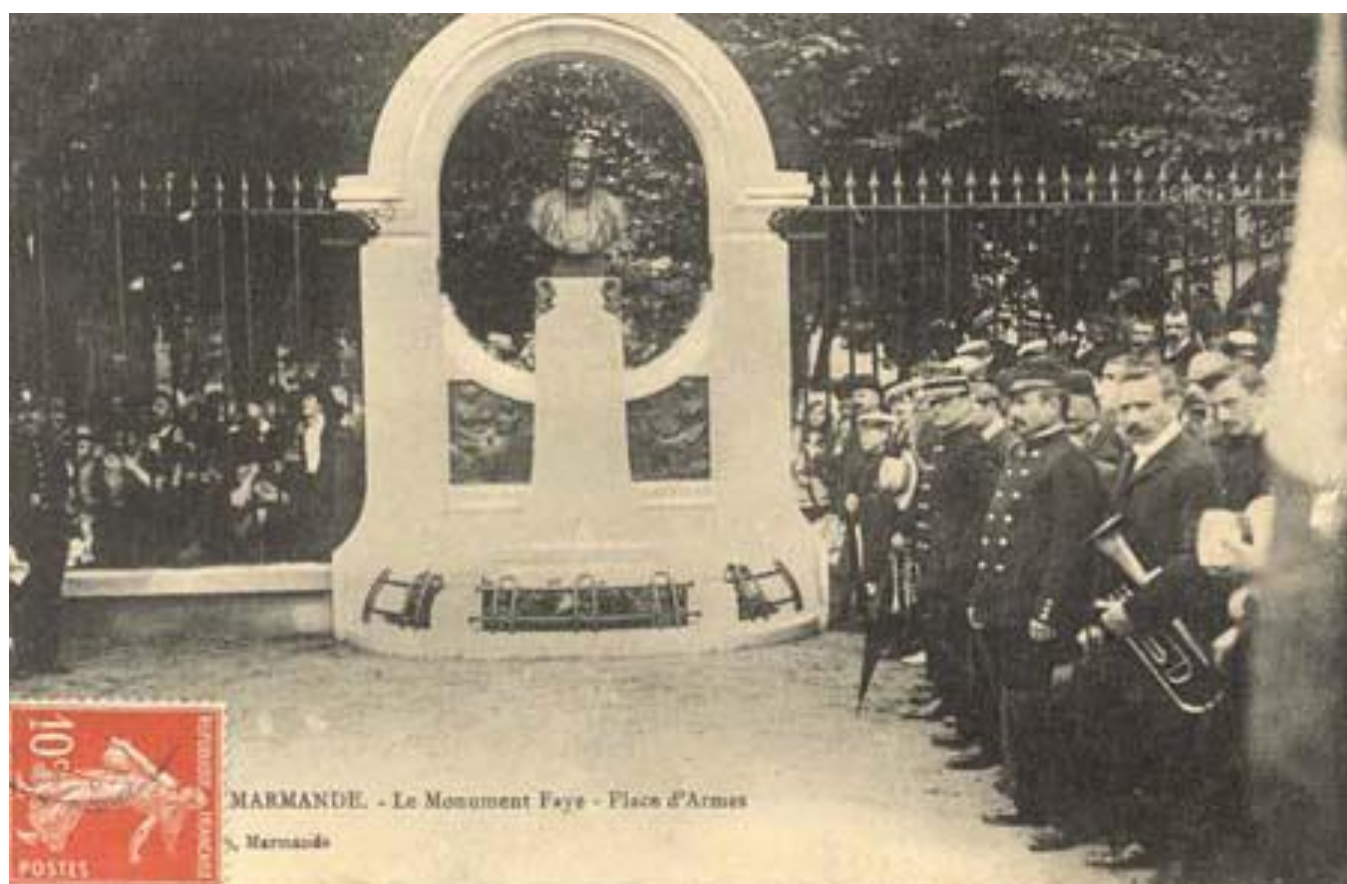
Visite du président Fallières à Agen - arrivée du président à Mézin (127 J 680)



Visite du président Fallières en Lot-et-Garonne en 1907 - Marmande, départ du Bd. Gambetta (127 J 622)



Visite du président Fallières en Lot-et-Garonne en 1909 - Marmande, le président répondant aux discours (127 J 627)



Visite du président Fallières en Lot-et-Garonne en 1909 - Marmande, le monument Léopold Faye (127 J 641)



Visite du président Fallières en Lot-et-Garonne en 1909 - Marmande, arrivée des sociétés de gymnastique (127 J 638)



**Voyages en Lot-et-Garonne - Villeneuve-sur-Lot, 1907 - Le cortège présidentiel sur le pont
(127 J 643)**



**Voyages en Lot-et-Garonne - Villeneuve-sur-Lot, 1907 - Le président à l'hospice Saint-Cyr
(127 J 646)**



Voyages en Lot-et-Garonne - Villeneuve-sur-Lot, 1907 - Place Saint-Michel avant le cortège (127 J 649)



Voyages en Lot-et-Garonne - Villeneuve-sur-Lot, 1907 - Le cortège officiel rue de Paris (127 J 655)



Visite du président Fallières à Allemans-du-Dropt - Inauguration du monument Deluns-Montaud (127 J 659)



Visite du président Fallières à Allemans-du-Dropt - Le monument Deluns-Montaud (127 J 659)

La vie quotidienne du président

« La République n'est pas le Vatican ! Le pape n'est enfermé que parce qu'il le veut bien, et moi je ne me sens pas la vocation du prisonnier. Je ne changerai rien à mes habitudes » s'écrie le président Fallières lorsque les journalistes l'interrogent sur sa nouvelle vie à l'Élysée.

Comme il avait pris l'habitude de le faire lorsqu'il était l'hôte du palais du Luxembourg, Armand Fallières continua, chaque matin, de faire une promenade hygiénique de 10 kilomètres dans les rues de la capitale pendant deux heures. À dix heures trente, il était à sa table de travail ou recevait ses visiteurs.

Dès que possible il s'évadait vers sa Gascogne et sa chère propriété de Loupillon où il aimait à également à faire de grandes promenades dans ses vignes.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT

AU PAYS DE M. FALLIÈRES : NÉRAC, MÉZIN ET LOUPILLON

Le Congrès de Versailles a élu un républicain.

M. Fallières est, en effet, dans la tradition parfaite des présidents préparés et voulus par la Constitution républicaine. Il n'essayera pas du pouvoir personnel, éloignera de lui toute idée d'aventure, laissera le gouvernement gouverner et le Parlement légiférer. Il sera le président doux et ferme, modeste et digne, de la lignée des Grévy, des Carnot et des Loubet, satisfait seulement de présider aux destinées de son pays et d'obéir à ses lois. Gardien vigilant de la légalité, il fera, comme le personnage de Diderot, des vœux pour l'abolition des lois mauvaises, mais il veillera à leur exécution aussi longtemps qu'elles existeront.

Tel sera, pendant toute la durée du septennat qui commence, la conception politique qui régnera à l'Elysée.

.

La biographie de M. Armand Fallières commence à être connue... *Le Figaro* a donné le premier, sur sa vie campagnarde et sur son intimité, des détails tellement circonstanciés qu'on n'a pu depuis que les reproduire. Il est né à Mézin (Lot-et-Garonne), le 6 novembre 1841, d'un père géomètre-arpenteur et greffier de la justice de paix, fils lui-même d'un forgeron de Mézin. Il est donc bien de souche démocratique. Pourtant son père n'était pas républicain ! Il avait été effrayé des désordres de 1848 et se souvenait, avec une sorte de méfiance persistante et insurmontable, des évergumènes qui sortirent un soir du club démocratique de Mézin portant des torches allumées... Et les théories communistes alors à la mode effrayaient, tout en la laissant sceptique, cette nature pondérée et rassise, nourrie de traditions.

Ceux qui l'ont connu et qui se rappellent les larmes d'émotion qu'il versa lors de la première élection de son fils à la députation disent :

— Il serait républicain aujourd'hui, le père Fallières !

Son fils, de bonne heure, on peut dire dès l'âge de raison, était républicain. Envoyé à Paris par son père, puis à Toulouse, et renvoyé de nouveau à Paris pour faire son droit, il passait ses vacances à Mézin et à Nérac, et, déjà parleur, discutait de la politique de l'Empire avec ses camarades, mais seulement avec eux. Ce n'était pas l'orateur de café qui pérorait vaniteusement pour la galerie : c'était un esprit convaincu qui cherchait à convaincre ceux qu'il aimait et ceux dont il estimait le caractère ou l'intelligence. Il se promenait le soir sur le boulevard Tartas, ou sur la route de Condom, ou sur la promenade du Club, à l'ombre de la vieille cathédrale de Mézin près de laquelle il était né. Cette maison que nous reproduisons plus loin a une histoire. La forge du grand-père Fallières gênait le curé de la cathédrale ; la fabrique acheta la maison, la fit démolir et en vendit les matériaux pour un prix minime — 1.500 francs, je crois — au secrétaire de la mairie, M. Laffitte, ami des Fallières, qui les transporta à un kilomètre de là, à l'extrémité de la petite ville et les replaça dans l'ordre à peu près exact qu'ils occupaient primitivement. Ainsi se perpétue la maison natale du nouveau président de la République. J'y ai revu des ferrures, des serrures, des gonds, des clous forgés de la main même de l'ancêtre, il n'y a pas loin de cent ans !

Quand Armand Fallières eut fait son droit, il revint à Nérac, s'inscrivit au barreau, plaida quelques procès politiques, un, entre autres, pour des jeunes gens qui avaient chanté *la Marseillaise* sur le passage d'une procession, et conquit rapidement la première situation. On l'élut conseiller général du département, puis maire de Nérac contre un de ses oncles, M. Larose, bonapartiste, qui lui en conserva longtemps rigueur. Révoqué en 1873 de ses fonctions municipales pour ses idées républicaines trop avancées, il se fit élire en 1876 comme député et réélut en 1877 parmi les 363. Sa carrière parlementaire fut rapide. En 1880, il devient sous-secrétaire

d'Etat à l'Intérieur sous Jules Ferry. Et, depuis lors, jusqu'en 1892, il fut huit fois ministre, successivement à l'Instruction publique, à l'Intérieur, à la Justice. Il fut même, en 1883, président du Conseil pendant douze jours ! C'est lui qui tient le record de la brièveté sur la liste des cabinets républicains. Depuis 1890, il est sénateur, et président du Sénat depuis sept ans : c'est lui qui remplaça M. Loubet au fauteuil quand celui-ci fut appelé à l'Elysée.

.

Voilà, résumée, sa vie politique.

Mais, ce qui est plus important, c'est de connaître le caractère de l'homme qui va, pendant sept ans, assumer la lourde charge de présider aux destinées de son pays. Je crois l'avoir bien compris après avoir causé, dans son pays même, avec une douzaine de ses plus vieux amis, dont certains ne partagent pas ses opinions politiques. C'est encore en son lieu d'origine qu'on produit le moins d'illusion sur soi-même. Ces fins paysans gascons, ces vigneron spirituels et frondeurs qui connaissent et suivent la politique de bien plus près que les Parisiens et que les gens du Nord, ont tous sur leur compatriote la même opinion : c'est un brave homme, et un homme sûr.

Ses actes de bonté ne se comptent plus dans le pays. En dehors des secours journaliers qu'il distribue à tous les malheureux qui s'adressent à lui, il a ses « œuvres » permanentes. Il sera sans doute bien étonné d'en voir ici divulguer la plus touchante et la plus significative : il avait deux domestiques, mari et femme, vieillies et incapables de tout service. Sentant un jour leur inutilité, ils voulurent se retirer. Mais M. Fallières s'opposa à leur départ, les obligea à rester chez lui, sans rien faire, et pourvut à tous leurs besoins jusqu'à leur mort.

Ce cœur généreux est aussi délicat : il n'aime pas qu'on le remercie. Il a l'air de se considérer presque comme l'obligé de ceux qu'il oblige. D'humeur toujours égale, souriant et affable, il accueille chacun avec les mêmes égards et la même simplicité. Il faut pour cela beaucoup de tact et de finesse : ce sont aussi les qualités nécessaires dans l'exercice des hautes fonctions qu'il vient d'accepter.

.

M. Fallières, en suivant la destinée qui le pousse au faite des grandeurs, fait un immense sacrifice à ses goûts naturels : il aime, il adore le repos à la campagne, à ce Loupillon bâti par son père, et qu'il augmenta peu à peu jusqu'à s'en faire un petit domaine. Ce domaine se compose d'une assez vaste maison, bâtie sur le haut d'une colline, d'une métairie, de chais, d'une serre minuscule, de 30 hectares de vignes, de 40 hectares de terres labourables et de prairies. Les vignes produisent 700 à 800 barriques d'excellent vin ; les terres, 200 hectolitres de grains, blé et avoine. Quant à la maison, « le château » comme on l'appelle pompeusement là-bas, je l'ai visitée : c'est une maison de petit bourgeois de province d'une simplicité édifiante. On sent que sa vie n'est pas là ! C'est qu'elle est à côté, dans ce vignoble qu'il a planté, soigné, cultivé lui-même depuis vingt ans avec amour, où il a mis sa vie et tout ce qu'il possédait d'énergie et de fortune ; dans ces chais dont il est fier, qu'il a fait bâtir, sur ses propres plans, dont il dirigeait, de Paris même, les travaux ! Ce qui lui valut d'ailleurs une assez plaisante mésaventure. En effet, ces fameux chais devaient renfermer et renferment aujourd'hui des foudres de 100 barriques. Et, si le maçon avait bien donné à la façade et aux portes la hauteur voulue pour faire entrer les foudres, il avait construit le toit en pente, de sorte qu'une fois entrés, les foudres ne purent tenir debout ! Ce fut toute une histoire qui mit d'abord M. Fallières très en colère, mais qui le fait rire aujourd'hui de cette bonne gaieté saine et franche qu'il eut toujours.

Ne pas retourner à Loupillon serait donc pour lui une privation réelle et bientôt douloureuse. Ne pas

faire ses 10 kilomètres tous les matins sur les grandes routes, les mains derrière le dos, en roulant des épaules, serait contraire à toutes les lois de son hygiène. Mais je serais bien étonné qu'il consentit à changer ainsi du jour au lendemain toutes ses chères habitudes. Il avait dit, un jour qu'on lui parlait de ses goûts et de sa possible élévation à la présidence :

— Je ne changerais pas mes habitudes pour un empire !

— Oui, lui répondit finement un de ses amis, mais pour une République ?...

M. Fallières ajouta :

— La République n'est pas le Vatican ! Le pape n'est enfermé que parce qu'il le veut bien, et moi je ne me sens pas la vocation du prisonnier... Je ne changerai rien à mes habitudes.

On verra bien.

La légende raconte qu'un jour qu'il se promenait en sabots dans la campagne, coiffé d'un bérêt et en toilette sommaire, un garde champêtre nouveau, qui ne le connaissait pas, le prit pour un braconnier et faillit l'arrêter... Mais, ce qui est plus certain, c'est que souvent des paysans venus de loin pour lui demander son office, et rencontrant dans les champs ce gros bonhomme en sabots, s'informent près de lui de la demeure du sénateur. Or, je l'ai déjà dit, il aime rire, le président. Il fait parler le client, lui indique le chemin le plus long, prend lui-même le chemin le plus court, s'installe à son bureau et reçoit le visiteur qui, à son grand ébahissement, reconnaît le compagnon goguenard de tout à l'heure.

Quand il est revenu de sa promenade matinale et qu'il a reçu ses « clients » qui arrivent de tous les coins du département, M. Fallières retient à déjeuner ses amis des environs : M. Dupeyron, notaire et maire de Mézin ; M. Luzareilles, un de ses cousins et médecin-vétérinaire ; M. Balletton (Octave), car, dans ce pays, on met les prénoms après les noms ; M. Descudé (Germain), M. Dubouché (Ulysse) et M. Dubouché (Emile), adjoint au maire et fabricant de bouchons ; M. Barrère (Augustin), son intime, son confident, de Sos, petit village situé à deux stations après Mézin, et bien d'autres encore.

Il est une règle absolue à Loupillon : tous ceux qui arrivent à l'heure du repas sont priés de se mettre à table sans cérémonie. L'hospitalité y est de tradition, et tout le monde regu de la même façon par le maître de la maison. Car ce qui distingue M. Fallières, outre sa bonhomie et sa simplicité de manières, c'est une étonnante égalité d'humeur et une gaieté toujours prête, mais sans exubérance. Quelquefois, — à des jours rares — il est plus soucieux... Mais qui, dans sa position, n'aurait pas de soucis ? excusent ses amis.

Puis, le déjeuner pris, le café bu sur la terrasse opposée au soleil, quand il ne fait pas trop chaud le vigneron va dans sa vigne, cause avec les paysans qu'il rencontre, les ouvriers :

— *Adieu ! Es-tu ? Coume bas !* (Adieu ! Te voilà ? Comment vas-tu ?)

Il leur serre la main, leur demande leur avis à propos d'un projet qu'il a sur ses vignes, écoute leurs raisons, les pèse, les adopte ou les réfute avec sa propre compétence.

Le soir, après le dîner, on fait une partie de billard. C'est le seul jeu que se soit jamais permis M. Fallières. Et l'on se couche de bonne heure.

M^{me} Fallières, sa fille et son fils, partagent les goûts simples du père. M^{lle} Fallières est une liseuse acharnée, elle lit tous les journaux, amis ou adversaires. Elle a aussi le goût des fleurs. C'est elle et M^{me} Fallières qui soignent les parterres et les plates-bandes, et, quand vient l'heure du retour à Paris, qui surveillent la rentrée des plantes dans la petite serre nouvellement construite à côté des chais.

•••

M. Fallières, radical, sera-t-il un sectaire ?

Un de ses amis m'a communiqué la proclamation qui suivit sa nomination de maire de Nérac en 1871. Voici ce qu'il y disait :

« Notre victoire, c'est la victoire de l'ordre et de la liberté... Que le drapeau tricolore devienne une fois de plus le symbole de l'apaisement, de la concorde et de la conciliation... Au lieu de nous diviser et de nous combattre, serrons-nous fraternellement la main... »

M. Fallières fut, lors du vote récent de la loi, partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais, autrefois, lorsqu'on lui parlait de la séparation, il répondait :

— La séparation ?... Il y a quarante ans que je l'ai faite, moi. Vous n'avez qu'à m'imiter, et la loi que vous demandez deviendra inutile...

Quelles sont les mœurs mondaines que M. Fallières apportera à l'Elysée ?

Personnellement, il restera, à n'en pas douter, l'homme simple qu'il a toujours été. On ne change pas à son âge ! Mais je sais qu'il aura le plus grand souci de tenir dignement son rang. Pour lui, l'argent ne compte pas, il dépensera donc largement les appointements de 1.200.000 francs que lui servira la République. Il recevra beaucoup. Il donnera des chasses, car il fut chasseur autrefois. Petit chasseur, il est vrai, plus apte à tirer le lapin que le sanglier. Il ne s'essaya qu'une fois à la grosse bête. Il avait repassé soigneusement un long coutelas, s'était équipé de pied en cap, et... était revenu bredouille. On en rit encore à Mézin.

Pour finir, un trait qui achève de camper le nouveau président de la République :

M. Fallières a toujours refusé de quitter ses électeurs de Nérac. Dernièrement, lorsque des difficultés lui furent soulevées dans le Lot-et-Garonne par le parti avancé et qu'il fut question de lui opposer un adversaire, on lui proposa de lui trouver un autre siège. Il refusa.

— J'ai commencé ma vie politique dans mon pays, répondit-il, et je la finirai là. Quand on ne voudra plus de moi, je m'en irai.

Mais, on l'a vu, ce n'était qu'une fausse alerte. Les électeurs du département qui a toujours eu au moins un ministre dans tous les ministères depuis la fondation de la République sont trop fins politiques pour avoir laissé passer, sans la saisir au vol, l'occasion d'ajouter à ce record, dont ils sont fiers à juste titre, le suprême panache de la présidence de la République !

JULES HURET.

Vie quotidienne à l'Elysée - Le nouveau président, article de l'Illustration du 20 janvier 1906, suite (1 J 942/b)



Vie quotidienne à l'Elysée - Le président Fallières à sa table de travail (127 J 551)



Vie quotidienne à l'Elysée - Le président Fallières et Jean Lanes, son secrétaire (127 J 552)

M. FALLIÈRES ENTRE A L'ÉLYSÉE

C'est le 18 février qu'expirent les pouvoirs présidentiels de M. Loubet, et qu'après avoir occupé pendant sept années la plus haute magistrature du pays, il va prendre, à la satisfaction de tous, enfin le repos bien gagné. On sait qu'il va s'installer très simplement sur la rive gauche, 5, rue Dante, à proximité des Ecoles où son dernier fils achève ses études et à proximité aussi du Sénat où il compte retrouver, loin de tout protocole, de vieux amis.

Il y a, quelque grandeur à voir ainsi, une fois son septennat accompli, rentrer dans le rang le chef de l'État. La réélection de M. Loubet à la présidence n'aurait été contestée par personne, s'il lui avait plu de se représenter, mais il a inauguré une conception du pouvoir souverain qui, tout en étant nouvelle, est bien faite pour plaire à nos sentiments démocratiques. Il n'y a plus en France de chef suprême dont la personnalité prime toutes les autres, et qui, toute sa vie durant, quels que soient ses qualités, son âge, sa santé, demeure inébranlablement attaché au pouvoir, forme d'autorité qui n'est pas sans prestige car elle place le souverain au-dessus des hommes et des événements.

Il y a, ce qui peut être mieux encore, un citoyen, choisi librement par les autres citoyens comme le plus digne, et investi, pendant un temps raisonnable, de la première magistrature du pays. Ses sept années écoulées, il cède la place à un autre, ainsi qu'un bon ouvrier quittant son poste, sa journée faite, sa tâche remplie.

Des hommes différents, — forcément éminents étant donnée la façon dont on les choisit, — se suivent ainsi à cette place, pouvant apporter pendant leur séjour leur « marque » personnelle, leurs idées, ayant le temps de faire une besogne utile, et donnant au pouvoir souverain ce prestige nouveau peut-être, mais incontestable et immense : la simplicité.

D'autres pays que la France s'en trouvent bien. La Suisse, notamment, voit aussi se succéder au pouvoir, tous les deux ans, un président nouveau, choisi parmi les plus illustres citoyens.

En France, les présidents ne semblent pas dépasser la durée de leur septennat. M. Loubet l'a fait, M. Fallières a promis de le faire.



Cl. Léon Boult.

M. FALLIÈRES dans son cabinet de travail.

Il est à noter d'ailleurs que la présidence de celui-ci ne différera pas sensiblement de la présidence de celui-là. Les deux hommes se ressemblent sur bien des points. Ils ont eu derrière eux la même et longue carrière politique, terminée par la présidence du Sénat.

Ils sont tous deux d'une origine modeste et honorable et, qui, plus est, ils appartiennent l'un comme l'autre au Midi de la France, ce Midi qui donne des hommes particulièrement aimables, fins et actifs.

Leurs sentiments personnels semblent, eux aussi, concorder. Rendus sceptiques par l'habitude de la politique et de ses vicissitudes, profondément droits et loyaux, ils sont guidés en tout par un ardent désir de conciliation, plus nécessaire que jamais au milieu de tant de violentes polémiques.

Ajoutons, enfin, que leur vie privée a des points communs. Tous deux possèdent une compagne dévouée, intelligente, admirable mère de famille et digne de tous les respects, comme ils ont aussi chacun un grand fils, secrétaire intime tout désigné, et une grande fille dont la grâce souriante peut égayer un peu le sévère Palais de la Présidence.

Il n'y aura donc pas grand'chose de changé à l'Élysée, bien qu'il y entre un homme nouveau et, avec lui, tout un personnel renouvelé. Ce sera, en quelque sorte, le même air qu'on y respirera.

On a dit avec raison que la simplicité des souverains était le plus beau fleuron de cœur couronné.

La France est, sous ce rapport, admirablement partagée. Personne

n'y contredit et, — moins encore que les autres, — les monarques, — pourtant imbus des plus fastueuses et des plus autoritaires traditions. Ils furent heureux de venir, en grande pompe, s'asseoir à la table de M. et Mme Loubet, en des circonstances inoubliables, comprenant que les hommes sont grands, non pas tant par le cadre qui les entourent que par les idées qu'ils symbolisent.

La nouvelle présidence s'inaugure donc de la meilleure façon. M. Fallières deviendra vite populaire, comme l'est devenu son prédécesseur. Sa droiture naturelle, sa bonté et sa longue expérience de la politique feront de lui le digne représentant du pays.



Cl. Léon Boult.

LA DERNIÈRE CHASSE DE M. LOUBET A RAMBOUILLET

Il y a quelques jours, M. Loubet offrait une grande chasse à Rambouillet. On voit, au premier plan de notre photographie, MM. Loubet, Fallières et Rouvier.

M. FALLIÈRES INTIME

RACONTÉ PAR SON COIFFEUR

M. JOUSSEIN est l'homme le plus renseigné de France et de Lot-et-Garonne sur tout ce qui touche aux personnages politiques. Coiffeur officiel du Sénat, aimable, loquace et discret, il connaît tous les bruits des coulisses parlementaires et nul n'est mieux placé que M. Joussein, — compatriote de M. Fallières, — pour nous renseigner sur celui qui est à la fois son client et son ami.

Je n'ignore pas que les coiffeurs ont la réputation d'être terriblement bavards et... médians.

Les barbiers ordinaires, peut-être; mais moi je suis un « maistre barbier, petit-fils de Figaro et un peu élève de Mgr Dupanloup ». Je crois que mon art est un sacerdoce et j'ai le culte du secret professionnel.

Vous voulez des « tuyaux » sur la vie intime du président Fallières. C'est grave! Si vous le désirez, je puis vous dire de quelle façon j'accorde sa barbe et ses cheveux; quelle est sa « friction » préférée? Cela vous intéresse? Pas possible! Eh bien! je louerai ses cheveux très abondants et très ondulés, poivre et sel, avec un peu plus de sel que de poivre, sa barbe plus blanche, taillée en fer à cheval et qui donne à sa figure une expression paternelle. M. Fallières se laisse « accommoder » sans exi-

d'elle et je m'en voudrais de la chagriner.

Répetons plutôt que son mari est un artiste et un lettré. Il a un faible pour Renan et Michelet. On a dit maladroitement qu'il détestait la musique, comme M. Loubet. C'est inexact pour l'un comme pour l'autre. M. Fallières, remarquez-le, est de toutes les premières.

Un renseignement encore: le Président est un bel homme. Je m'entends, un homme qui a su rester solide et de belle mine. Il pourrait être devenu obèse et il ne pèse cependant pas cent kilos, comme on le croit. Tous les matins, en effet, quelque temps qu'il fasse, il fait ses 10 kilomètres à pied, de 8 à 10, sa canne à la main, son chapeau mou sur la tête, seul, sans même fumer. Où va-t-il ainsi? Au bois de Boulogne, aux Champs-Élysées, au parc Montsouris, partout où il y a de l'air pur. C'est là son apéritif, et, à 10



Cl. Chusseau-Flaviens.

Deux adversaires qui sont deux amis.



Cl. Photo-Nouvelles.

UN HOMME HEUREUX
C'est la plus grande joie de M. FALLIÈRES de se retrouver à Agen, parmi ses vieux amis.



Cl. Chusseau-Flaviens.

M. FALLIÈRES est un fin chasseur. Il ne vaut pas M. Loubet pour le faisan, mais il le dépasse de beaucoup pour le lapin.

heures et demie, il est à sa table de travail.

M. Fallières, à ce régime, a conservé belle santé et bon estomac. Il n'est pas gourmand, mais, comme tous les gens d'Agen, sait ce qui est bon, le vin surtout. Ah! parlez-lui de ses vignes, de sa propriété de Loupillon où il se rend toutes les fois qu'il peut! C'est qu'à force d'énergie, de soins intelligents, il est arrivé à faire rendre à ses 30 hectares de vignobles quelque chose de fameux. Il connaît tous les pieds par leur âge, leur rendement, leur qualité. C'est son grand bonheur d'être chez lui dans sa petite maison, pourtant bien simple, coiffé d'un mauvais bérêt ou d'un casque colonial, des guêtres aux jambes et parfois des sabots aux pieds, une canne rustique à la main.

Voilà le portrait qu'on devrait donner de lui: le maître est sur ses terres; un mot affectueux aux gens qui travaillent. Une tape amicale sur l'épaule de quelques-uns et vite de solides poignées de main. Le Président connaît chacun par son nom. Il faut l'entendre quand il se met à parler de ce sujet, le plus cher qui soit pour lui. Alors sa voix, qui est douce, mais avec l'accent chantant du pays d'Agen, se fait vibrante.

Le coin de terre où il est né, où il a passé de si bonnes heures, où tant de souvenirs se rattachent, c'est ce qu'il a de plus cher au monde. Il y revient de longs mois se refaire l'âme de sa jeunesse, oublier la politique qui pourtant lui fut heureuse, car on peut dire que les honneurs sont venus à lui, d'eux-mêmes, sans qu'il les recherche.

Et là-bas, au pays ensoleillé, il n'est pas de maison plus ouverte, plus accueillante que la sienne!

On peut en dire autant, il est vrai, du Palais du Sénat. A la table de M. Fallières, il y eut toujours des couverts mis pour ses compatriotes, ses amis personnels nombreux. Ce furent là les seuls fastes de sa présidence, où les réceptions solennelles n'ont pas été fréquentes.

M. Fallières, en effet, n'est pas riche d'argent... mais il l'est de cœur.

Je m'arrête, car ma devise n'est pas...

ΚΕΙΡΟ ΤΑΝΙΣΤΑ ΚΑΙΣΙΩΗΩ

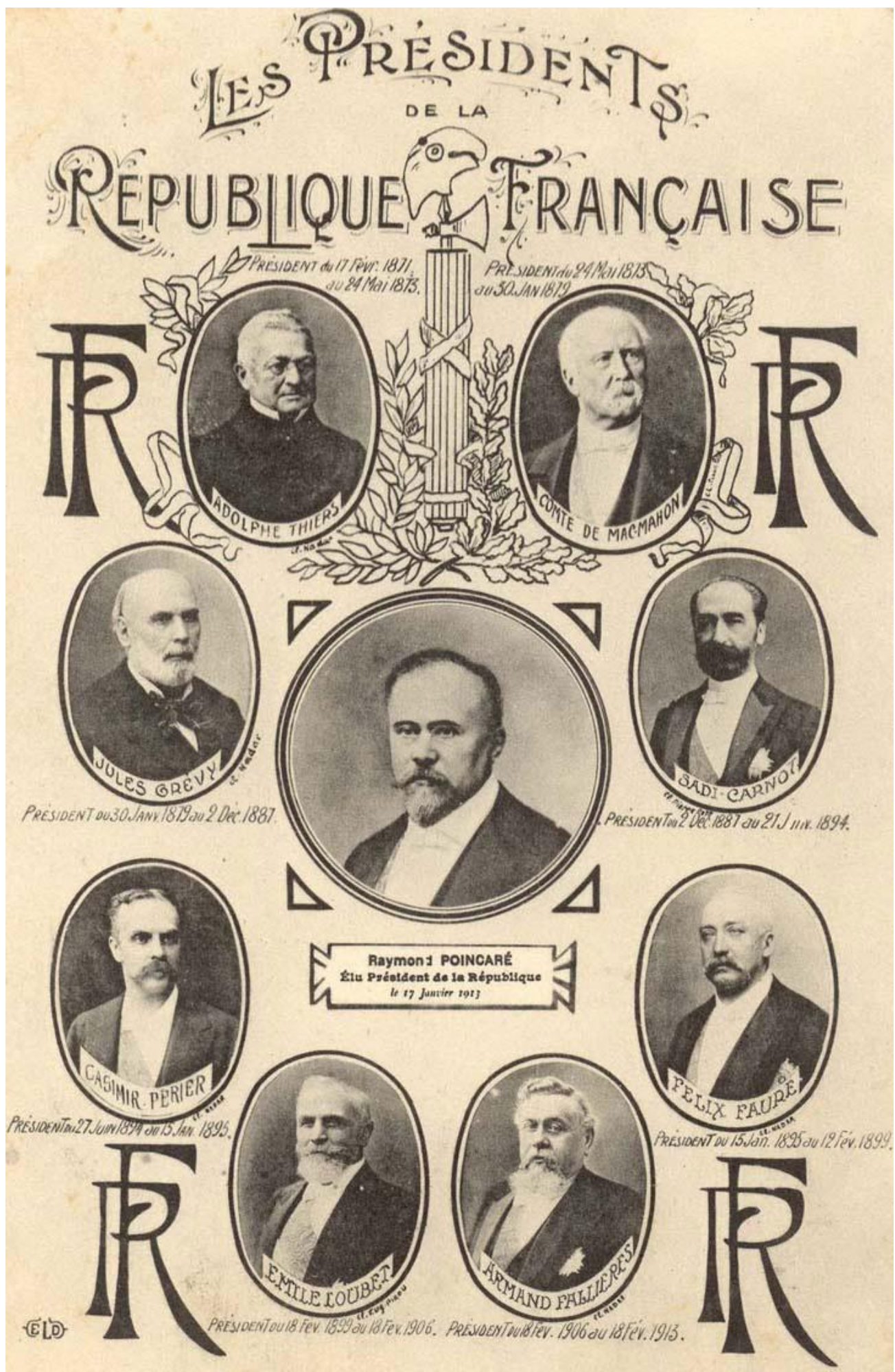
E. JOUSSEIN,
Maître barbier du Sénat,
Prévôt capitulaire de la Haute Cour



Fête à l'Hôtel de ville le 18 fév. 1913 pour la passation des pouvoirs (127 J 509)



Réception à l'Hôtel de ville (127 J 510)



Les présidents de la République en 1913 (127 J 511)

Un président très caricaturé

Comme tous les personnages politiques en vue depuis Louis-Philippe, Armand Fallières fut une cible privilégiée des caricaturistes, essentiellement durant son septennat (1906-1913).

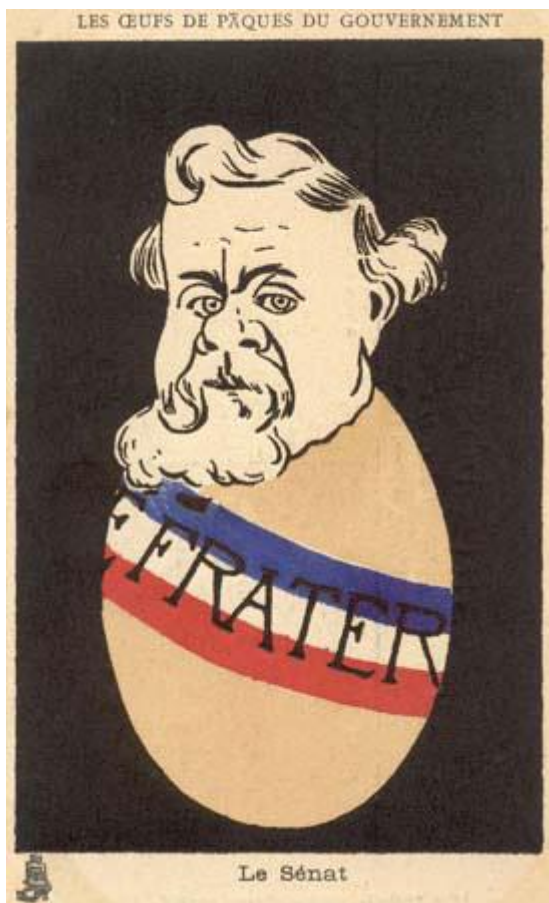
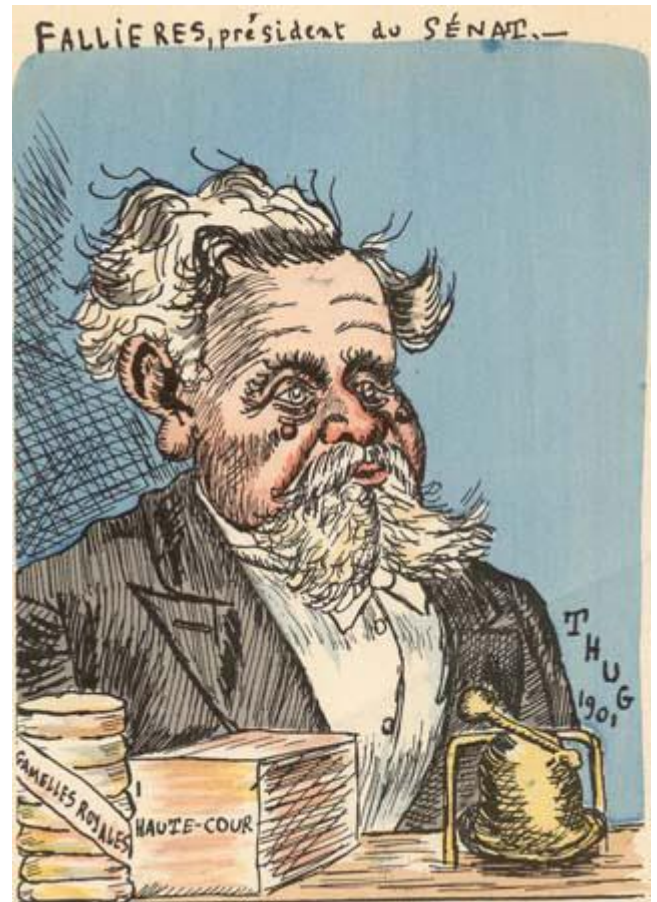
Les très nombreux portraits en charge utilisent avant tout ses caractères physiques : sa rondeur symbole d'apathie et d'inaction, son visage en forme de poire avec son toupet caractéristique sont régulièrement mis en scène.

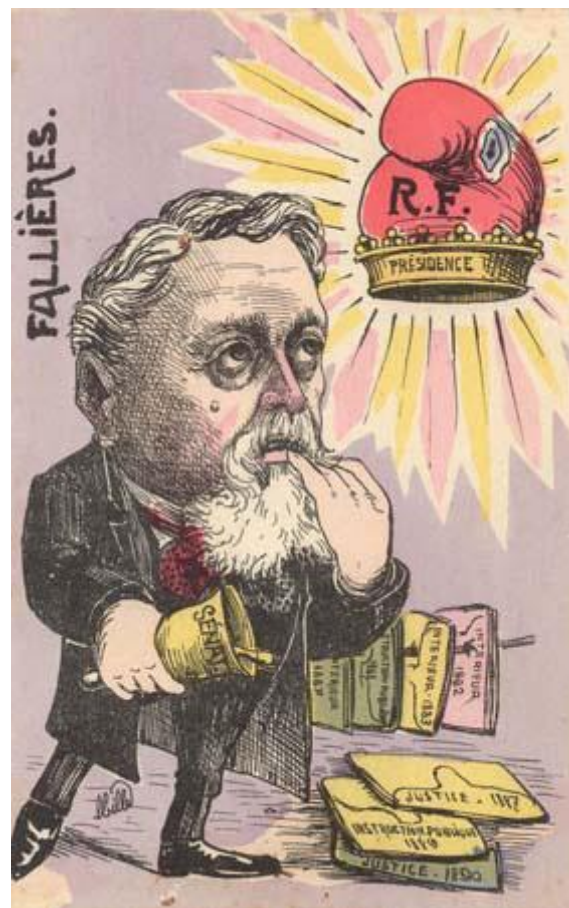
Son origine provinciale, mieux rurale et gasconne est également une source d'inspiration pour ces artistes populaires. Et le domaine de Loupillon que le président aime tant devient le centre des activités et des préoccupations du locataire de l'Élysée qui ne sait que vanter et abuser de ses chères vignes et de leurs fruits.

Ses convictions comme son action politique sont également brocardées : républicain de toujours, il est affublé d'un ridicule petit bonnet phrygien et sa modération devient immobilisme. On le soupçonne d'être franc-maçon, on lui reproche d'être anticlérical, de gracier d'horribles criminels et de vouloir imposer l'impôt sur le revenu. Quant à son influence internationale, elle se résume en visites et réceptions protocolaires au cours desquelles, encore une fois, il s'efforce...de placer son vin de Loupillon.

Malgré tout, cette prolifération de caricatures permit d'asseoir la popularité d'un homme dont la bonhomie et la simplicité rassuraient et attiraient la sympathie d'un large public qui reconnaissait en lui l'image du républicain idéal.

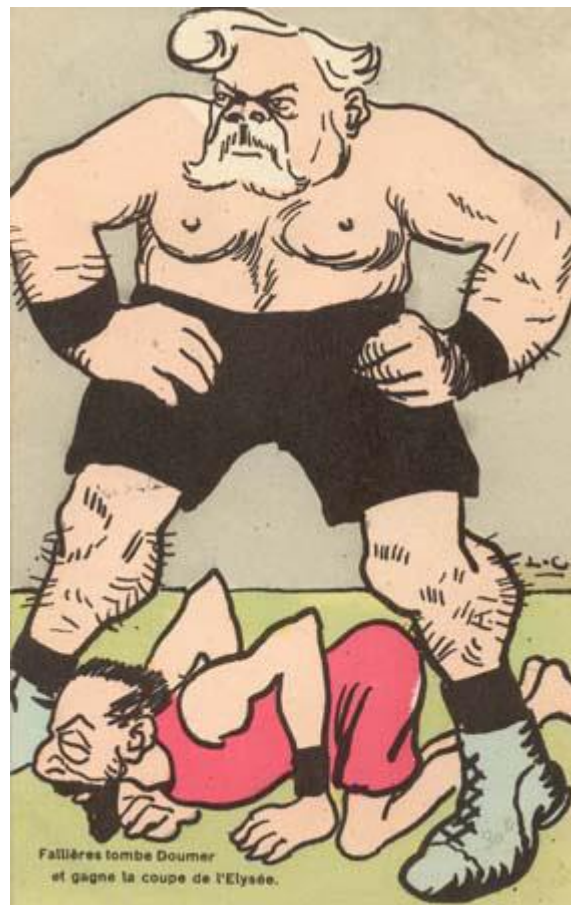
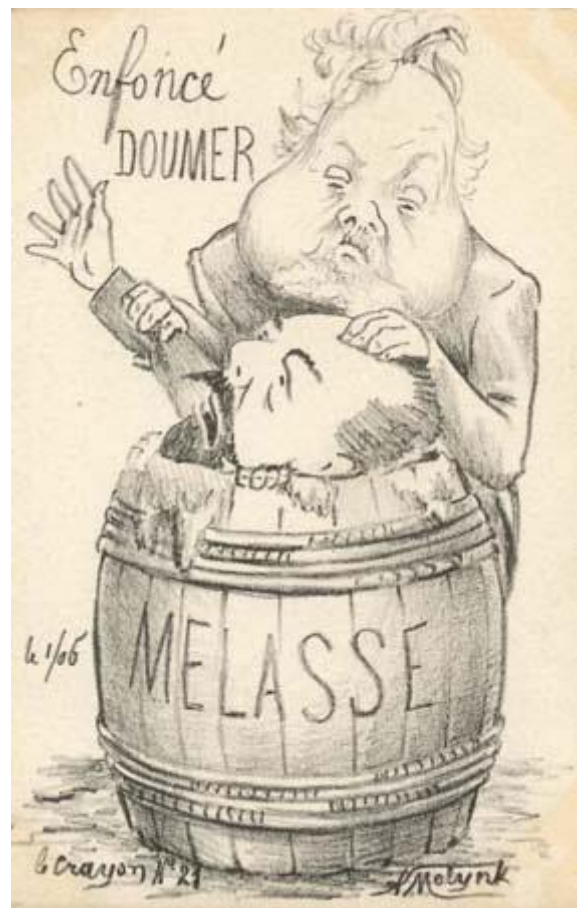
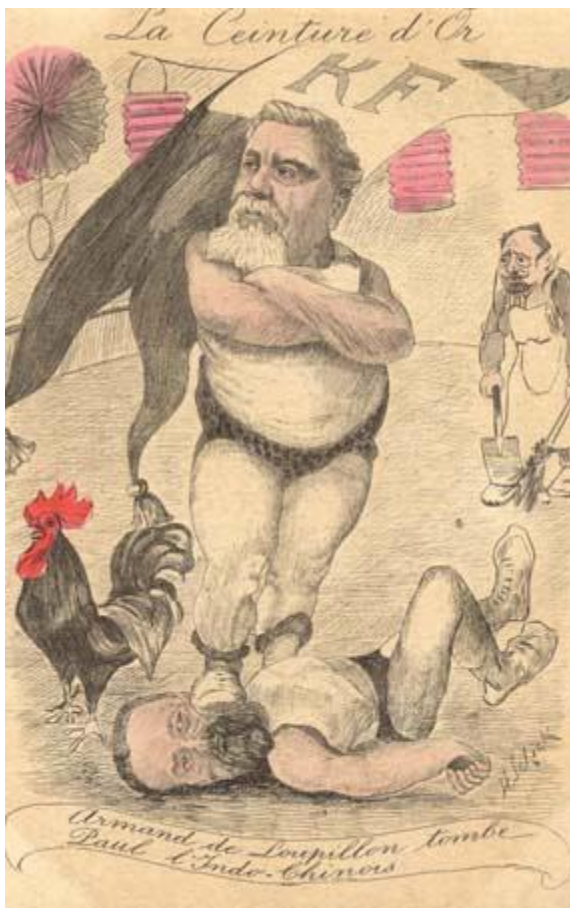
AVANT LA PRESIDENCE



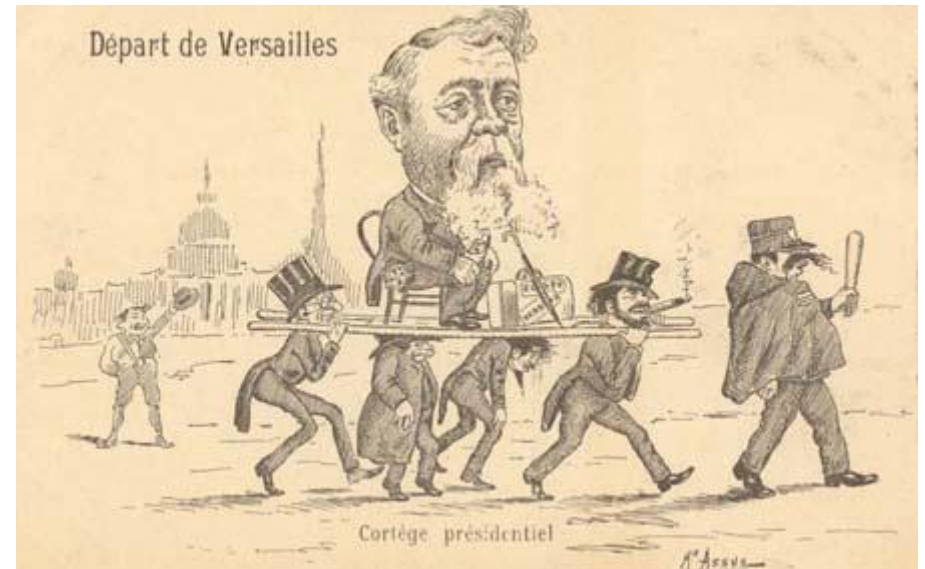
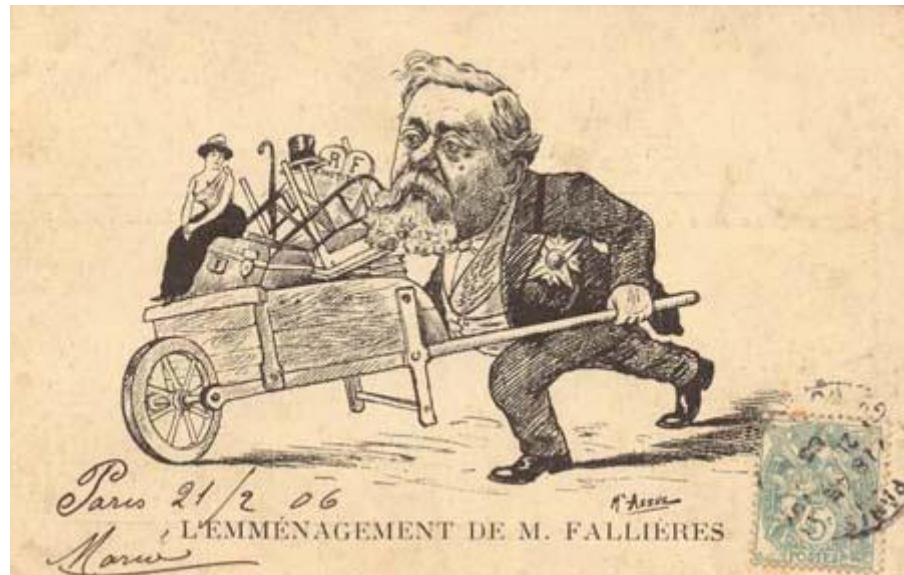


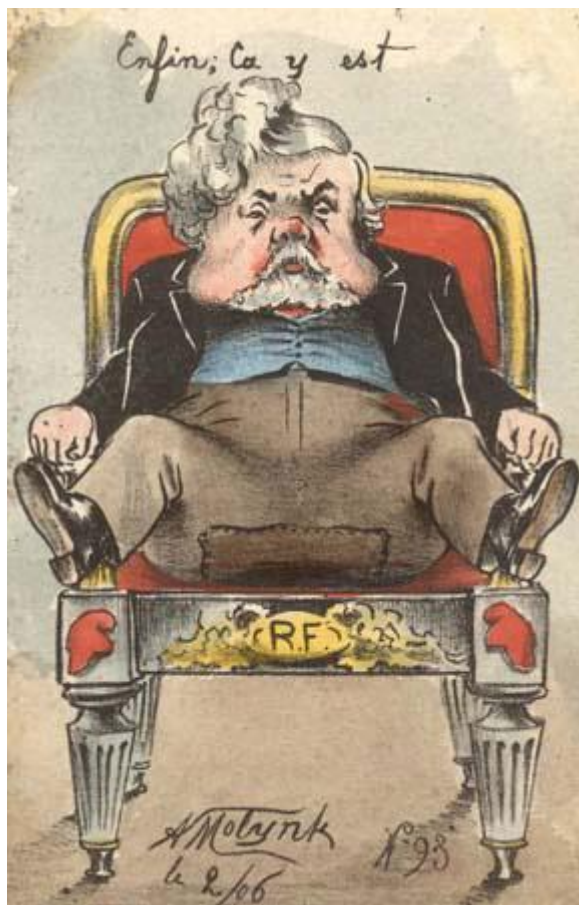
CONGRES DE VERSAILLES



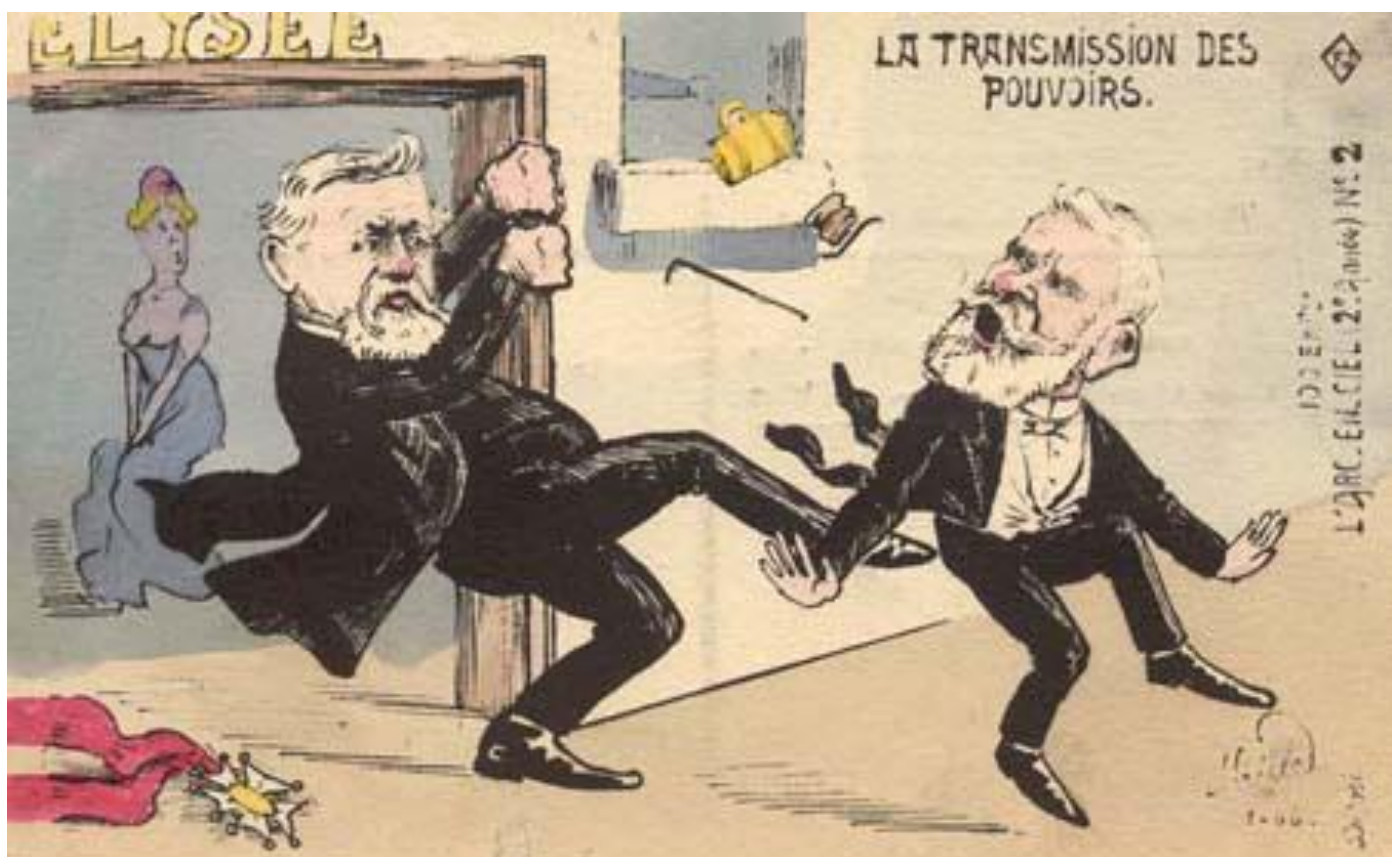


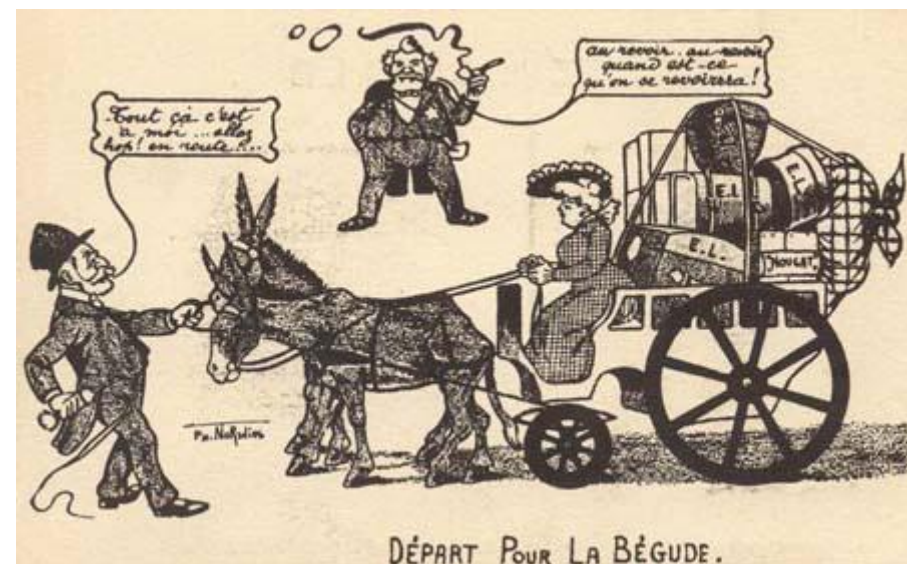
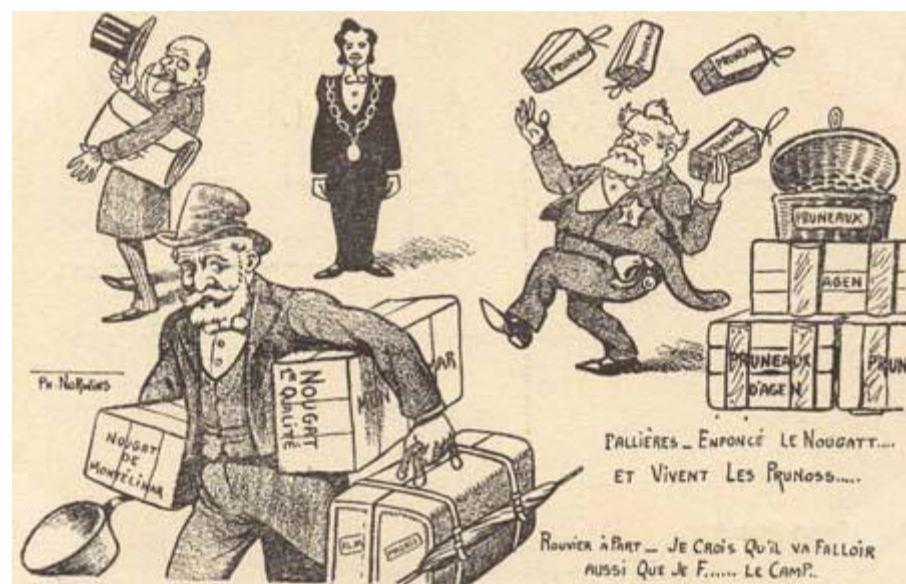
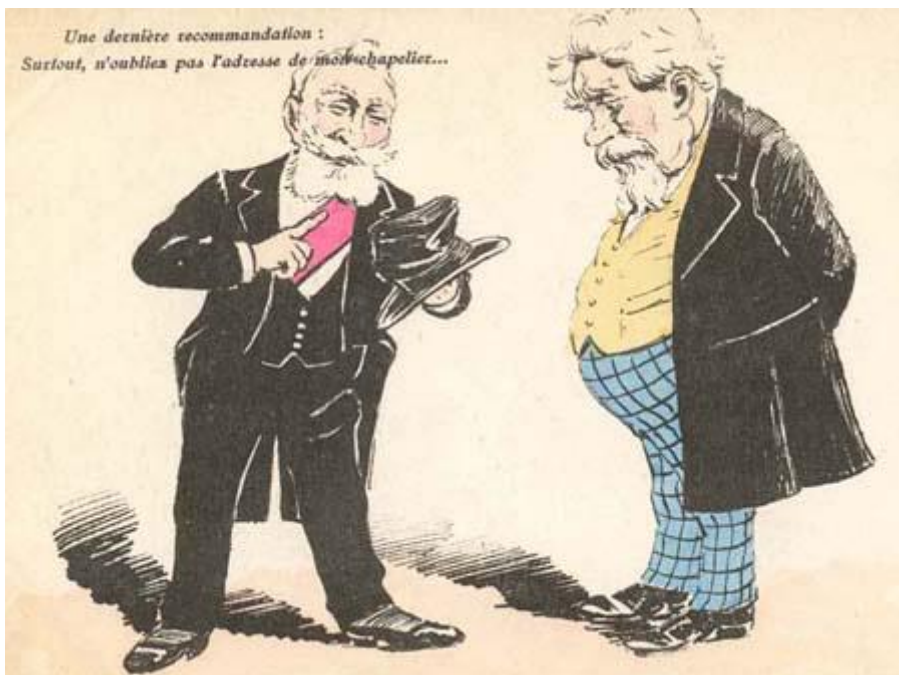
INSTALLATION A L'ELYSEE



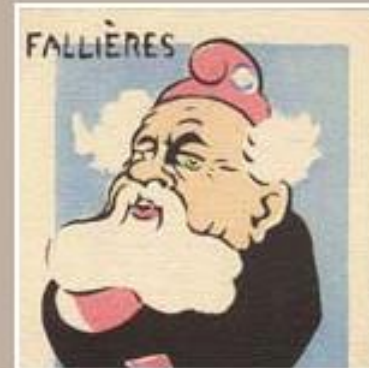


LOUBET S'EN VA

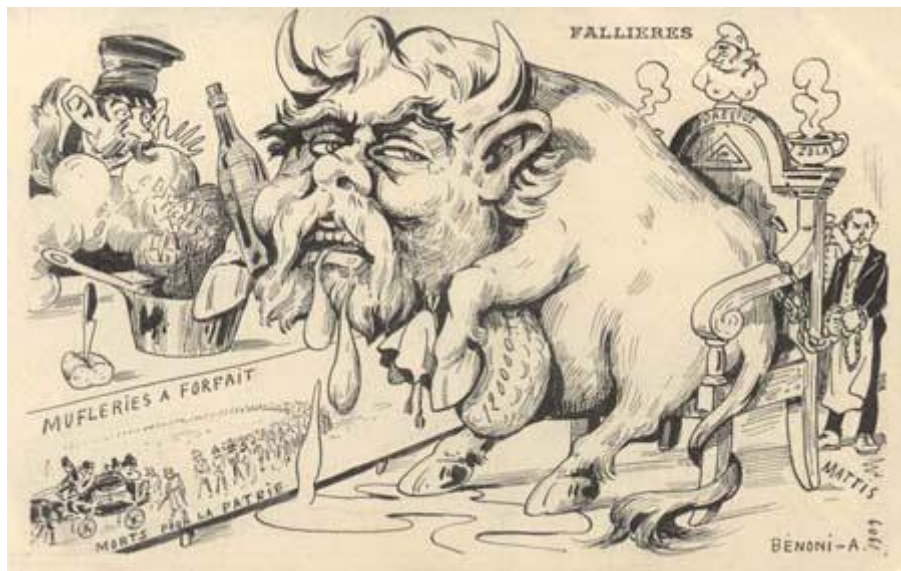
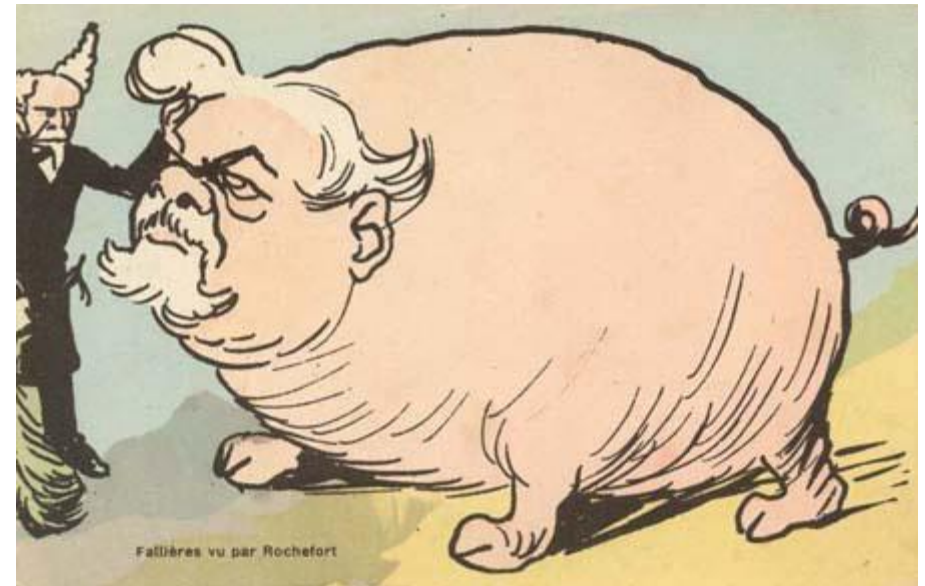




UN PHYSIQUE TOUT EN RONDEUR



UN GROS ANIMAL



UN GROS A L'AMBITION PRINCIERE



UN VISAGE EN POIRE



Un homme du terroir

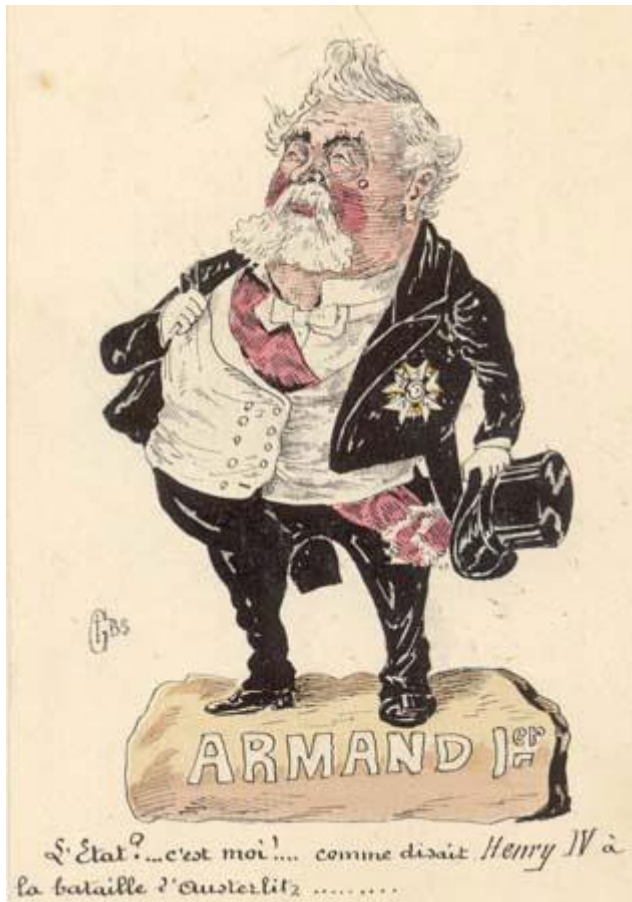
Toute sa vie Armand Fallières chérit son domaine de Loupillon bâti par son père à six kilomètres de son village natal de Mézin. Même durant sa présidence, il y vint l'été et continua d'y faire sa marche quotidienne.

La propriété se composait d'une assez vaste maison de maître construite, de bâtiments d'exploitation, de granges, de chais, d'étables, de pièces d'eau, de terres labourables, prairies et vignes. Le tout représentait 29 hectares à l'achat en 1844 et 60 hectares à la mort d'Armand Fallières en 1931.

L'intérieur du « château », comme on l'appelait, était simple et sans prétention, digne « d'un petit propriétaire campagnard ou d'un modeste secrétaire de préfecture » affirmait l'Illustration dans un article consacré à l'élection du nouveau président de la République en 1906.

La seule « folie » d'Armand Fallières fut de refaire faire la façade de sa maison par Guillaume Tronchet, architecte originaire de Villeneuve-sur-Lot. Ce dernier à qui l'on doit le restaurant du Pré-Catelan au bois de Boulogne, édifia également le théâtre Ducourneau à Agen.

GASCON



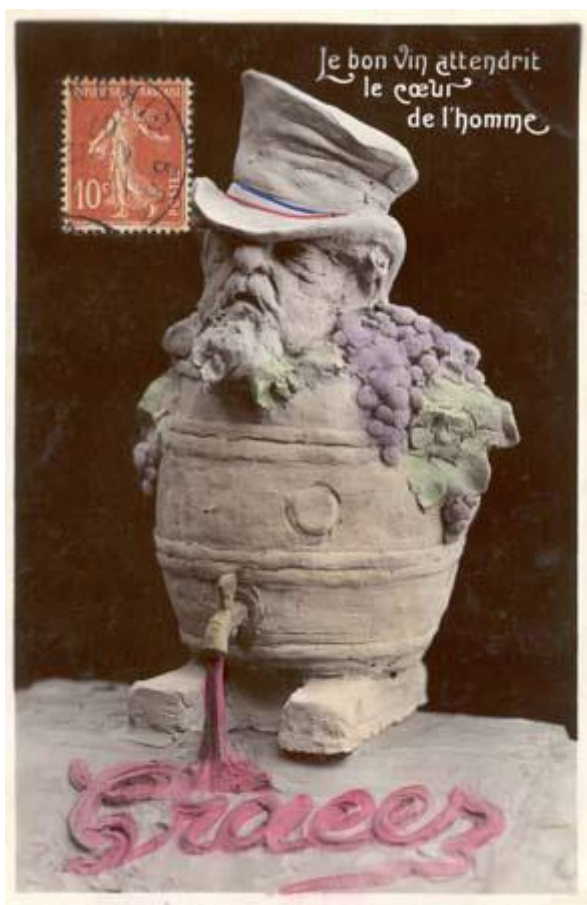
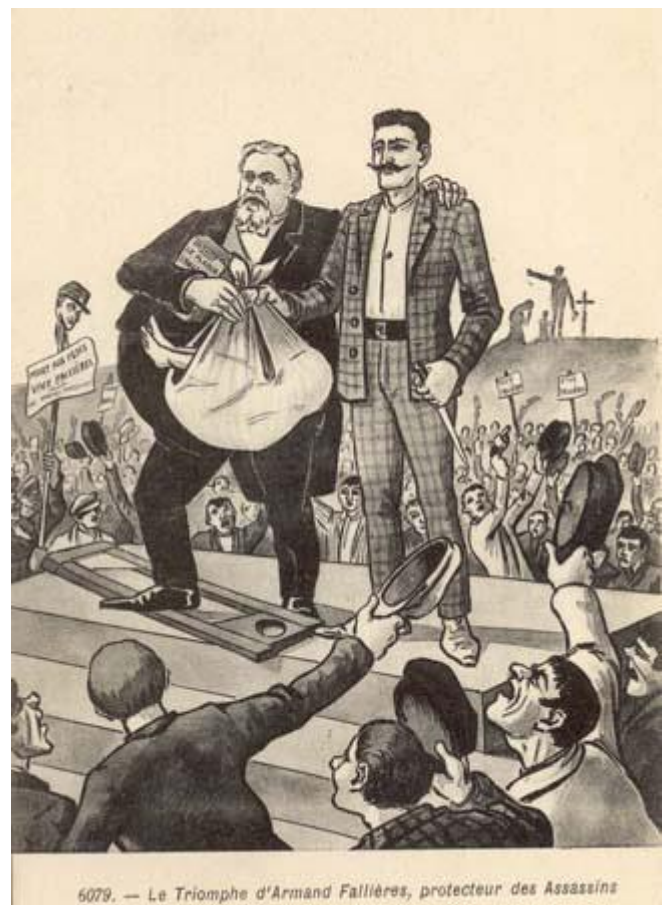
PROPRIETAIRE VITICOLE



FALLIERES ET LA POLITIQUE INTERIEURE



Fallières anticlérical et maçon



Fallières et le droit de grâce

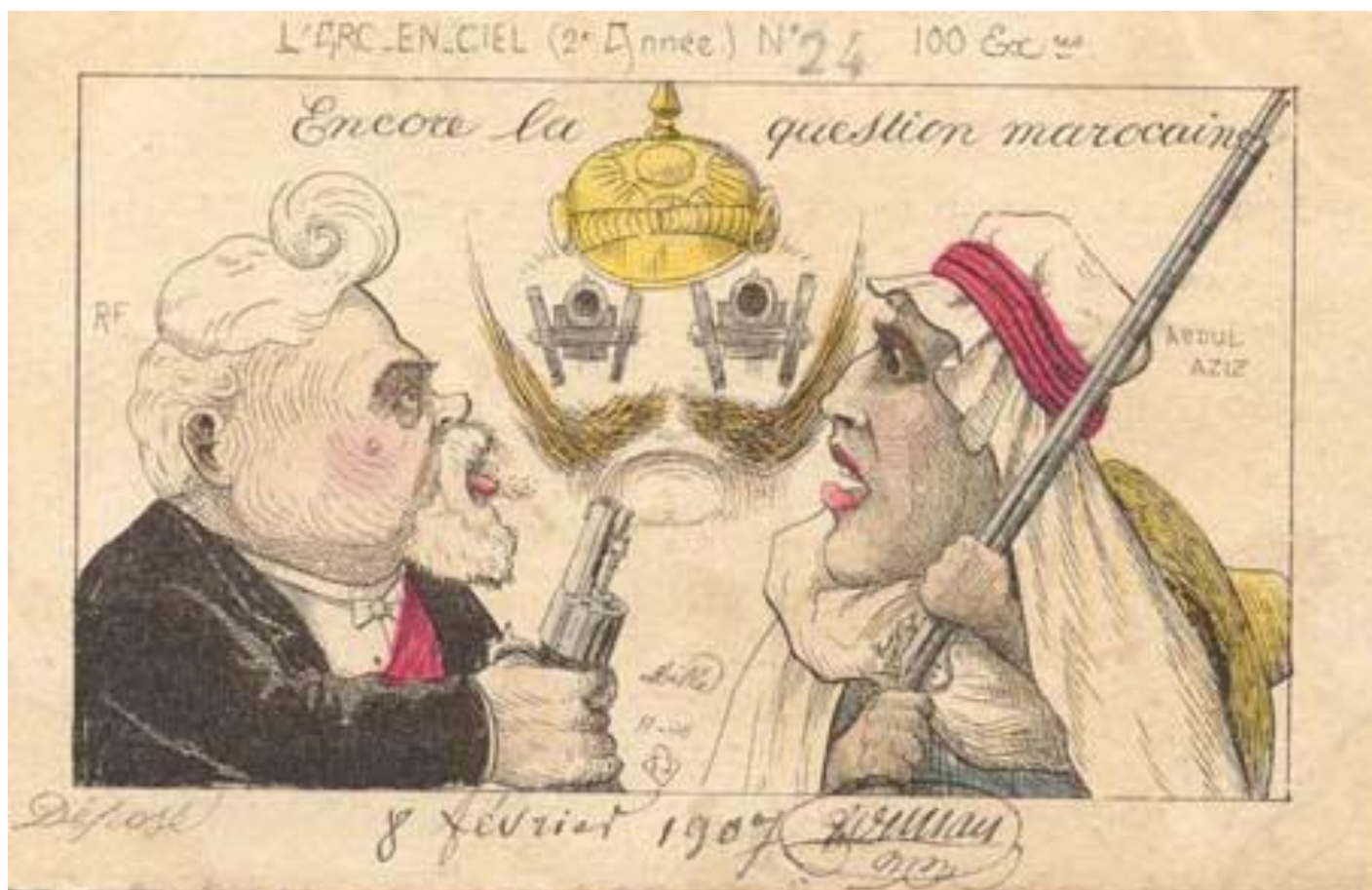


Fallières et le gouvernement



Fallières victime d'un attentat

FALLIERES ET LA POLITIQUE EXTERIEURE



APRÈS ALGÉSIRAS — Le Cavalier seul de
GUILLAUME II



19. Juin 1906 L'ILLUSTRATION EN CIEL (25^e année) N° 14

DEUX SŒURS LATINES



L'Illustration en Ciel.

100 Ex. N°

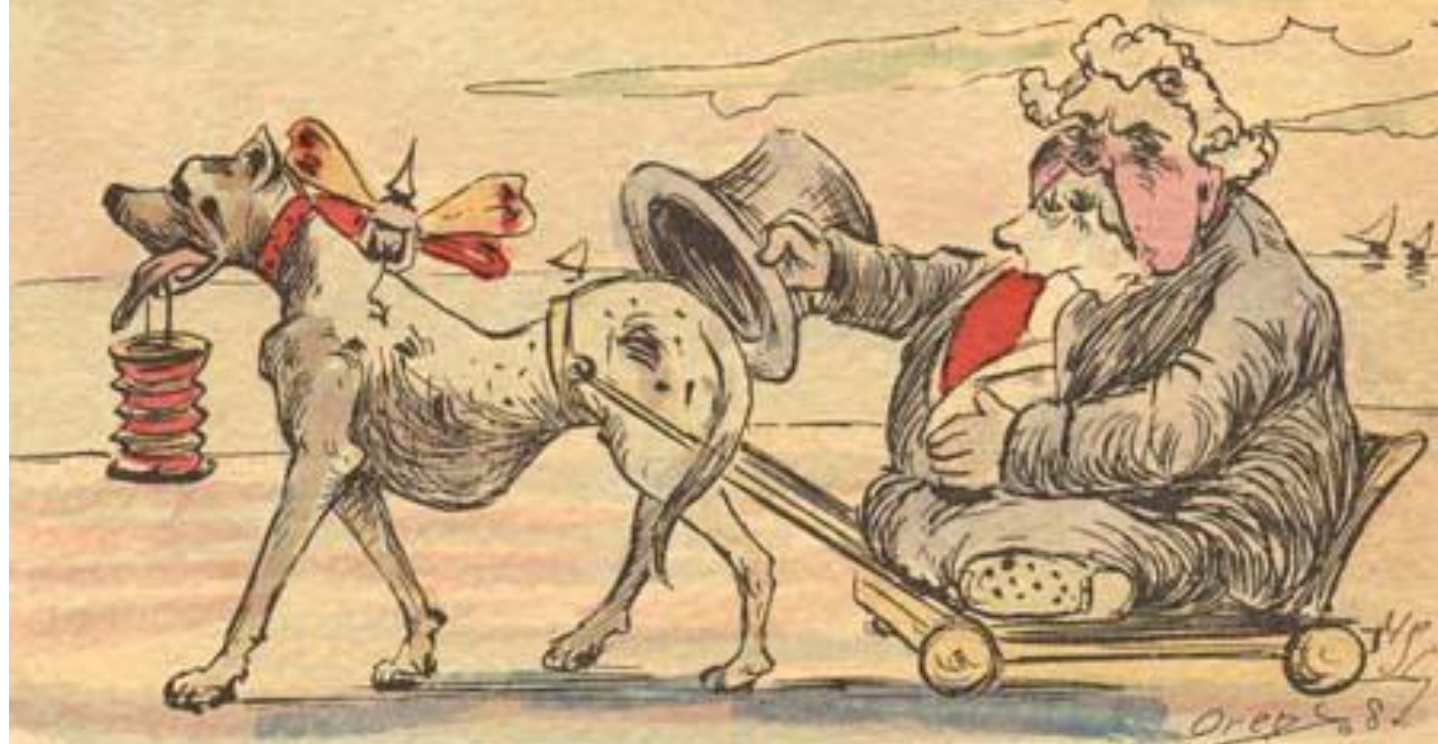
M^r FALLIÈRES EN RUSSIE 1908.

59



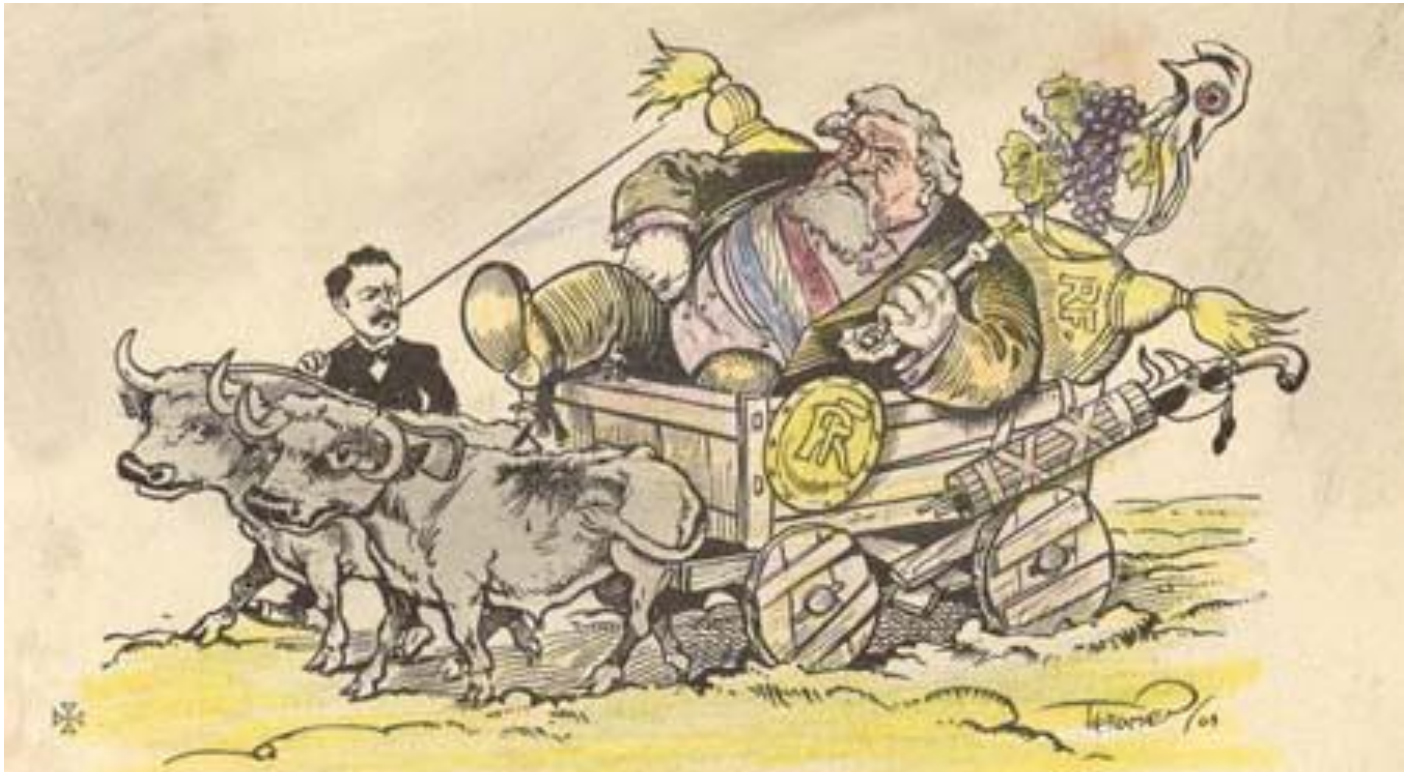
M^r FALLIÈRES EN DANEMARCK.

61





FIN DE LA PRESIDENCE



Le Départ de l'Elysée. — 18 Février 1913

Tu t'en vas et tu nous quittes. - Tu nous quittes et tu t'en vas. (*Air connu*)

